

Royaume du Maroc

Rapport Trimestriel sur le Pluralisme

dans les Médias Audiovisuels

(Journaux d'information)

Du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2010



Sommaire

Préface

I – Règles de référence

- 1- Médias audiovisuels objet du contrôle
- 2- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation nationale
- 3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale et locale

II – Présentation des résultats globaux

III – Observations générales

IV – Résultats par catégorie de médias

- 1 - Médias audiovisuels publics
 - TV Al Oula
 - TV 2M
 - Radio Nationale
 - Radio Amazighe
 - Radio Chaîne Inter
 - TV Laâyoune
- 2 - Médias audiovisuels privés à programmation nationale
 - Radio Aswat
 - Radio Atlantic
 - Radio Chada FM
 - Radio Med
- 3 - Médias audiovisuels privés à programmation régionale
 - Radio Casa FM
 - Radio MFM Atlas
 - Radio MFM Saïss
 - Radio MFM Souss
 - Cap Radio
- 4 - Médias audiovisuels privés à programmation locale
 - Radio Plus Agadir
 - Radio Plus Marrakech

V – Annexes, Sommaire & Tableaux

Préface

En vertu du Dahir l'ayant instituée, et du fait de l'évolution accélérée du secteur audiovisuel, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a été appelée à mettre en place un cadre normatif précis pour la gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels afin de mieux garantir la liberté d'expression des organisations politiques, syndicales, professionnelles et associatives. Elle s'est attelée, pour ce faire, à traduire le principe du pluralisme, dans son acception générale, en une réalité institutionnelle et en une pratique médiatique audiovisuelle au quotidien, ancrées dans les règles d'équité, d'honnêteté et de respect de la loi, sur la base d'une conception d'ensemble fondée sur la complémentarité et l'équilibre.

Ainsi, à travers la Décision 46-06, la HACA a veillé à la garantie d'une gestion démocratique et équilibrée du pluralisme, dans un contexte institutionnel, politique et social renouvelé. Les opérateurs audiovisuels pouvant ainsi opter pour des choix éditoriaux flexibles et réalistes à même d'établir des critères applicables au pluralisme dans les médias audiovisuels nationaux.

Comme le souligne le Préambule de la Décision 46-06, le pluralisme, n'est pas une fin en soi, mais un dispositif normatif et une exigence de comportements professionnel et politique au service de la construction démocratique. Son respect par et dans les médias audiovisuels de notre pays revêt de plus en plus d'importance, étant donné que les parties prenantes de la vie politique et sociale, toutes obédiences confondues, misent, en effet, sur la communication audiovisuelle pour influencer les citoyens, téléspectateurs et auditeurs, ainsi que pour contribuer à la formation et à l'orientation de l'opinion publique, fondement de tout système démocratique.

Depuis sa mise en œuvre en janvier 2007, la Décision 46-06 a permis à toutes les parties concernées par le pluralisme, opérateurs audiovisuels, partis politiques, syndicats, associations de Droits Humains et Haute Autorité, une expérimentation et un cumul suffisants qui nous autorisent, aujourd'hui, à tirer des conclusions d'étape.

Ainsi, cette Décision vise à contribuer au changement des pratiques éditoriales et à ouvrir la voie aux différents courants d'idées et d'opinion pour s'exprimer, selon leur représentativité et leur importance, sur les médias audiovisuels aussi bien publics que privés. Dans l'esprit des textes l'ayant institué, le pluralisme n'est pas un simple slogan, mais une nouvelle culture qui devrait s'enraciner dans les esprits et les pratiques. C'est pourquoi toutes les parties prenantes, et particulièrement les opérateurs audiovisuels, estiment que les problèmes de gestion du pluralisme – dans les médias audiovisuels – et des disparités engendrées par la règle dite des « Quatre Parts » (gouvernement, majorité, opposition et partis non représentés au Parlement) trouvent leur origine dans certains obstacles objectifs et institutionnels qui relèvent de la nature même du paysage politique national.

Depuis la mise en application de la Décision 46-06, fruit d'un processus de concertation avec toutes les parties concernées par le pluralisme, et considérant sa responsabilité en la matière, la HACA a mis en place un système de suivi des programmes d'information (journaux et magazines). Elle a également assuré la production de rapports périodiques (trimestriels pour les journaux et semestriels pour les magazines) qui sont ensuite envoyés aux destinataires institutionnels désignés par le Dahir instituant la HACA. Ces rapports permettent à chaque parti de prendre connaissance de son temps d'antenne dans les médias audiovisuels et attire l'attention, si besoin est, sur les disparités relevées pour que les médias audiovisuels puissent, subséquent, rétablir les équilibres qui s'imposent entre les différents acteurs politiques et sociaux en présence.

Dans ce contexte, la Haute Autorité veille, conformément à la loi et aux obligations des opérateurs, à remédier aux disparités et aux déséquilibres par tous les moyens et les modalités qu'elle juge appropriés. Ainsi, l'expérience démontre que l'équilibre est devenu, désormais, un acquis dans les magazines d'information et que les Centrales syndicales les plus représentatives s'expriment dans le respect des règles de l'accès équitable aux médias audiovisuels. Cependant, les disparités engendrées par l'application de la règle des « *Quatre Parts* » restent importantes dans les journaux d'information, et particulièrement au profit des membres du gouvernement, au détriment à la fois des partis de la majorité, de l'opposition et des partis non représentés au Parlement. De plus, les radios privées, hormis quelques rares exceptions, n'ont pas encore pu établir des choix éditoriaux susceptibles de favoriser davantage le débat politique et donc un traitement pluraliste de l'information.

En vue d'améliorer son système de suivi et d'évaluation en mettant à la disposition de son environnement institutionnel des rapports qui traitent des questions majeures qui intéressent l'Etat et la société, et afin de mieux garantir, en conséquence, l'expression pluraliste, la HACA a apporté des modifications significatives au dispositif de stockage et d'analyse des données audiovisuelles. Tout en maintenant la centralité réservée au pluralisme politique et syndical, ce dispositif permet de traiter de nouvelles dimensions du pluralisme qui s'imposent, eu égard aux évolutions que connaît notre pays, telles que la présence des régions dans le traitement de l'information, l'approche genre et la diversité linguistique et culturelle.

Le présent rapport est le fruit de ces recentrages. Par ce travail qui s'inscrit dans la durée, dans la régularité et dans la modestie et la relativité qui sied à tout travail humain qui aspire à contribuer au changement, la HACA espère faire œuvre utile.

**Par Ahmed Ghazali
Président de la Haute Autorité
de la Communication
Audiovisuelle**

I – Règles de référence

« (...) Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. »

(Décision du CSCA n°46-06, Préambule, Paragraphe 2).

L'accès du gouvernement, des partis de la majorité parlementaire, des partis de l'opposition parlementaire et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est fondé sur le **principe de l'équité** dont la mise en œuvre est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n°5480 du 7 septembre 2006).

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.* »

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.* »

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi, l'article 3 (alinéa 1^{er}) dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.* »

L'article 5 précise les critères de représentativité : « *La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.* »

1- Médias audiovisuels objet du contrôle :

En application des dispositions de la Décision du CSCA n°46-06, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques dans **les Journaux d'Information pour le Premier Trimestre 2010 (du 1^{er} Janvier au 31 Mars)** sur trois chaînes de télévision et quatorze stations de radio.

Les médias audiovisuels, objets du contrôle, se répartissent en quatre catégories :

- **Médias audiovisuels publics :**
 - TV Al Oula.
 - TV 2M.
 - Radio Nationale.
 - Radio Amazighe.
 - Radio Chaîne Inter.
 - TV Laâyoune.

- **Médias audiovisuels privés à programmation nationale :**
 - Radio Atlantic.
 - Radio Aswat.
 - Radio Chada FM.
 - Med Radio.

- **Médias audiovisuels privés à programmation régionale :**
 - Radio Casa FM
 - Radio MFM Atlas
 - Radio MFM Saïss
 - Radio MFM Souss

- **Médias audiovisuels privés à programmation locale :**
 - Radio Plus Agadir
 - Radio Plus Marrakech

2- Modalités de relevé des temps de parole dans les médias audiovisuels publics et privés à programmation nationale :

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes :

- A. Les Quatre Parts** (gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement-PNR).
- B. Les Intervenants Syndicaux et Professionnels** (membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles).

C. Les Acteurs Institutionnels (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

A. Les Quatre Parts :

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il est procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées dans la catégorie de la majorité lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux qualités ou plus (membres de partis de la majorité et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci interviennent expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs), quel que soit leur mandat : national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

B. Les Intervenants syndicaux et professionnels :

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

C. Les Acteurs Institutionnels :

Il s'agit de trois acteurs politiques : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale ou locale

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « *médias audiovisuels à programmation régionale* » sont les suivants : Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss et Cap Radio (cette radio ne figure pas dans les résultats de ce rapport parce qu'aucune intervention de personnalité publique concernée par le suivi n'a été relevée durant ce trimestre). La programmation du réseau MFM en matière de journaux d'information se compose de trois journaux quotidiens (dont deux en arabe et un en amazighe) diffusés à partir de Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios MFM et un journal régional quotidien propre à chacune des quatre radios du réseau MFM.

Prenant en considération ces deux types de journaux (nationaux et régionaux), il a paru plus équitable de ne pas en agréger les résultats, mais plutôt de les distinguer en procédant à des présentations distinctes et selon un référentiel différencié. Ainsi, on applique aux journaux diffusés à partir de Radio Casa FM une classification des partis politiques fondée sur leur positionnement parlementaire.

Par contre, quand il s'agit de comptabiliser des interventions d'élus locaux, appartenant à des partis politiques dont le positionnement n'est pas forcément le même au niveau national (par exemple, un parti appartenant à l'opposition parlementaire au niveau national, mais à la majorité municipale au niveau local) la référence de classement des interventions des élus et des représentants des partis politiques, sur des affaires communales, dans les journaux régionaux des radios MFM, est leur appartenance aux partis de la majorité ou de l'opposition municipales.

Cette démarche obéit à un souci de pertinence, qui rend nécessaire la prise en considération de la spécificité de médias qui n'ont pas une couverture nationale et qui traitent de l'actualité politique régionale et locale, avec tout ce que cela induit en termes de complexité de l'échiquier politique à ces deux niveaux. Une telle démarche est de nature à prévenir tout travers dans l'appréciation du principe d'équité, étant donné que le positionnement d'un parti sur l'échiquier politique peut être différent selon que l'analyse porte sur une réalité nationale ou locale.

Pour renforcer davantage ce souci de pertinence et d'équité, on procède au suivi des interventions dans les journaux régionaux des quatre radios MFM afin de relever, sur chaque radio, tous les cas de non respect du pluralisme d'opinion sur des questions conflictuelles qui exige la présence de points de vue en présence.

Enfin, pour les radios locales (dont le bassin d'audience coïncide avec une ville) : Radio Plus Agadir (Agadir) et Radio Plus Marrakech (Marrakech), la référence de classement des interventions des élus et des représentants de partis politiques, sur des affaires communales, sera leur appartenance à des partis de la majorité ou de l'opposition municipales.

II – Présentation des résultats globaux

A. Statistiques sur les programmes suivis :

Durant le 1^{er} trimestre 2010, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité **6071 Journaux d'Information** pour une durée horaire globale de mille quatre cent soixante trois heures, quarante huit minutes et cinquante trois secondes (**1463:48:53**).

B. Volumes horaires globaux :

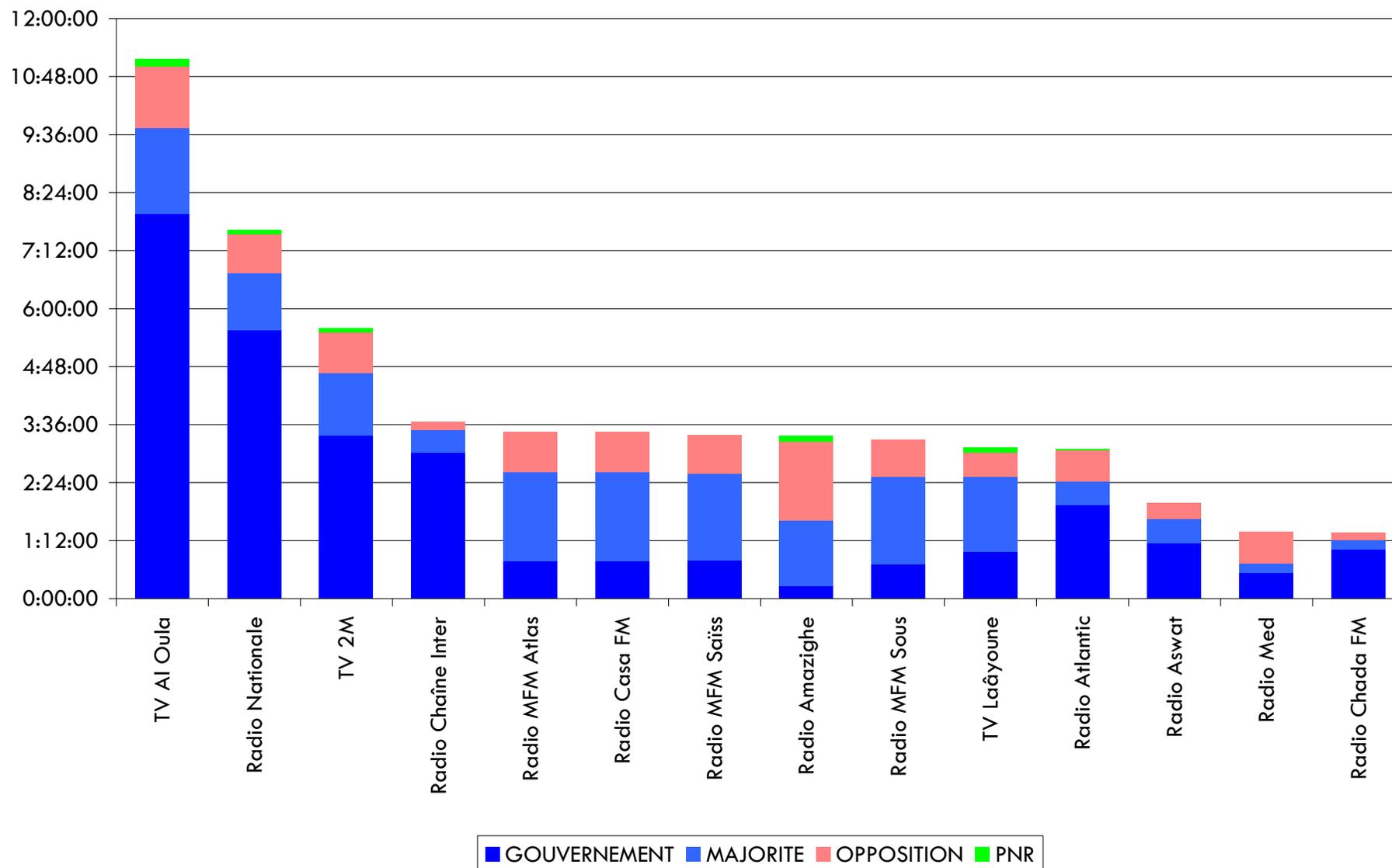
Durant le 1^{er} trimestre 2010, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques consacrées au pluralisme s'est élevé, tous médias audiovisuels confondus, à quatre-vingt heures, vingt et une minutes et quatre secondes (**80:21:04**).

Tableau 1 : Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis

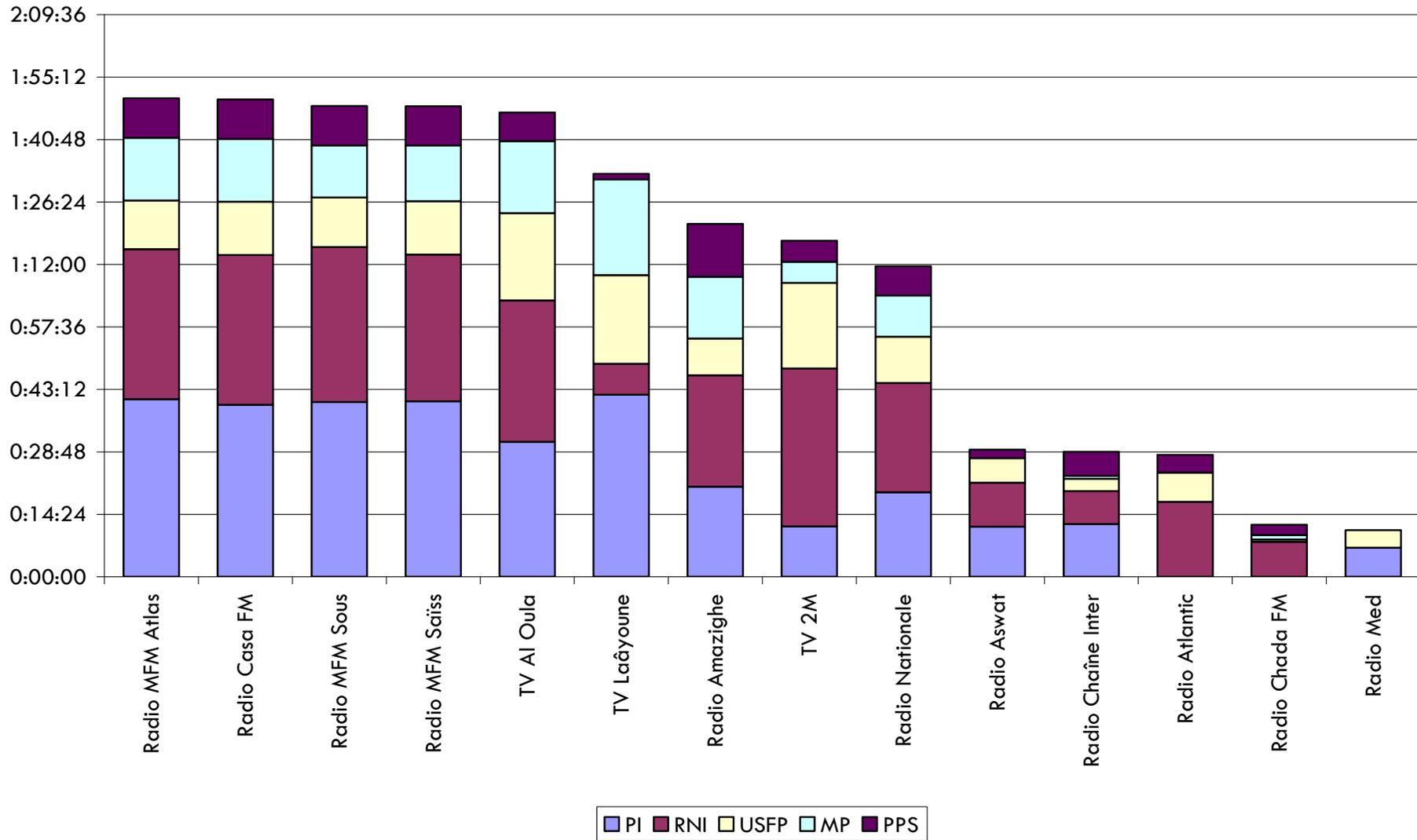
Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Médias audiovisuels publics	
TV Al Oula	12:44:05
Radio Nationale	08:59:57
TV 2M	07:06:59
Radio Chaîne Inter	04:46:02
Radio Amazighe	04:06:32
TV Laâyoune	03:40:25
Total	41:24:00
Médias audiovisuels privés à programmation nationale	
Radio Atlantic	08:34:40
Radio Aswat	03:29:37
Med Radio	02:30:34
Radio Chada FM	02:20:41
Total	16:55:32
Médias audiovisuels privés à programmation régionale*	
Radio Casa FM	05:33:15
Radio MFM Atlas	05:05:39
Radio MFM Saïss	04:52:53
Radio MFM Souss	04:32:46
Total	20:04:33
Médias audiovisuels privés à programmation locale	
Radio Plus Agadir	01:02:44
Radio Plus Marrakech	00:54:15
Total	01:56:59
Total global	80:21:04

* Les volumes horaires de ces quatre radios comprennent à la fois les résultats de relevé des journaux nationaux, diffusés sur Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios MFM, et des journaux régionaux (un journal régional par radio).

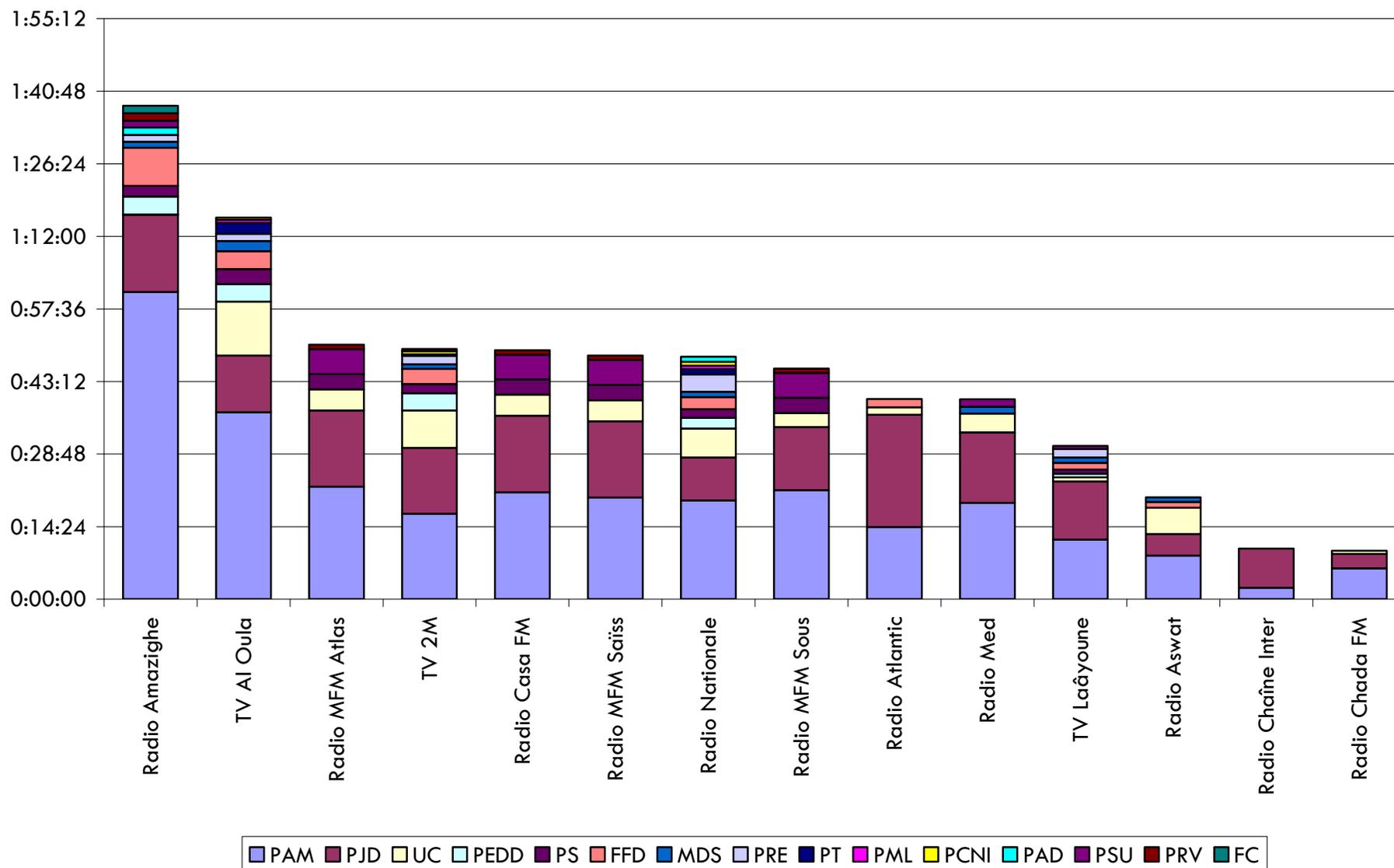
Les Quatre Parts dans les médias audiovisuels suivis



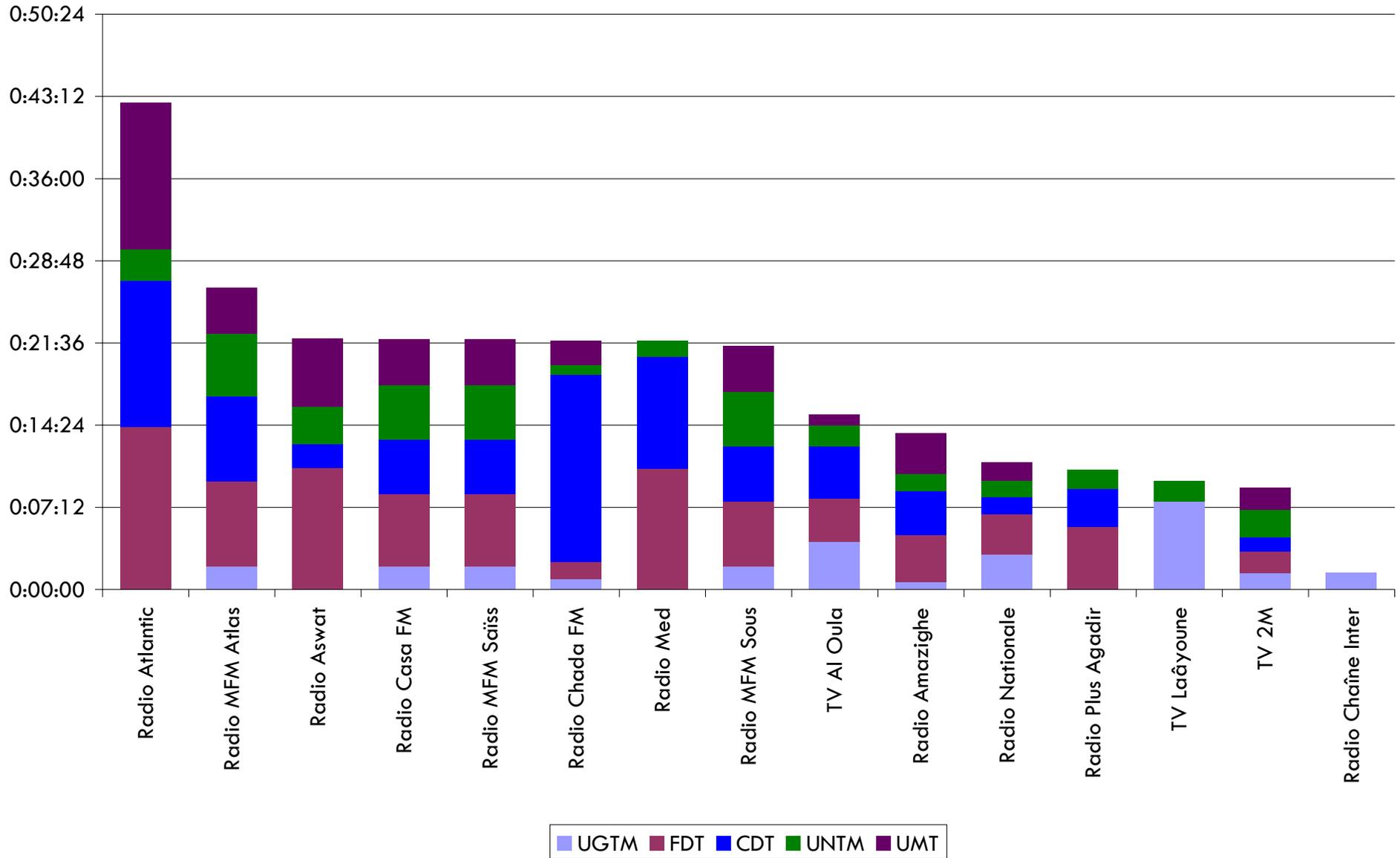
Les partis politiques de la majorité parlementaire dans les médias audiovisuels suivis



Les partis politiques de l'opposition parlementaire dans les médias audiovisuels suivis



Les centrales syndicales dans les médias audiovisuels suivis



III - Observations générales

Les observations peuvent être ventilées en six domaines : les volumes horaires globaux (tous médias confondus), le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, l'approche genre, le poids des régions et les langues parlées dans les Journaux d'Information.

A. Volumes horaires globaux

	4 ^{ème} Trimestre 2009	1 ^{er} Trimestre 2010
Gouvernement :	31:52:44	29:48:53
Partis Politiques :	22:59:46	28:45:43
Syndicats :	07:29:21	08:07:56
Organisations professionnelles :	07:00:27	09:34:24
Chambres professionnelles :	01:38:07	02:08:48
Acteurs institutionnels :	01:48:12	01:47:37

B. Pluralisme politique

- La part du gouvernement et des partis de la majorité est surreprésentée par rapport aux des partis de l'opposition, mais de façon plus ou moins prononcée selon les catégories des médias.

- **Médias audiovisuels publics :** La part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 80% des Quatre Parts sur TV Al Oula, TV 2M, la Radio Nationale et TV Laâyoune. Elle atteint les 95% sur Radio Chaîne Inter. Par contre, sur la Radio Amazighe, les deux pôles des Quatre Parts (gouvernement et majorité d'une part et opposition de l'autre) font pratiquement jeu égal. Par ailleurs, la part du gouvernement est prédominante sur cette catégorie de médias.
- **Radios privées à programmation nationale :** La part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 75% des Quatre Parts sur Radio Atlantic (77,85%) et Radio Aswat (82,94%), pour culminer à 88% sur la Radio Chada FM. Par ailleurs, la part du gouvernement est prédominante également sur cette catégorie de médias.
- **Radios privées à programmation régionale (radios du réseau MFM) :** La part du gouvernement et des partis de la majorité représente près de 76% du temps de parole des Quatre Parts contre près de 24% pour les partis de l'opposition. Néanmoins, contrairement aux médias précédents, c'est la majorité qui est prédominante dans cette catégorie de médias (autour de 53%).
- **Radios privées à programmation locale :** sur Radio Plus Agadir, les partis de l'opposition municipale ont bénéficié de 68,59% du temps de parole des partis politiques, contre 31,41% pour ceux de la majorité municipale d'Agadir. Sur Radio Plus Marrakech, la situation est inversée. Ainsi, trois partis de la majorité municipale de Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux partis politiques.

- Quant aux partis non représentés au Parlement, ils sont quasiment absents des Journaux d'Information de l'ensemble de ces médias audiovisuels.

- Par ailleurs, le parti qui arrive en tête en termes de temps de parole est le Parti de l'Istiqlal (PI). Ce parti réalise tous supports confondus cinq heures, trente neuf minutes et trente sept secondes (05:39:37). Il est suivi par le RNI avec cinq heures, vingt neuf minutes et vingt secondes (05:29:20), par le PAM avec cinq heures, cinq minutes et quarante quatre secondes (05:05:44) et par le PJD avec deux heures, cinquante sept minutes et dix-huit secondes (02:57:18).

Par ailleurs, c'est TV Al Oula qui a consacré le temps de parole le plus élevé aux partis politiques avec trois heures, douze minutes et quarante cinq secondes (03:12:45).

Enfin, le nombre de partis politiques ayant pu accéder à la parole dans les Journaux d'Information a atteint les 31 partis. En volume horaire, seuls trois partis se sont exprimé durant plus de cinq heures (PI, RNI et PAM), trois partis (PJD, USFP et MP) durant plus de deux heures et un parti (PPS) durant plus d'une heure.

C. Pluralisme syndical et professionnel

L'accent a été particulièrement mis sur les cinq centrales syndicales les plus représentatives et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de neuf médias audiovisuels. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire.

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales sur Radio Atlantic et Radio Aswat représente 26,34% du temps de parole global qui leur a été consacré sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis.

Pour la CGEM, son temps de parole cumulé ne dépasse pas les 2 minutes sur le réseau des radios MFM, les 12 minutes sur les radios privés à programmation nationale (sauf sur Radio Atlantic) et les 26 minutes sur les médias audiovisuels publics. En fait, le média qui consacre le plus de volume horaire à cette organisation patronale nationale, c'est sans conteste Radio Aswat. Ainsi, cette radio lui a accordé, à elle seule, une heure, cinquante trois minutes et dix secondes (**01:53:10**), soit **51,90%** du volume horaire global consacré à la CGEM sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis.

D. La part des femmes

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux d'Information des médias audiovisuels suivis est faible puisqu'il ne dépasse les 10% que sur TV 2M et Radio Med.

E. Le part des régions

- Sur quatre médias audiovisuels publics (TV Al Oula, TV 2M, Radio Nationale et Radio Chaîne Inter), c'est la région Tanger-Tétouan qui arrive en tête du temps de parole consacré

aux régions. L'intérêt qui lui a été accordé s'explique par la visite royale dans cette région pendant ce premier trimestre de 2010.

- Sur la Radio Amazighe, Taza-Al Hoceima-Taounate et Souss-Massa-Daraâ arrivent en tête du temps de parole consacré aux régions.

- Sur TV Laâyoune, ces sont les trois régions du Sahara qui sont dominantes dans temps de parole consacré aux régions par le JT de cette chaîne de télévision.

- Sur trois médias audiovisuels à programmation nationale (Radio Aswat, Radio Chada FM et Radio Atlantic), le poids des régions dans les interventions des personnalités publiques n'atteint pas les 20%. Par contre, sur Radio Med, ce poids dépasse le tiers de l'ensemble des interventions.

- Sur les médias audiovisuels à programmation régionale, c'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête du temps de parole consacré aux régions. Cela s'explique par les interventions faites dans le cadre du Journal Amazighe (diffusé à partir de Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios du réseau MFM) relatives aux inondations et aux affaires communales dans cette région.

F. Les langues parlées

- Sur quatre médias audiovisuels publics, les intervenants s'expriment en une langue unique : l'arabe sur la Radio Nationale et TV Laâyoune, l'amazighe sur la Radio Amazighe et le français sur la Radio Chaîne Inter¹.

- Sur les deux chaînes nationales de télévision publique, les trois langues sont utilisées. Ainsi, sur TV Al Oula, la langue arabe est dominante. Les parts respectives des trois langues sont les suivantes : 88,62% pour la langue arabe, 7,47% pour le français et 3,92% pour l'amazighe. Sur TV 2M, la part du français est beaucoup plus importante : 32,20% contre 57,30% pour la langue arabe et 10,50% pour la langue amazighe.

- Pour ce qui est des médias audiovisuels privés à programmation nationale, les intervenants s'expriment en une langue unique (l'arabe), sur un seul média, et c'est sur Radio Chada FM. Sur Radio Med, la langue arabe est dominante avec 88,70% pour la langue arabe, contre 11,30% pour le français. Sur deux autres médias, la part du français dépasse les 40%. Elle est de 42,78% sur Radio Atlantic, contre 57,22% pour la langue arabe. Sur Radio Aswat, elle grimpe à 66,52% contre 33,48% pour la langue arabe.

Quant aux médias audiovisuels privés à programmation régionale, les journaux d'information des quatre radios du réseau MFM utilisent deux langues : l'arabe avec 83% et l'amazighe avec 17%.

Donc, sur trois médias audiovisuels, la part de l'usage de la langue française dépasse les 30% : 32,20 sur TV 2M, 42,78% sur Radio Atlantic et 66,52 sur Radio Aswat.

¹ Les journaux en espagnol et en anglais ne sont pas suivis, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces résultats.

Enfin, sur les Radio Plus Marrakech, les intervenants s'expriment en une langue unique, l'arabe. Quant à Radio Plus Agadir, les intervenants utilisent deux langues : l'arabe avec 62,57% et l'amazighe avec 37,43%.

IV – Résultats par catégorie de médias

1 – Médias audiovisuels publics

- TV Al Oula
- TV 2M
- Radio Nationale
- Radio Amazighe
- Radio Chaîne Inter
- TV Laâyoune

Dénomination du service : AL AOULA (Première Chaîne).

Éditeur du service : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :

AL AOULA : Télévision nationale généraliste.

AL AOULA Satellitaire : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

AL AOULA : Propose une programmation généraliste et diversifiée en vue de satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

AL AOULA Satellitaire : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidants à l'étranger, et consiste essentiellement en une reprise intégrale et simultanée du service de télévision de la première chaîne, diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

AL AOULA : Le territoire national.

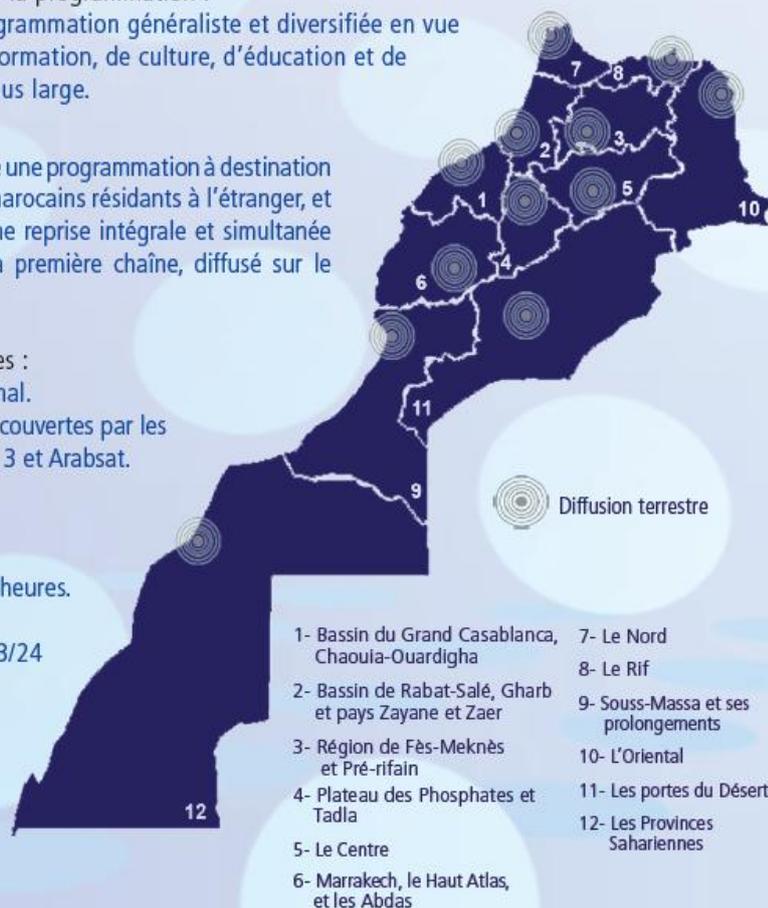
AL AOULA Satellitaire : Zones couvertes par les satellites HotBird, Astra, BADR 3 et Arabsat.

Durée d'émission :

AL AOULA : 15/24 heures.

AL AOULA Satellitaire : 24/24 heures.

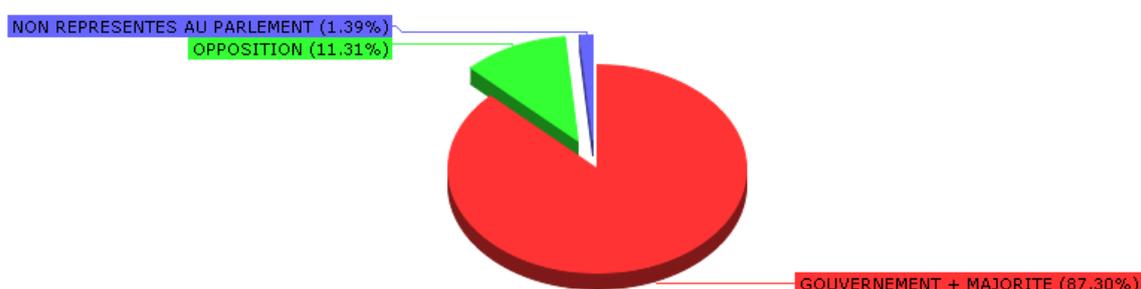
*Décrochage d' Al Aoula de 03/24 heures (en moyenne annuelle) sur la station régionale de télévision de Laâyoune.



TV Al Oula

Nombre de journaux	450	Volume horaire des journaux	177:14:11
Nombre d'interventions	1360	Volume horaire des interventions	12:43:21

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de la Communication** (00:59:27)
2. **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération** (00:56:04)
3. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:47:26)

Partis de la Majorité

1. **Rassemblement National des Indépendants** (00:33:02)
2. **Parti de l'Istiqlal** (00:30:41)
3. **Union Socialiste des Forces Populaires** (00:20:07)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:37:04)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:11:15)
3. **Union Constitutionnelle** (00:10:43)

Partis non représentés au Parlement-PNR

1. **Parti de l'Unité et de la Démocratie** (00:01:53)

Ministres

1. **Khalid Naciri** –Ministère de la Communication (00:59:27)
2. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (00:56:04)
3. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:47:26)

Personnalités de la Majorité

1. **Salaheddine Mezzouar**-RNI (00:09:27)
2. **Mostafa Mansouri**-RNI (00:05:49)
3. **Abbas El Fassi**-PI (00:05:40)

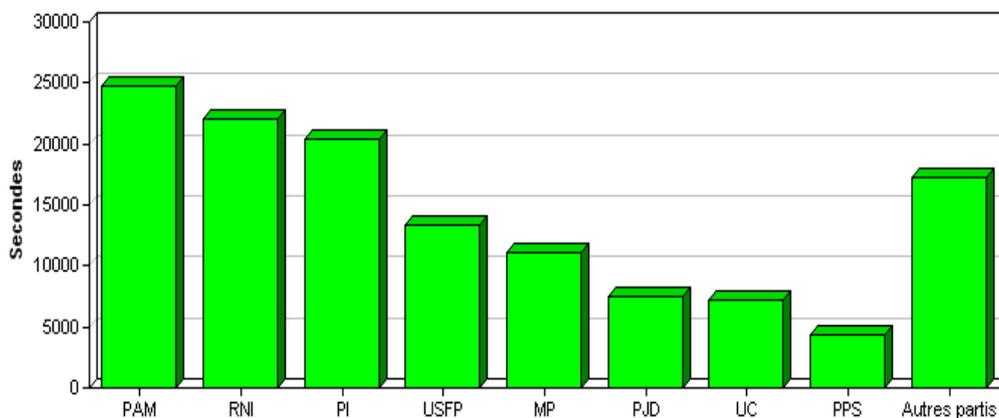
Personnalités de l'Opposition

1. **Mohamed Cheikh Biadillah**-PAM (00:04:10)
2. **Hakim Benchemass**-PAM (00:04:00)
3. **Thami Khyari**-FFD (00:03:22)

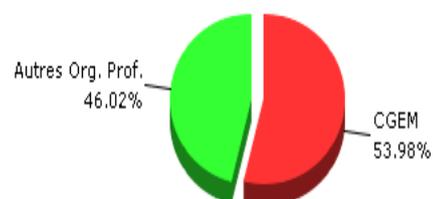
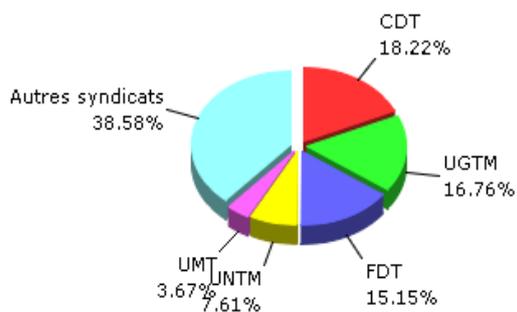
Personnalités de partis non représentés-PNR

1. **Lahcen Madih**-PCS (00:01:09)

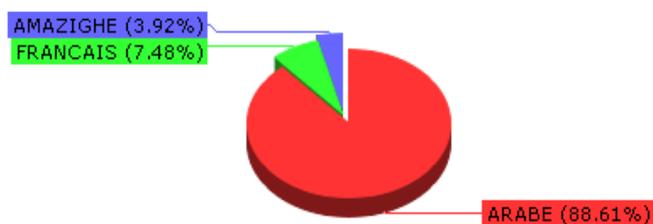
Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux et professionnels



Langue



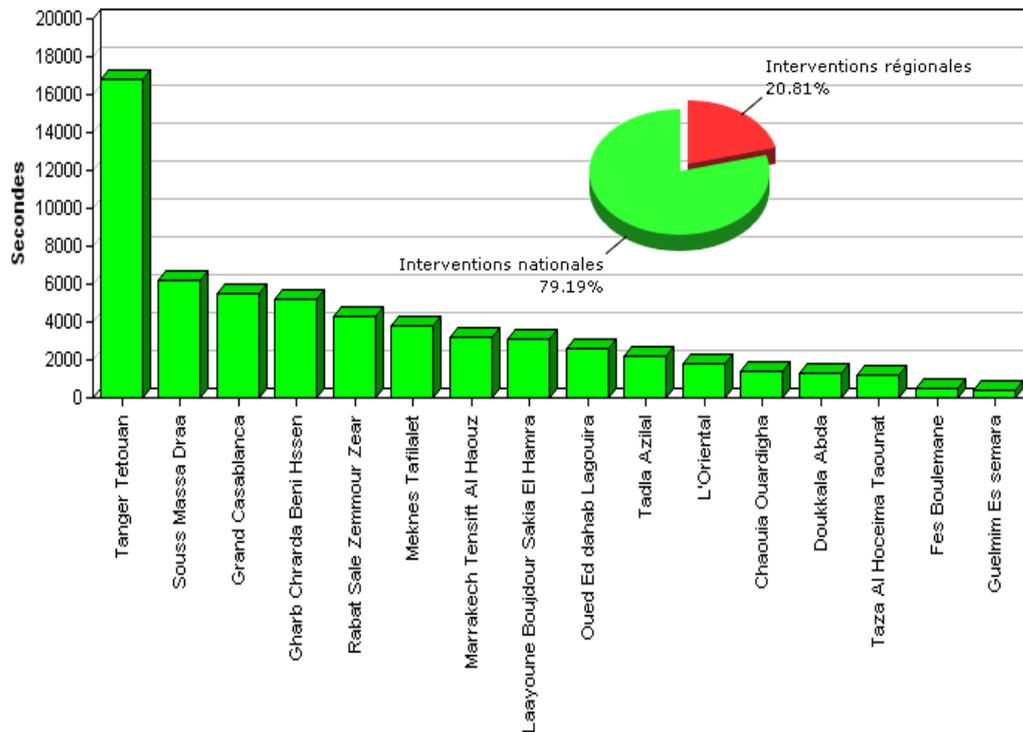
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Partis Politiques	01:07:44
Environnement	00:58:27
Politique Etrangère	00:41:34
Sahara Marocain	00:40:59
Religion	00:35:13
Infrastructures	00:34:14
Habitat, BTP & Urbanisme	00:26:42
Parlement Activités	00:24:38
Catastrophes, Inondations...	00:23:15
Economie Nationale	00:21:26

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV Al Oula

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (87,30%) sur TV Al Oula représente près de huit fois celle des partis de l'opposition parlementaire (11,31%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (71,23%).

Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents. La part revenant à ces partis est la plus faible des Quatre Parts. Elle ne dépasse pas les 1,39%.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, RNI, PI, USFP, MP, PJD, UC, PPS) ont totalisé 02:46:47 (sur un total de 03:12:45), soit 86,53% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 31 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision publique Al Oula. En d'autres termes, 23 partis politiques se sont partagé 13,47% du temps de parole global accordé aux partis politiques, soit un peu moins de 26 minutes.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à la première chaîne de télévision publique.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à TV Al Oula appelle deux observations :

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette télévision. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : CDT (18,22%), UGTM (16,76%), FDT (15,15%), UNTM (7,61%) et UMT (3,67%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 61,43% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **54%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

La région Tanger-Tétouan arrive en tête avec 25% des interventions (00:44:41). Ces interventions étaient le fait de ministres commentant les projets lancés ou inaugurés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de sa visite dans cette région au cours du 1^{er} trimestre 2010. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (02:39:36) représentent près du tiers des interventions des Quatre Parts (09:45:02) et un peu plus du cinquième de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision (12:44:05).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

Le pourcentage des femmes parmi les intervenants dans les Journaux d'Information de TV Al Oula demeure fort modeste puisqu'il n'atteint même pas les 10% (exactement 8,94%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en trois langues : en arabe (88,62%), en français (7,47%) et en amazighe (3,92%).

Dénomination du service : 2M.

Éditeur du service : Société d'Études et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD).

Caractéristiques du service :

2M : Télévision nationale généraliste.

2M Maroc : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

2M : Propose une programmation généraliste et diversifiée, tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

2M Maroc : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidant à l'étranger, et qui ne consiste pas en la reprise intégrale et simultanée du service de télévision diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

2M : Le territoire national.

2M Maroc : Zone couverte par les satellites HotBird, Nilesat, Astra, Intelsat Americas et NSS 7.

Durée d'émission (en moyenne annuelle) :

2M : 20 / 24 heures.

2M Maroc : 20 / 24 heures.

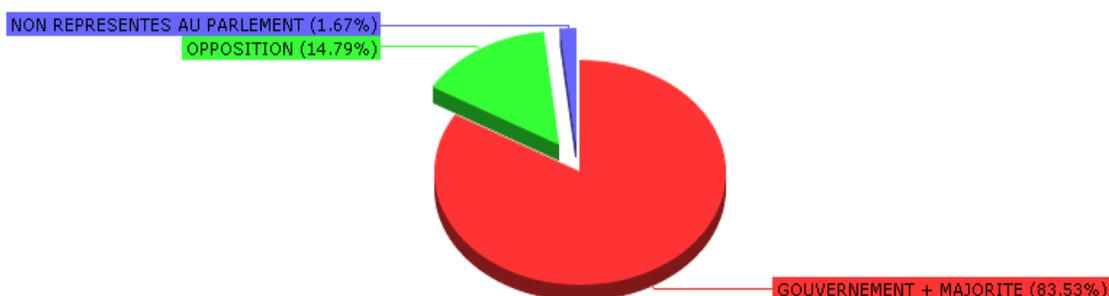


- | | |
|---|------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 7- Le Nord |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 9- Sous-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla | 10- L'Oriental |
| 5- Le Centre | 11- Les portes du Désert |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 12- Les Provinces Sahariennes |

TV 2M

Nombre de journaux	361	Volume horaire des journaux	125:47:49
Nombre d'interventions	1008	Volume horaire des interventions	07:06:05

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

4. Ministère de la Communication (00:22:02)
5. Ministère de l'Équipement et du Transport (00:20:21)
6. Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:18:58)

Partis de la Majorité

4. Rassemblement National des Indépendants (00:36:25)
5. Union Socialiste des Forces Populaires (00:19:45)
6. Parti de l'Istiqlal (00:11:35)

Partis de l'Opposition

4. Parti Authenticité et Modernité (00:16:55)
5. Parti de la Justice et du Développement (00:13:05)
6. Union Constitutionnelle (00:07:27)

Partis non représentés au Parlement-PNR

2. Parti de l'Avant-Garde Démocratique et Socialiste (00:01:22)

Ministres

4. Khalid Naciri-Ministère de la Communication (00:22:02)
5. Karim Ghellab-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:20:21)
6. Taieb El Fassi Fihri-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:18:58)

Personnalités des partis de la Majorité

4. Salaheddine Mezzouar-RNI (00:13:01)
5. Mostafa Mansouri-RNI (00:03:04)
6. Fathallah Oualalou-USFP (00:02:24)

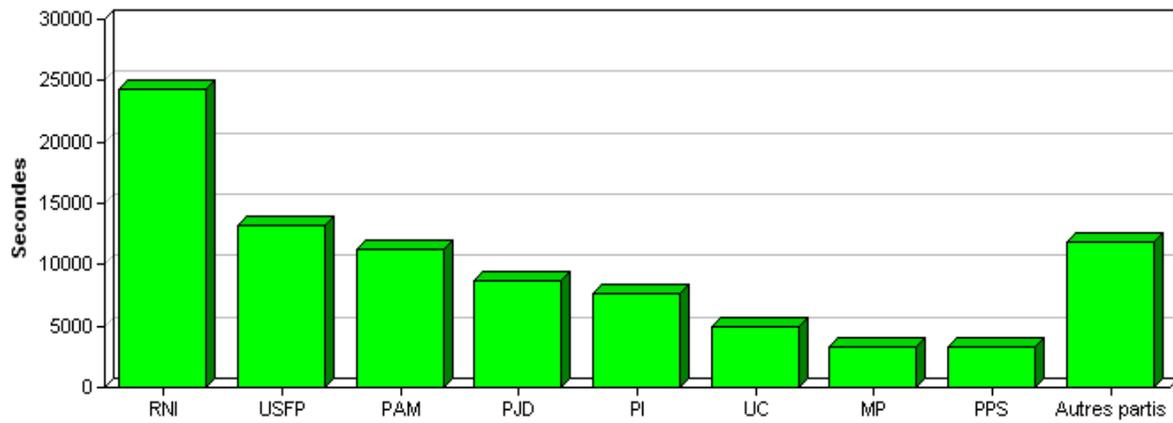
Personnalités des partis de l'Opposition

4. Mohamed Cheikh Biadillah-PAM (00:02:29)
5. Itimad Zahidi-PJD (00:02:25)
6. Mohamed Idomar-PJD (00:01:46)

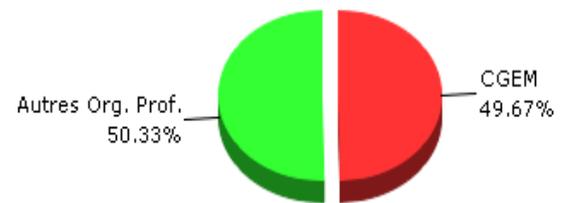
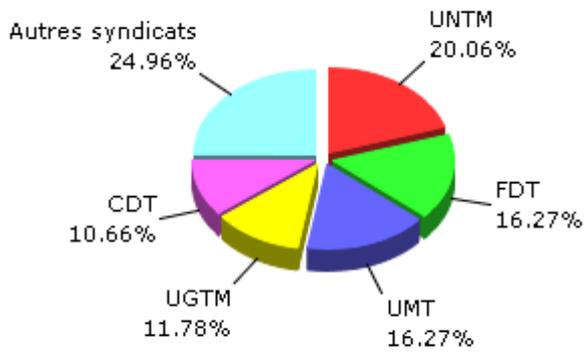
Personnalités des PNR

2. Abderrahmane El Kouhen-PRD (00:01:06)

Huit premiers partis politiques



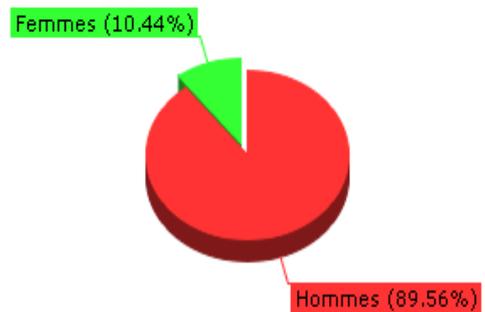
Intervenants syndicaux et professionnels



Langue



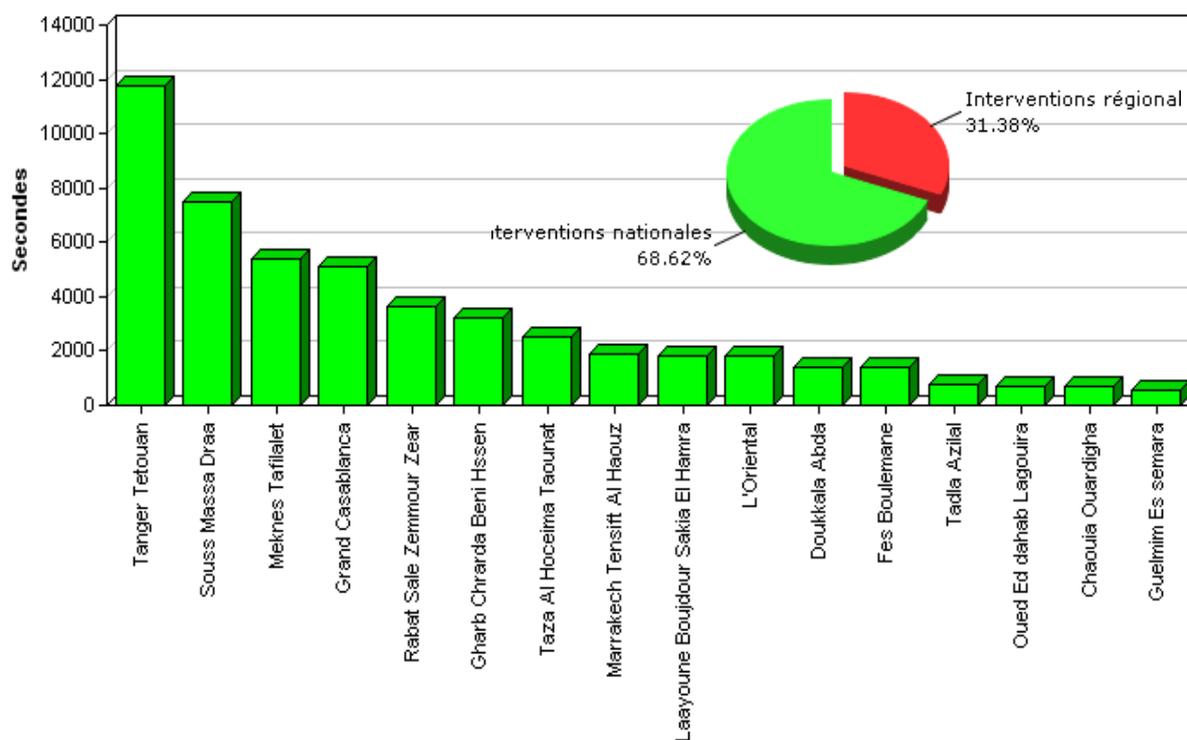
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Partis Politiques	00:42:55
Affaires Communales	00:31:54
Environnement	00:24:35
Habitat, BTP & Urbanisme	00:24:16
Politique Etrangère	00:22:11
Sahara Marocain	00:20:22
Catastrophes, Inondations...	00:20:08
Transport	00:13:53
Santé	00:13:49
Art & Culture	00:12:15

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV 2M

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (83,53%) représente près de six fois celle des partis de l'opposition parlementaire (14,79%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (60,45%).

Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents. La part revenant à ces partis est la plus faible des Quatre Parts. Elle atteint à peine les 1,67%.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, USFP, PAM, PJD, PI, UC, MP, PPS) ont totalisé 01:54:54 sur un total de 02:12:42, soit 86,59% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 22 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision publique 2M, durant le 1^{er} trimestre 2010. En d'autres termes, 14 partis politiques se sont partagé un peu moins de 18 minutes.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles à cette chaîne de télévision publique appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de 2M. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (20,06%), FDT (16,27%), UMT (16,27%), UGTM (11,78%) et CDT (10,66%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 75,04% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **49,67%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ Le part des régions dans les interventions

La région Tanger-Tétouan arrive en tête avec près de 14% des interventions (00:31:25). Ces interventions étaient le fait de ministres commentant les projets lancés ou inaugurés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de sa visite dans cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (02:13:58) représentent près de la moitié des interventions des Quatre Parts (04:40:18) et le tiers de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision (12:44:05).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux d'Information de TV 2M demeure faible puisqu'elle dépasse à peine les 10% (exactement 10,44%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en trois langues. L'arabe reste majoritaire (57,30%), mais le français est présent en force avec 32,20% contre 10,50% pour l'amazighe.

Dénomination du service :
Radio Nationale.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Radio nationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste et diversifiée tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

La «Radio Nationale» propose, également, une programmation de proximité en effectuant quotidiennement des décrochages régionaux pour chacune de ses stations régionales qui diffusent une programmation tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement d'un large public local ou régional.

Zones géographiques desservies :
Le territoire national.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.

*Les stations régionales favorisent la programmation en langues et dialectes locaux et régionaux.



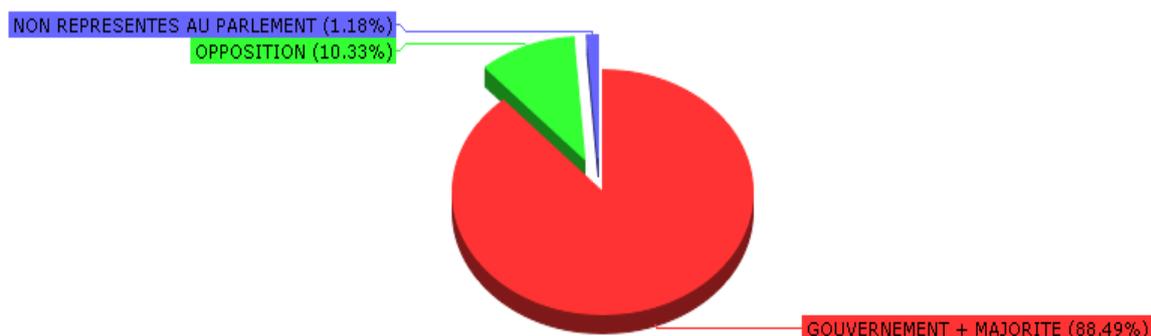
 Décrochages régionaux de la Radio Nationale

- 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha
- 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer
- 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain
- 4- Plateau des Phosphates et Tadla
- 5- Le Centre
- 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas
- 7- Le Nord
- 8- Le Rif
- 9- Souss-Massa et ses prolongements
- 10- L'Oriental
- 11- Les portes du Désert
- 12- Les Provinces Sahariennes

Radio Nationale

Nombre de journaux	447	Volume horaire des journaux	114:37:10
Nombre d'interventions	742	Volume horaire des interventions	08:59:57

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de la Communication** (01:09:37)
2. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:41:02)
3. **Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération** (00:34:21)

Partis de la Majorité

1. **Rassemblement National des Indépendants** (00:25:11)
2. **Parti de l'Istiqlal** (00:19:27)
3. **Union Socialiste des Forces Populaires** (00:10:41)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:19:35)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:07:36)
3. **Union Constitutionnelle** (00:05:45)

Partis non représentés au Parlement

1. **Parti Démocrate National** (00:01:17)

Ministres

1. **Khalid Naciri**-Ministère de la Communication (01:09:37)
2. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:41:02)
3. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:34:21)

Personnalités des partis de la majorité

1. **Salaheddine Mezzouar**-RNI (00:10:08)
2. **Mostafa Mansouri**-RNI (00:04:30)
3. **Abdellah Bourkadi**-PI (00:04:09)

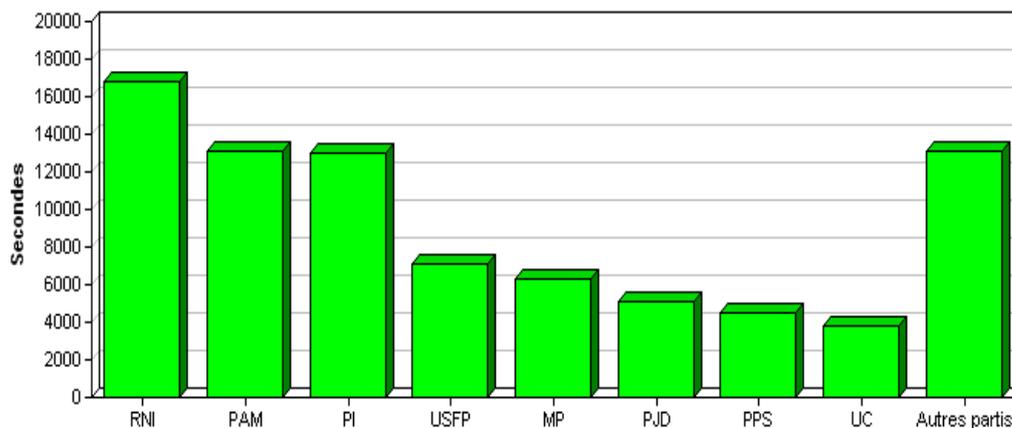
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Chaquir Achahbar**-PRE (00:03:02)
2. **Mohamed Sefiani**-PJD (00:02:50)
3. **Mohamed Cheikh Biadillah**-PAM (00:02:38)

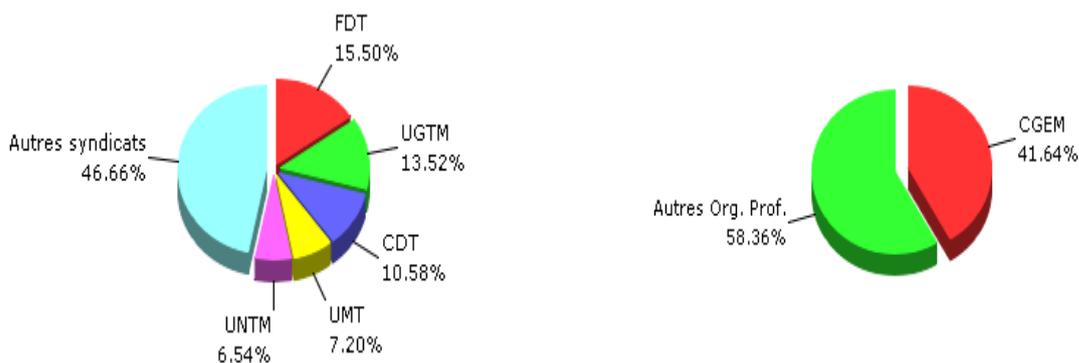
Personnalités des PNR

1. **Abdellah Kadiri**-PDN (00:00:56)

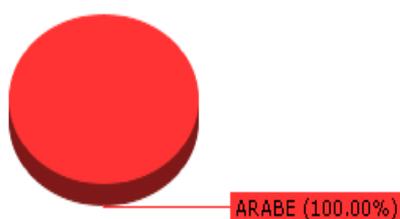
Huit premiers partis politiques



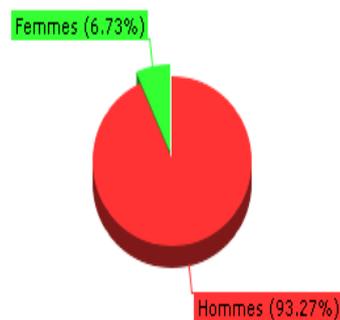
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



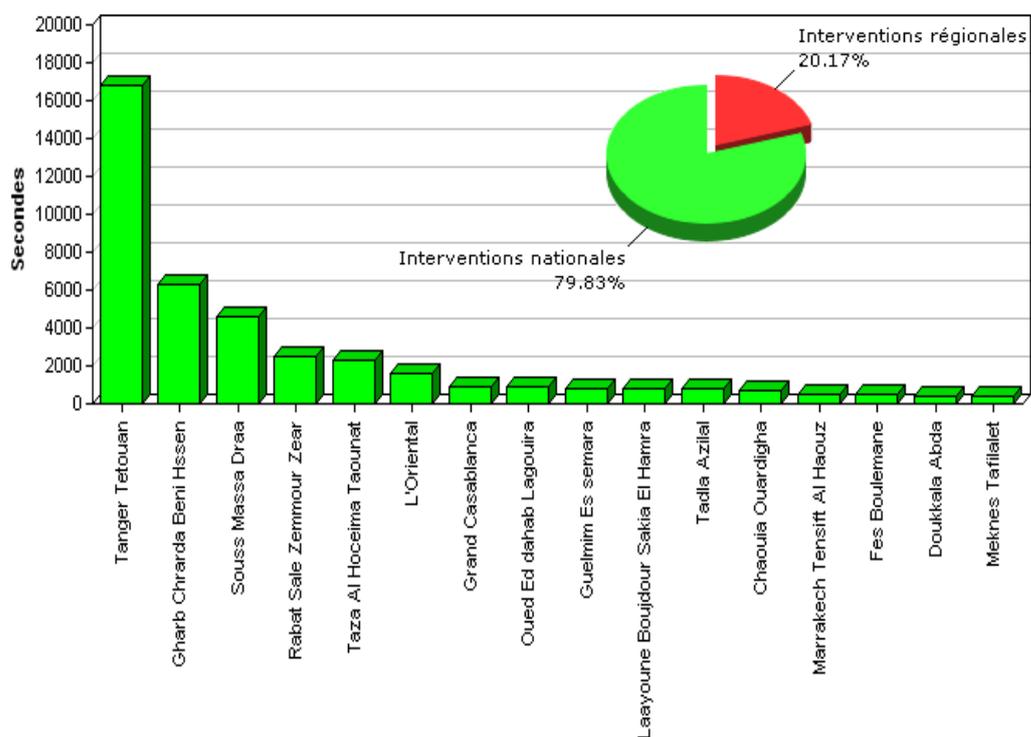
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Sahara Marocain	00:42:08
Catastrophes, Inondations ...	00:41:41
Partis Politiques	00:29:39
Régionalisation	00:26:07
Parlement Activités	00:25:49
Coopération Internationale	00:21:48
Transport	00:21:30
Infrastructures	00:20:46
Environnement	00:19:37
Politique Etrangère	00:18:07

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Nationale

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (88,31%) sur la Radio Nationale représente plus de huit fois celle des partis de l'opposition parlementaire (10,51%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (72,68%).

Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents. La part revenant à ces partis est la plus faible des Quatre Parts. Elle ne dépasse pas les 1,18%.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, PAM, PI, USFP, MP, PJD, PPS, UC) ont totalisé 01:45:25 sur un total de 02:05:02, soit 84,31% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 24 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Nationale. En d'autres termes, 16 partis politiques se sont partagé un peu moins de 20 minutes.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles à cette radio appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio publique. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (16,17%), UGTM (14,10%), UMT (7,51%), UNTM (6,82%) et CDT (6,74%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 51,34% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **41,64%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

La région Tanger-Tétouan arrive en tête avec près de 40,60% des interventions. Ces interventions étaient le fait de ministres commentant les projets lancés ou inaugurés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de sa visite dans cette région. La région qui arrive en deuxième position est celle Gharb-Chrarda-Beni Hsen avec 15,21% des interventions.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (01:45:53) représentent près du quart des interventions des Quatre Parts (06:44:11) et le cinquième de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (08:59:57).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Nationale est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 10% (exactement 6,73%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en une langue unique : la langue arabe.

Dénomination du service :
Radio Amazigh.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Radio généraliste nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation de référence, généraliste et diversifiée, d'expression essentiellement amazigh.

Elle tend à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large et plus particulièrement le public amazighophone.

Zones géographiques desservies :
Territoire national.

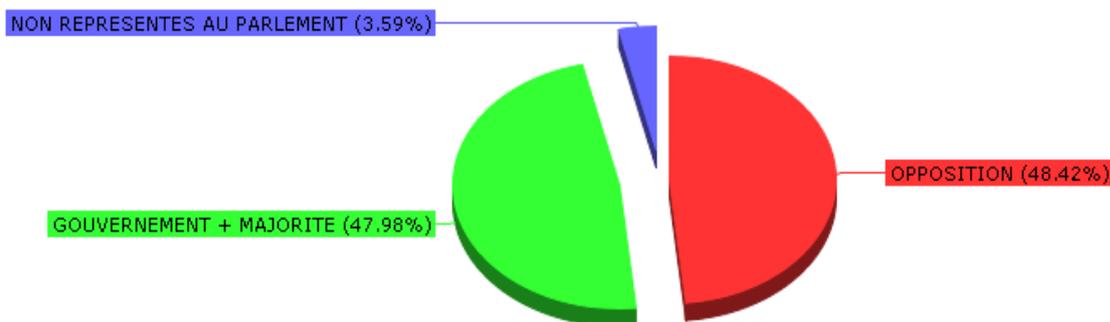
Durée d'émission :
16 / 24 heures.



Radio Amazighe

Nombre de journaux	360	Volume horaire des journaux	95:35:38
Nombre d'interventions	227	Volume horaire des interventions	04:06:32

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère des Affaires Etrangères et de la Communication** (00:04:08)
2. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:02:55)
3. **Ministère de la Communication** (00:02:38)

Partis de la Majorité

1. **Rassemblement national des Indépendants** (00:25:39)
2. **Parti de l'Istiqlal** (00:20:47)
3. **Mouvement Populaire** (00:14:12)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (01:00:57)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:15:16)
3. **Front des Forces Démocratiques** (00:07:36)

Partis non représentés au Parlement

1. **Parti de l'Avant-Garde Démocratique et Socialiste** (00:04:29)

Ministres

1. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Etrangères et de la Communication (00:04:08)
2. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:02:55)
3. **Khalid Naciri**-Ministère de la Communication (00:02:38)

Personnalités de partis de la majorité

1. **Omar Chellah**-RNI (00:07:02)
2. **Ahmed Boumkouk**-PI (00:04:20)
3. **Abdelatif Ouammou**-PPS (00:04:00)

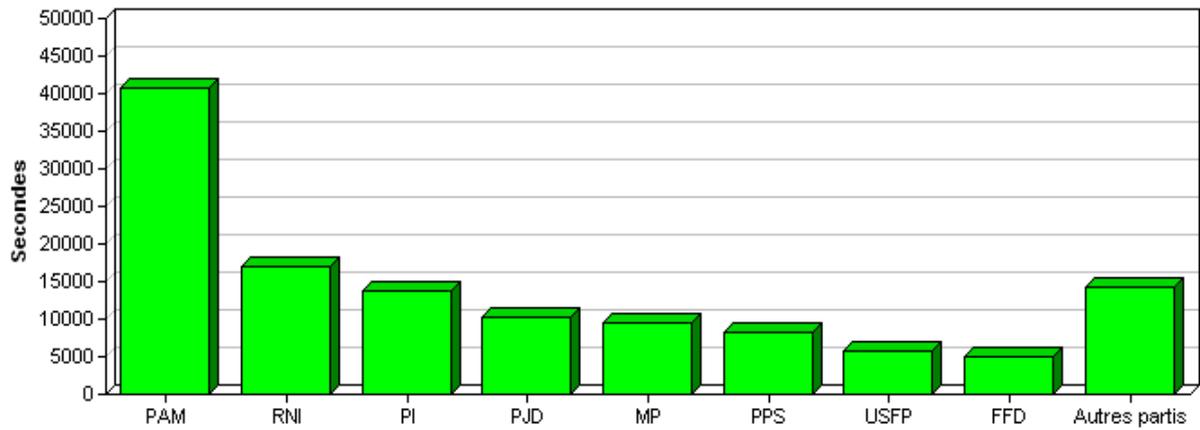
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Mohamed Boudra**-PAM (00:06:05)
2. **Lahcen Sekouri**-PAM (00:05:38)
3. **Abdessadek Bouazzaoui**-PAM (00:04:29)

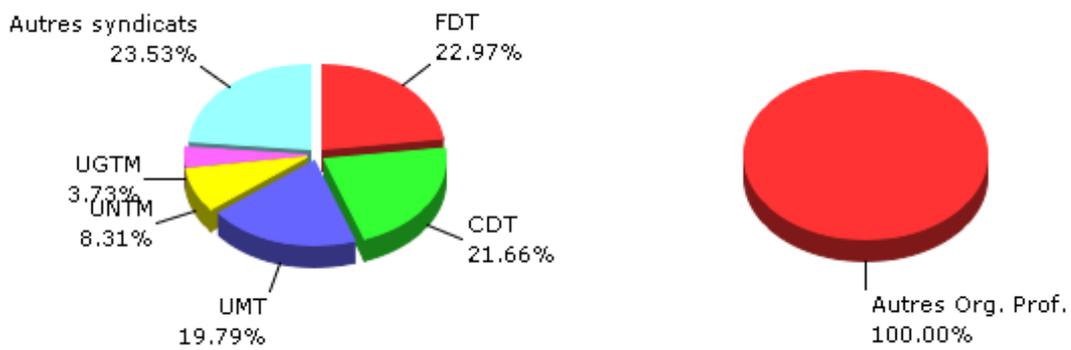
Personnalités des PNR

1. **Youssef Bousseta**, PADS (00:02:34)

Huit premiers partis politiques



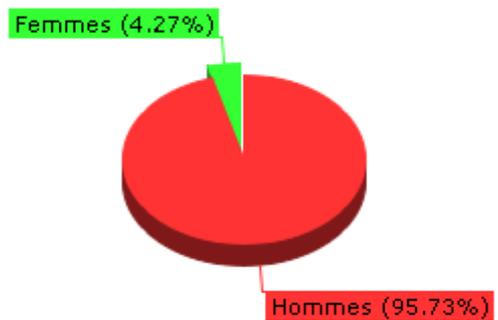
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



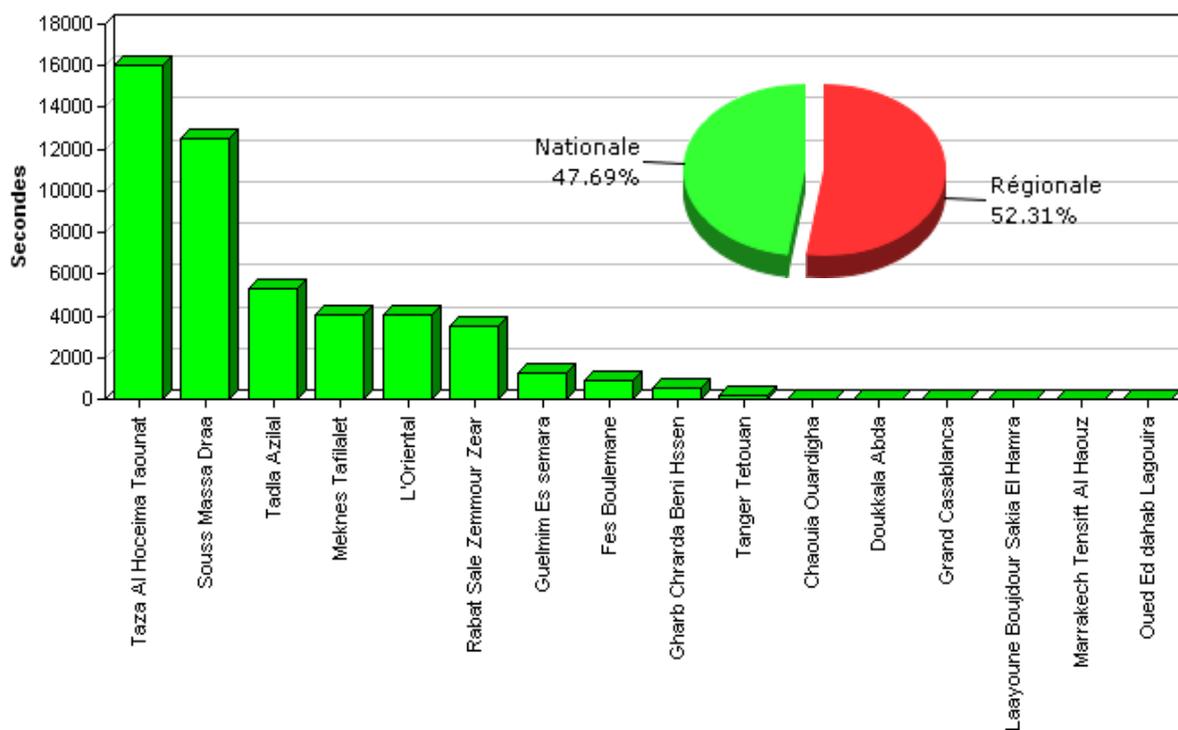
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	01:10:53
Partis Politiques	00:28:48
Discours Royal	00:22:40
Parlement Activités	00:21:51
Affaires Régionales	00:20:00
Sécurité Routière	00:14:23
Agriculture	00:07:29
Pêche	00:04:13
Environnement	00:04:07
Dialogue Social	00:04:06

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Amazighe

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

Le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition parlementaire d'autre part font pratiquement jeu égal. En effet, la part des partis de l'opposition (48,42%) dépasse légèrement celle du gouvernement et des partis de la majorité (47,98%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part revenant au gouvernement (7,76%) est très modeste, et ce contrairement aux autres médias audiovisuels publics suivis.

Les partis non représentés au Parlement sont sous-représentés. Leur part est la plus faible des Quatre Parts. Elle ne dépasse pas les 3,59%.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, RNI, PI, PJD, MP, PPS, USFP, UC) ont totalisé 02:37:39 (dont plus d'une heure pour le PAM) sur un total de 03:06:28, soit 84,55% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 20 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Amazighe. En d'autres termes, les 12 partis politiques restants se sont partagé un peu moins de 29 minutes.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles à la Radio Amazighe appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (22,97%), CDT (21,66%), UMT (19,79%), UNTM (8,31%) et UGTM (3,73%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 76,47% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Durant ce premier trimestre de 2010, **la CGEM** n'a bénéficié d'aucun temps de parole sur cette radio.

■ La part des régions dans les interventions

La région Taza-Al Hoceima-Taounate arrive en tête avec 22,06% des interventions (00:42:49), suivie par la région du Souss-Massa-Daraâ avec 17,24% (00:33:28). Les interventions relatives à ces deux régions avaient trait au thème des inondations qui avaient frappé le pays au cours de ce trimestre et à des affaires communales diverses.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (02:08:58) représentent 63,80% des interventions des Quatre Parts (03:22:09) et un peu plus de la moitié de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (04:06:32).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Amazighe est très faible puisqu'elle ne dépasse même pas les 5% (exactement 4,27%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment dans une langue unique, ou plutôt dans les trois variantes de la langue amazighe.

RADIO RABAT CHAÎNE INTER



Dénomination du service :
Radio Rabat Chaîne Inter.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Radio nationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste, ouverte sur le monde, tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement du jeune public.

Met en valeur la diversité linguistique du Maroc et son ouverture sur la scène internationale et contribue au rayonnement de la culture et de la civilisation marocaine auprès des auditoires étrangers.

Zones géographiques desservies :
Le territoire national.

Durée d'émission :
19 / 24 heures.



- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaoula-Ouardigha | 7- Le Nord |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla | 10- L'Oriental |
| 5- Le Centre | 11- Les portes du Désert |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 12- Les Provinces Sahariennes |

Radio Chaîne Inter

Nombre de journaux	451	Volume horaire des journaux	88:20:60
Nombre d'interventions	249	Volume horaire des interventions	04:46:02

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de la Communication** (00:27:35)
2. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:18:34)
3. **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace** (00:17:04)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal** (00:12:09)
2. **Rassemblement National des Indépendants** (00:07:36)
3. **Parti du Progrès et du Socialisme** (00:05:32)

Partis de l'Opposition

1. **Parti de la Justice et du Développement** (00:07:47)
2. **Parti Authenticité et Modernité** (00:02:15)

Ministres

1. **Khalid Naciri**-Ministère de la Communication (00:27:35)
2. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:18:34)
3. **Ahmed Taoufiq Hejira**-Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (00:17:04)

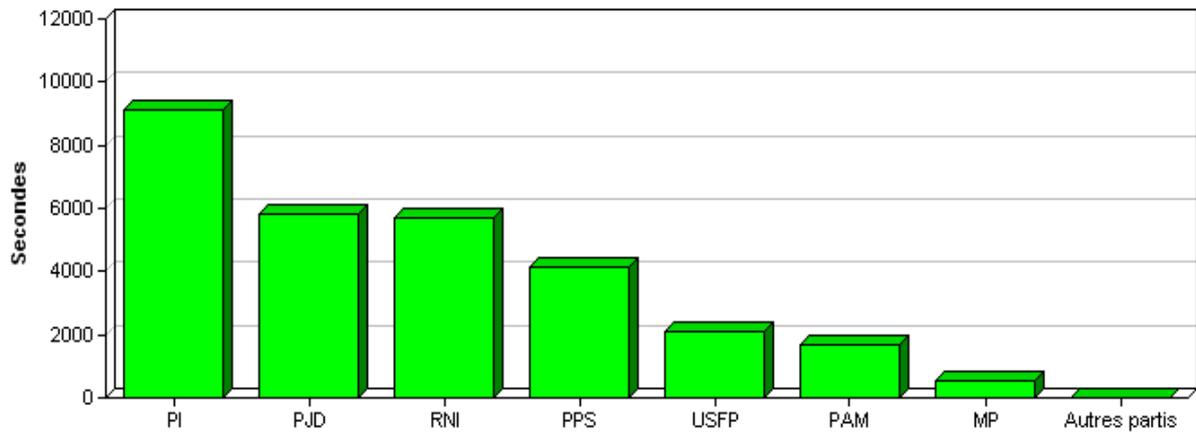
Personnalités des partis de la majorité

1. **Abdellah Bourkadi**-PI (00:06:15)
2. **Mohamed Krimen**-PI (00:04:17)
3. **Lahbib Laâlej**-RNI (00:02:41)

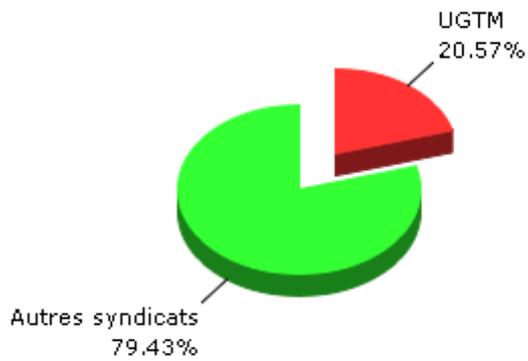
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Abdelkader Amara**-PJD (00:04:36)
2. **Mohamed Boudra**-PAM (00:02:15)
3. **Lahcen Daoudi**-PJD (00:01:55)

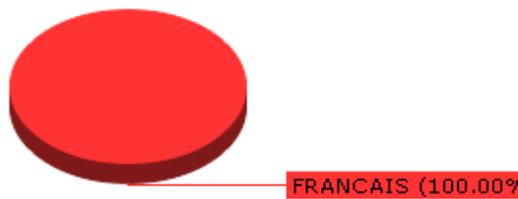
Huit premiers partis politiques



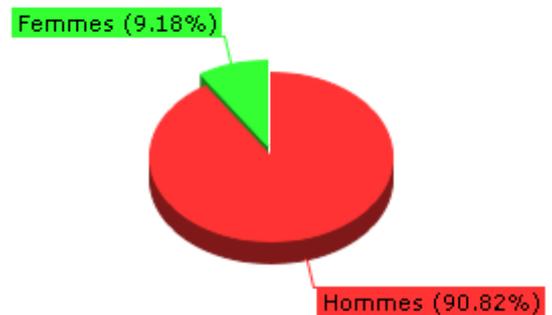
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



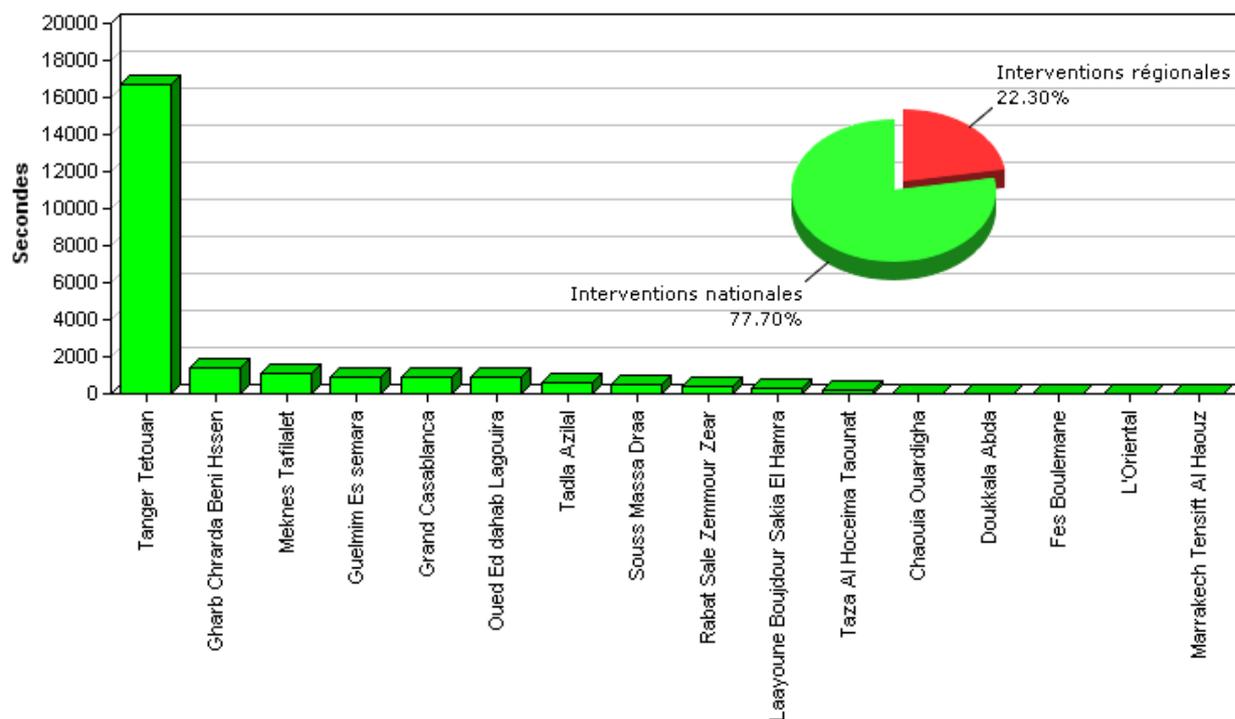
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Santé	00:18:46
Médias	00:15:55
Infrastructures	00:14:59
Politique Etrangère	00:13:12
Sahara Marocain	00:13:08
Education & Formation	00:11:44
Parlement Activités	00:11:14
Coopération Internationale	00:11:09
M.R.E.	00:11:09
Social & Solidarité	00:09:38

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Rabat Chaîne Inter

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

Le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (95,43%) représente plus de vingt fois celle des partis de l'opposition parlementaire (4,57%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (82,32%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, PJD, RNI, PPS, USFP, PAM, MP) ont totalisé 00:38:50, soit l'intégralité du temps de parole consacré aux partis politiques dans les Journaux d'Information de cette radio publique.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, une seule des cinq centrales syndicales les plus représentatives a pu accéder à l'antenne de la Radio Chaîne Inter. Il s'agit de l'UGTM avec 20,57% des interventions de l'ensemble des organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **37,67%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

La région Tanger-Tétouan arrive en tête avec près de 37,76% des interventions (00:44:29). Ces interventions étaient le fait de ministres commentant les projets lancés ou inaugurés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de sa visite dans cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (01:03:47) représentent près du tiers des interventions des Quatre Parts (03:39:37) et 22,30% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (04:46:02).

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Chaîne Inter est faible puisqu'elle n'atteint même pas les 10% (exactement 9,18%).

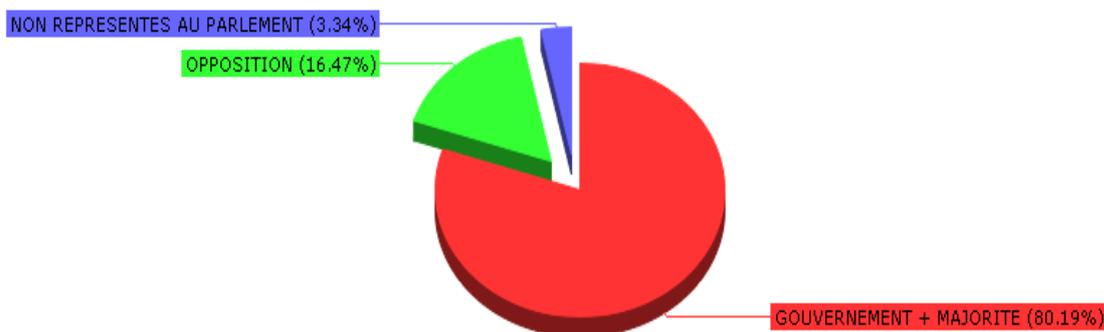
■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en une langue unique : la langue française. Les journaux en anglais et en espagnol ne sont pas suivis, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces résultats.

TV Laâyoune

Nombre de journaux	90	Volume horaire des journaux	34:31:35
Nombre d'interventions	332	Volume horaire des interventions	03:40:25

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. Ministère de la Communication (00:16:20)
2. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (00:08:42)
3. Ministère de la Jeunesse et des Sports (00:06:06)

Partis de la Majorité

1. Parti de l'Istiqlal (00:41:59)
2. Mouvement Populaire (00:23:47)
3. Union Socialiste des Forces Populaires (00:18:50)

Partis de l'Opposition

1. Parti Authenticité et Modernité (00:12:16)
2. Parti de la Justice et du Développement (00:11:33)
3. Parti du Renouveau et de l'Equité (00:01:41)

Partis non représentés

1. Parti de la Réforme et du Développement (00:04:13)

Ministres

1. Khalid Naciri-Ministère de la Communication (00:16:20)
2. Taieb El Fassi Fihri-Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (00:08:42)
3. Moncef Belkhayat-Ministère de la Jeunesse et des Sports (00:06:06)

Personnalités des partis de la majorité

1. El Mehdi Zerkou-MP (00:11:05)
2. Mohamed Saâd Alami-PI (00:10:08)
3. Oued Errachid Hamdi (oncle)-PI (00:07:11)

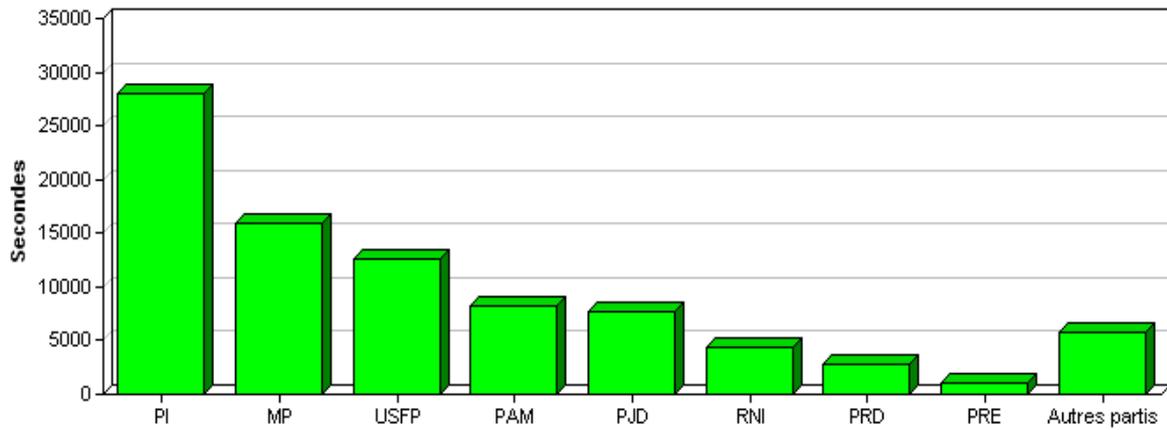
Personnalités des partis de l'opposition

1. Lahbib Choubani-PJD (00:03:53)
2. Mohamed Cheikh Biadillah-PAM (00:02:16)
3. Abdelilah Benkirane-PJD (00:01:43)

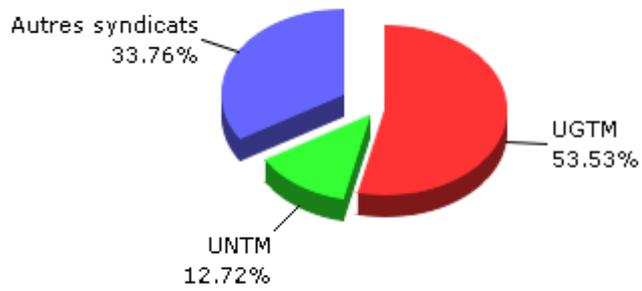
Personnalités PNR

1. Ali Mazliki-PRD (00:01:28)

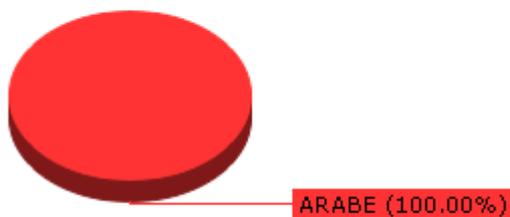
Huit premiers partis politiques



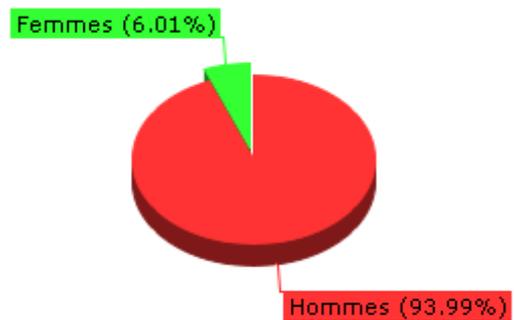
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



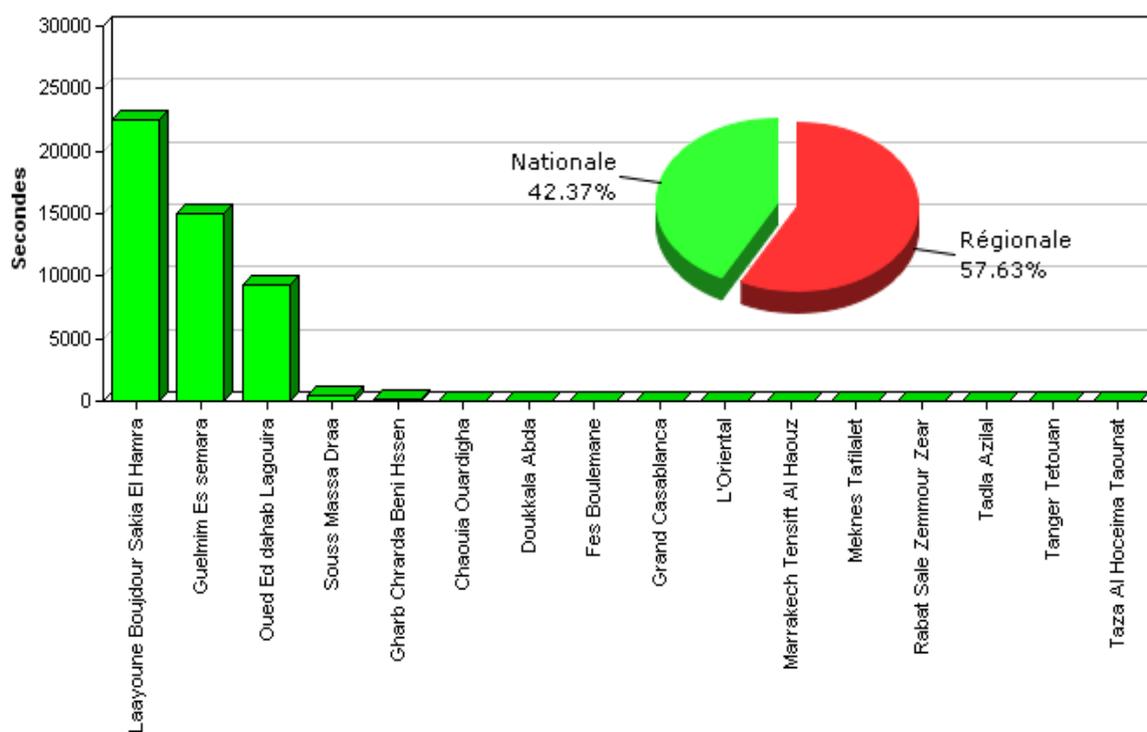
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:34:10
Sahara Marocain	00:31:49
Parlement Activités	00:26:53
Affaires Régionales	00:17:25
Discours Royal	00:10:58
Habitat, BTP & Urbanisme	00:09:55
Histoire Nationale	00:09:41
Partis Politiques	00:09:24
Environnement	00:09:16
Syndicats	00:06:37

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV Laâyoune

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,19%) représente près de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (16,47%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est relativement faible (30,92%).

Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents. Leur part est la plus faible des Quatre Parts. Elle atteint à peine les 3,34%.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Six partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, MP, USFP, PAM, PJD, RNI) ont totalisé 01:54:56 sur un total de 02:09:33, soit 88,72% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 18 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision régionale de Laâyoune. En d'autres termes, les 12 partis politiques restants se sont partagé un peu plus de 14 minutes.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, seules deux parmi les plus représentatives d'entre elles ont pu accéder à l'antenne de cette télévision. Il s'agit de l'UGTM avec 53,53% du temps de parole consacré aux organisations syndicales et de l'UNTM avec 12,72%.

Par ailleurs, le temps de parole cumulé de ces deux centrales syndicales représente 66,25% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Durant ce premier trimestre de 2010, **la CGEM** n'a bénéficié d'aucun temps de parole sur cette télévision.

■ La part des régions dans les interventions

Durant le 1^{er} trimestre 2010, dans le Journal unique de TV Laâyoune, les trois régions du Sahara bénéficient de la quasi-totalité du temps de parole relatif aux régions. Ainsi, la région Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra arrive en première position avec 46,77% (01:00:09), suivie par la région Guelmim-Smara avec 31,21% (00:40:08) et celle de Oued Ed Dahab-Lagouira avec 19,31% (00:24:50). Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (02:07:01) représentent 67,73% des interventions des Quatre Parts (03:07:32) et 57,63% de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision (03:40:25).

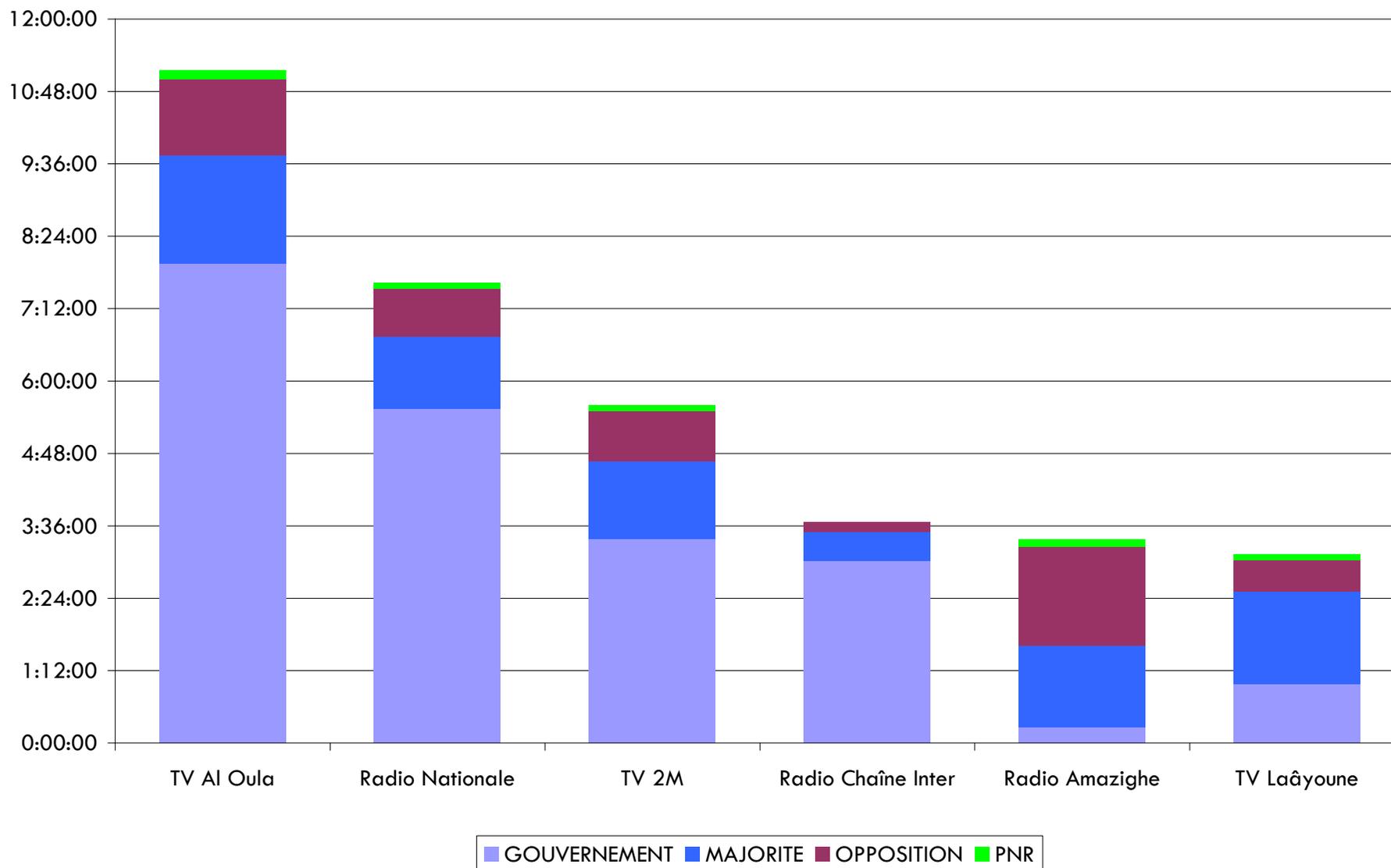
■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans le JT de cette télévision est très faible puisqu'il n'atteint même pas les 10% (exactement 6,01%).

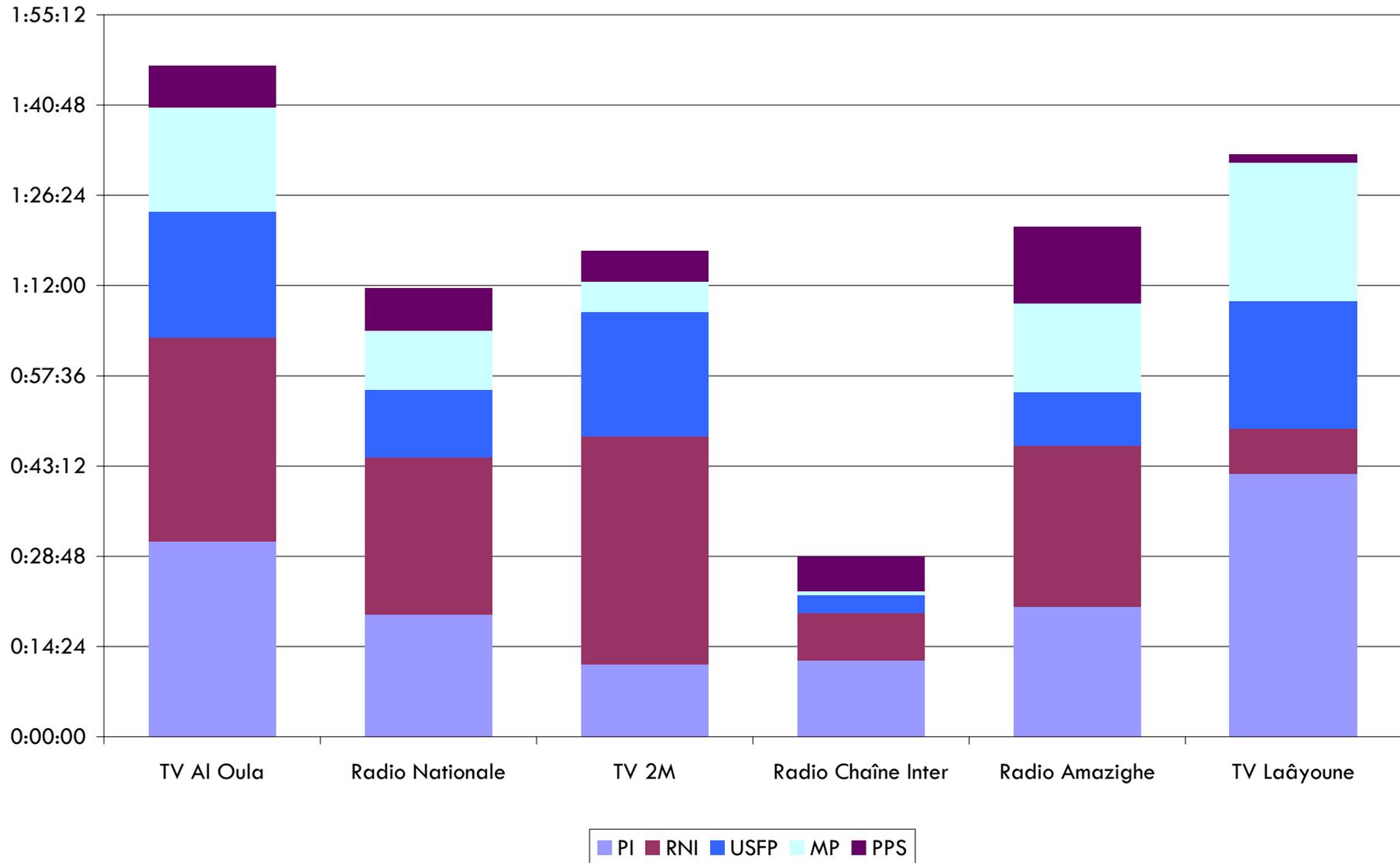
■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants, sur TV Laâyoune, s'expriment en une langue unique : la langue arabe.

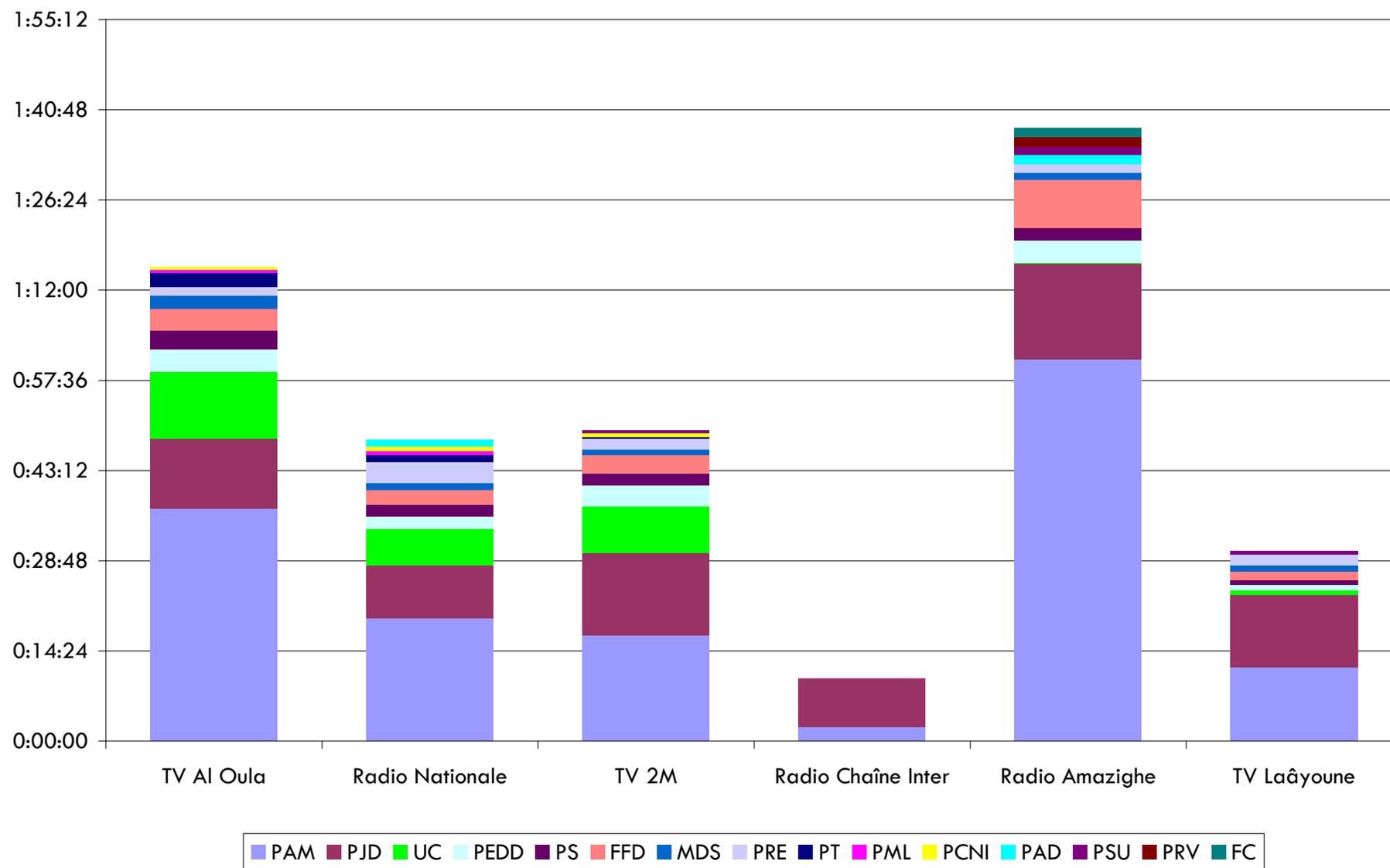
Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels publics



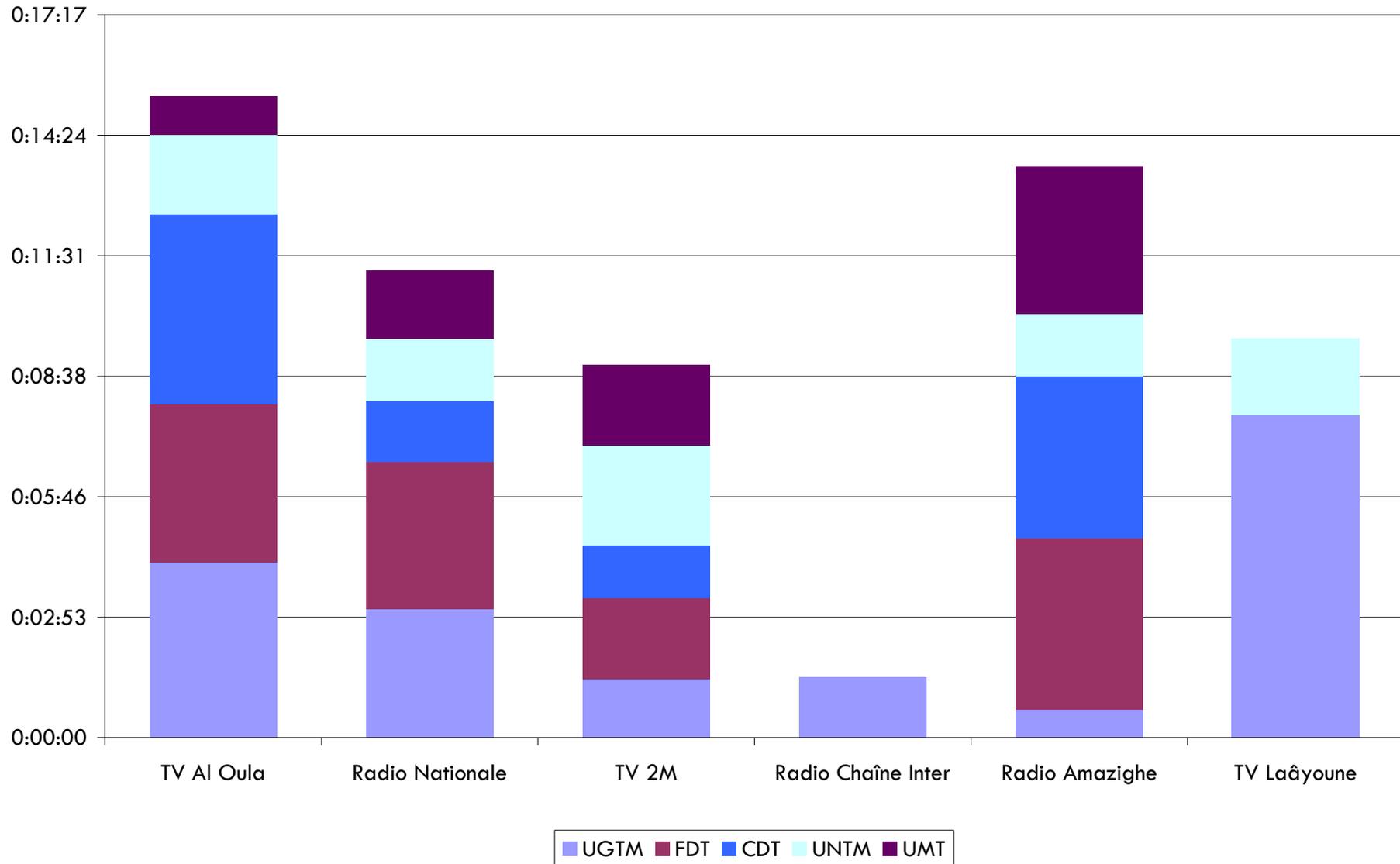
Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels publics



Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels publics



Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels publics



■ Observations relatives aux médias audiovisuels publics

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels publics permettent de mettre en lumière trois tendances.

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.**

La part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 80% des Quatre Parts sur TV Al Oula, TV 2M, la Radio Nationale et TV Laâyoune, pour atteindre les 95% sur Radio Chaîne Inter.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante sur les médias audiovisuels publics, exception faite de la Radio Amazighe et de TV Laâyoune.

- Deuxième tendance : **Sur la Radio Amazighe, le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition d'autre part font pratiquement jeu égal en termes de temps de parole.**

- Troisième tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents de ces médias.** Ainsi, ils ne dépassent les 2% des Quatre Parts que sur la Radio Amazighe et TV Laâyoune.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous supports publics confondus : PAM, PI, RNI, USFP, PJD, MP, PPS et UC) bénéficient de l'essentiel du volume horaire des partis. Parmi ceux-ci, le PAM et le PI arrivent largement en tête devant toutes les autres formations politiques.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Les cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) ont toutes pu accéder aux médias audiovisuels publics, sauf sur Radio Chaîne Inter et TV Laâyoune. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire.

Le temps de parole de la CGEM varie entre 37,61% (Radio Chaîne Inter) et 54% (TV Al Oula) du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles. Cependant, sur deux médias publics (Radio Amazighe et TV Laâyoune), la CGEM est absente.

■ La part des régions dans les interventions

Sur quatre médias audiovisuels publics (TV Al Oula, TV 2M, Radio Nationale et Radio Chaîne Inter), c'est la région Tanger-Tétouan qui arrive en tête des interventions relatives aux régions, durant le 1^{er} trimestre 2010.

Sur la Radio Amazighe, ce sont deux autres régions (Taza-Al Hoceima-Taounate et Souss-Massa-Daraâ) qui arrivent en tête.

Quant à TV Laâyoune, ce sont les trois régions du Sahara qui arrivent en tête dans le JT de cette chaîne de télévision régionale.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans le Journaux des médias audiovisuels publics varie entre 4,27% sur la Radio Amazighe et 10,44% sur TV 2M.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Sur quatre médias audiovisuels publics, les intervenants s'expriment en une langue unique : l'arabe sur la Radio Nationale et TV Laâyoune, l'amazighe sur la Radio Amazighe et le français sur Radio Chaîne Inter (les journaux en espagnol et en anglais ne sont pas suivis, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces résultats).

Sur les deux chaînes nationales de télévision publique, les trois langues sont utilisées. Sur TV Al Oula, la langue arabe est dominante. Les parts respectives des trois langues y sont les suivantes : 88,62% pour la langue arabe, 7,47% pour le français et 3,92% pour l'amazighe.

Sur TV 2M, la part du français est beaucoup plus importante : 32,20% contre 57,30% pour la langue arabe et 10,50% pour les trois variantes de l'amazighe.

2 – Médias audiovisuels privés à programmation nationale

- Radio Atlantic
- Radio Aswat
- Radio Med
- Radio Chada FM

Dénomination du service :
ATLANTIC Radio.

Éditeur du service :
Société ECO MEDIAS.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale thématique .

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation thématique liée à l'économie.

Zones géographiques desservies :
Bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, de Marrakech, le Haut Atlas et Abdas, du Nord, et de Souss-Massa et ses prolongements.

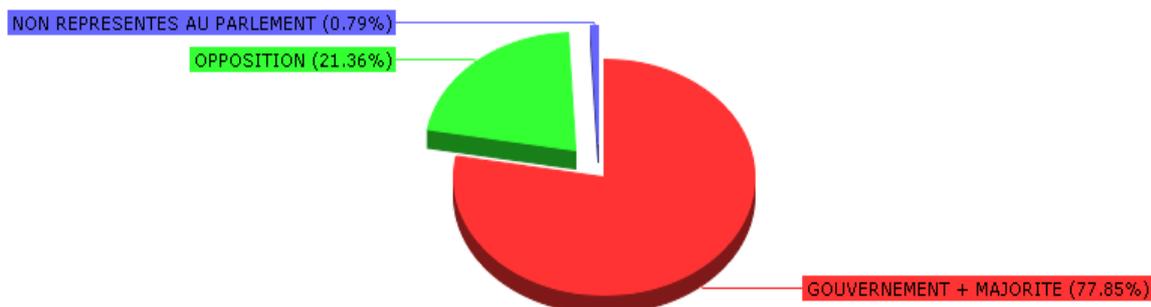
Durée d'émission :
24 / 24 heures.



Radio Atlantic

Nombre de journaux	908	Volume horaire des journaux	124:45:08
Nombre d'interventions	584	Volume horaire des interventions	08:34:40

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (00:15:48)
2. Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme, chargé de l'Artisanat (00:13:20)
3. Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (00:13:13)

Partis de la Majorité

1. Rassemblement National des Indépendants (00:17:16)
2. Union Socialiste des Forces Populaires (00:06:44)
3. Parti du Progrès et du Socialisme (00:04:06)

Partis de l'Opposition

1. Parti de la Justice et du Développement (00:22:17)
2. Parti Authenticité et Modernité (00:14:17)
3. Front des Forces Démocratiques (00:01:38)

Partis non représentés au Parlement-PNR

1. Parti Ennahj Addimokrati (00:01:28)

Ministres

1. Ahmed Taoufiq Hejira-Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (00:15:48)
2. Anis Birou-Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme, chargé de l'Artisanat (00:13:20)
3. Ahmed Réda Chami-Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (00:13:13)

Personnalités des partis de la majorité

1. Marbough Al Hou-RNI (00:03:02)
2. Salaheddine Mezzouar-RNI (00:02:56)
3. Lahcen Boukdour-RNI (00:02:47)

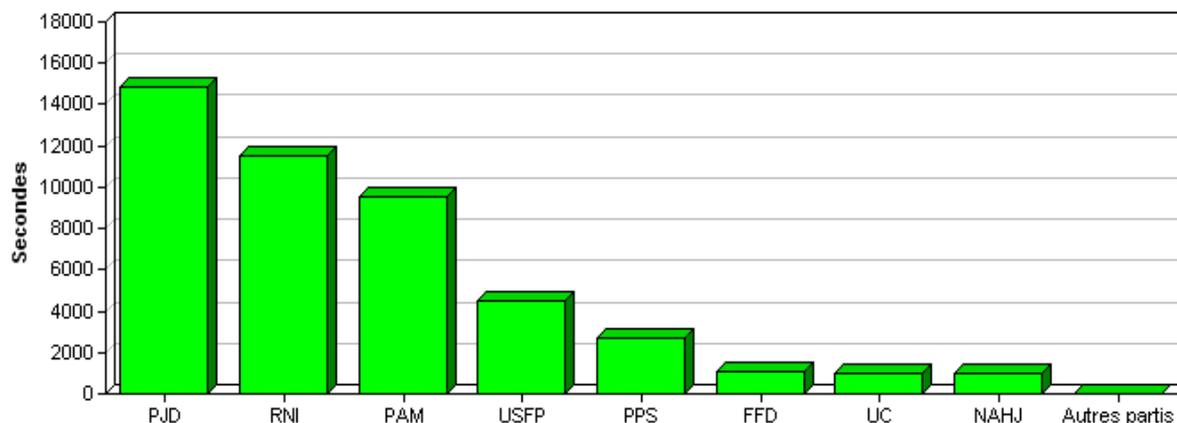
Personnalités des partis de l'opposition

1. Lahcen Daoudi-PJD (00:05:42)
2. Abdellah Bouanou-PJD (00:04:09)
3. Mohamed Najib Boulif-PJD (00:03:25)

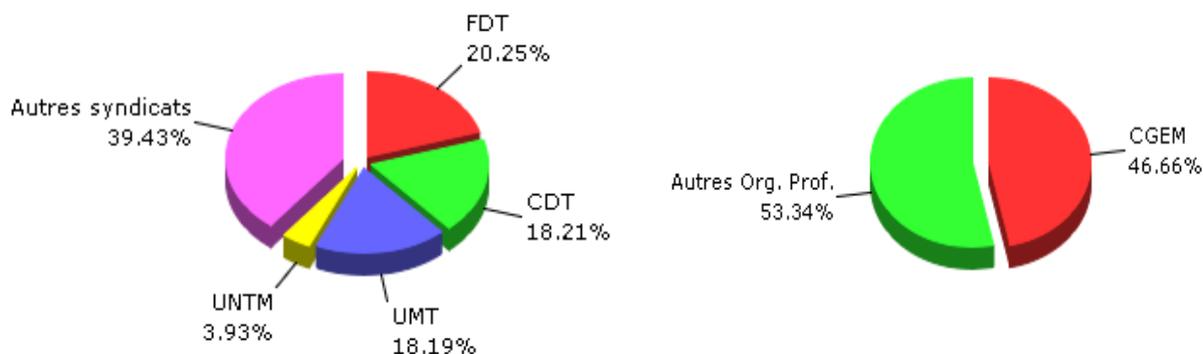
Personnalités des PNR

1. Abdellah El Harif-NAHJ (00:01:28)

Huit premiers partis politiques



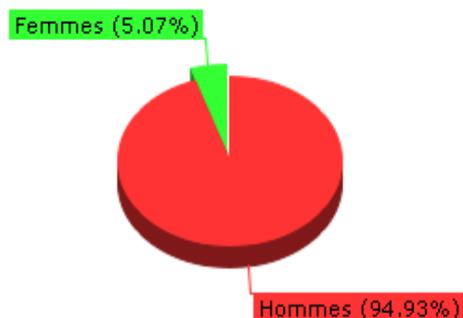
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



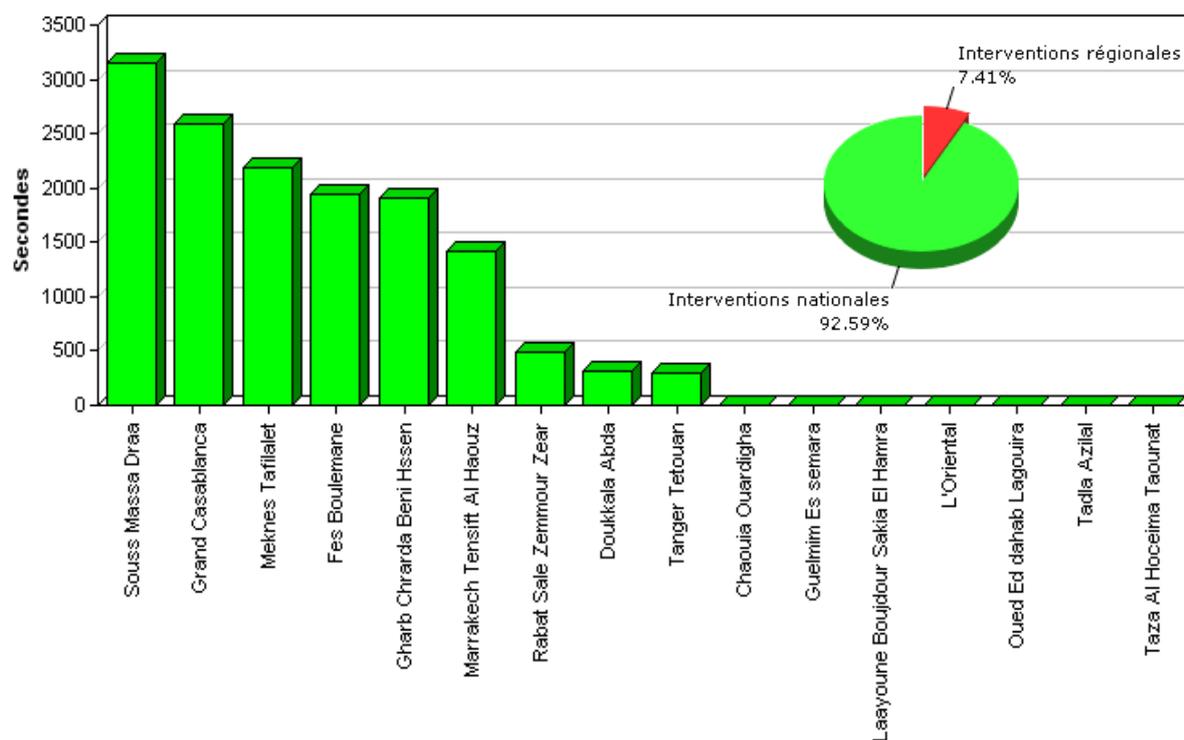
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Agriculture	00:44:23
Industrie	00:43:35
Economie Nationale	00:37:52
Habitat, BTP & Urbanisme	00:37:51
Entreprises & Culture d'entreprise	00:28:40
Transport	00:25:29
Partis & Syndicats	00:23:16
Partis Politiques	00:19:21
Tourisme	00:16:57
Sécurité Routière	00:16:37

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Atlantic

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (77,85%) représente plus de trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (21,36%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (62,73%). **Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Cinq partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, RNI, PAM, USFP, PPS) ont totalisé 01:04:40, soit la quasi-totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 8 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Atlantic, durant ce trimestre.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Atlantic appelle trois observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, seule l'UGTM n'a pu accéder à l'antenne de cette radio privée.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (20,25%), CDT (18,21%), UMT (18,19%) et UNTM (3,93%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 60,57% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **54,94%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

Le poids des régions dans cette radio est marginal, puisque les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (00:38:09) ne représentent que 7,41% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio privée (08:34:40).

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Atlantic est très faible puisqu'elle atteint à peine les 5% (exactement 5,07%).

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe est légèrement majoritaire avec 57,22%. Mais, le français reste présent en force avec 42,78%.

Dénomination du service :
Radio ASWAT.

Éditeur du service :
Société LA MAROCAINE DE RADIO ET DE BROADCAST.

Caractéristiques du service :
Radio thématique à couverture nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste axée sur la thématique économique et sociétale.

Zones géographiques desservies :

Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, du plateau des phosphates et Tadla, du Centre, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, du Nord, du Rif, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.

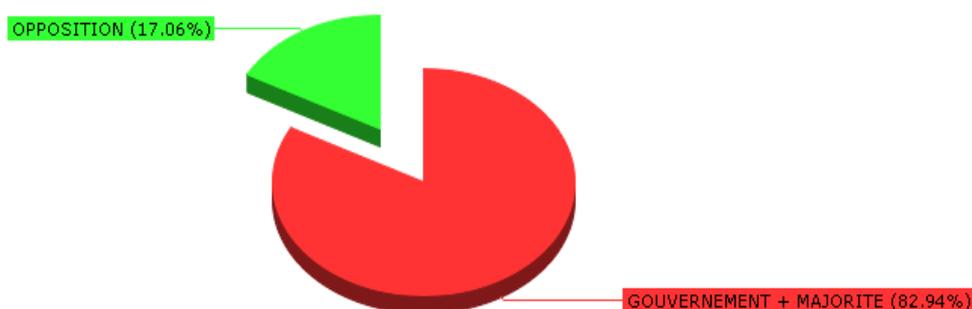


- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 7- Le Nord |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla | 10- L'Oriental |
| 5- Le Centre | 11- Les portes du Désert |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 12- Les Provinces Sahariennes |

Radio Aswat

Nombre de journaux	569	Volume horaire des journaux	82:17:57
Nombre d'interventions	256	Volume horaire des interventions	03:29:37

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de la Communication** (00:14:46)
2. **Ministère de l'Economie et des Finances** (00:12:34)
3. **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace** (00:06:57)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal** (00:11:32)
2. **Rassemblement National des Indépendants** (00:10:08)
3. **Union Socialiste des Forces Populaires** (00:05:42)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:08:38)
2. **Union Constitutionnelle** (00:05:15)
3. **Parti de la Justice et du Développement** (00:04:15)

Ministres

1. **Khalid Naciri**-Ministère de la Communication (00:14:46)
2. **Salaheddine Mezzouar**-Ministère de l'Economie et des Finances (00:12:34)
3. **Ahmed Taoufiq Hejira**-Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (00:06:57)

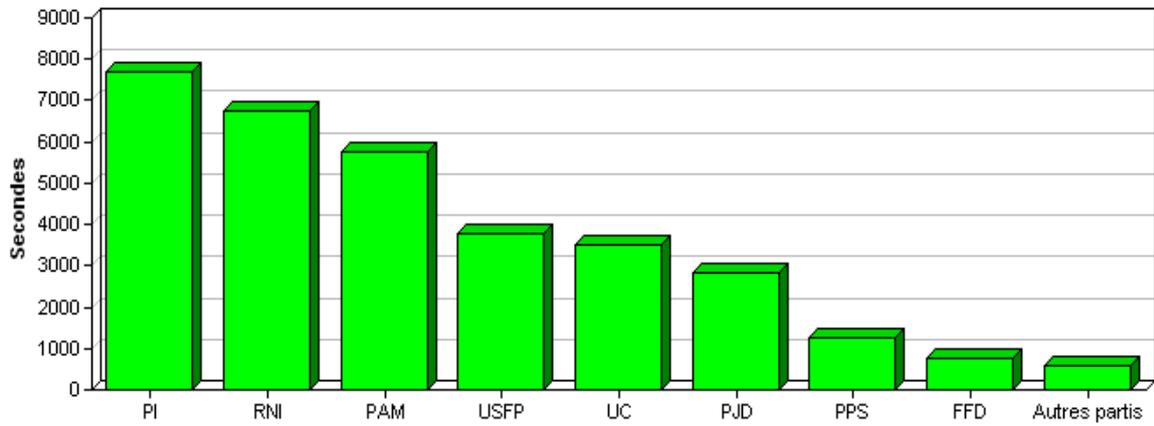
Personnalités des partis de la majorité

1. **Mohamed Krimeh**-PI (00:07:49)
2. **Noureddine Lazrak**-RNI (00:04:44)
3. **Lahcen Boukdour**-RNI (00:03:08)

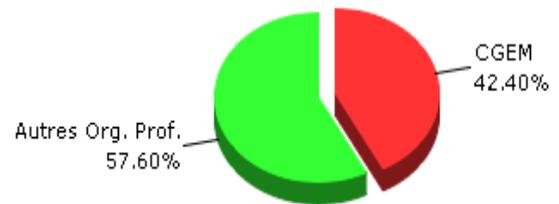
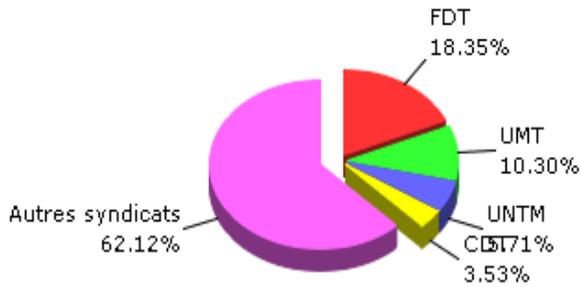
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Mohamed Abied**-UC (00:04:20)
2. **Chakir Seddik** -PAM (00:02:20)
3. **Abdelali Slimani Houari**-PJD (00:02:05)

Huit premiers partis politiques



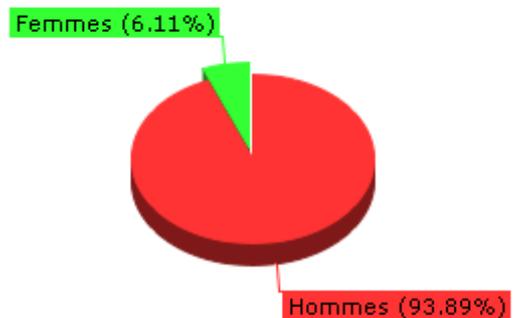
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



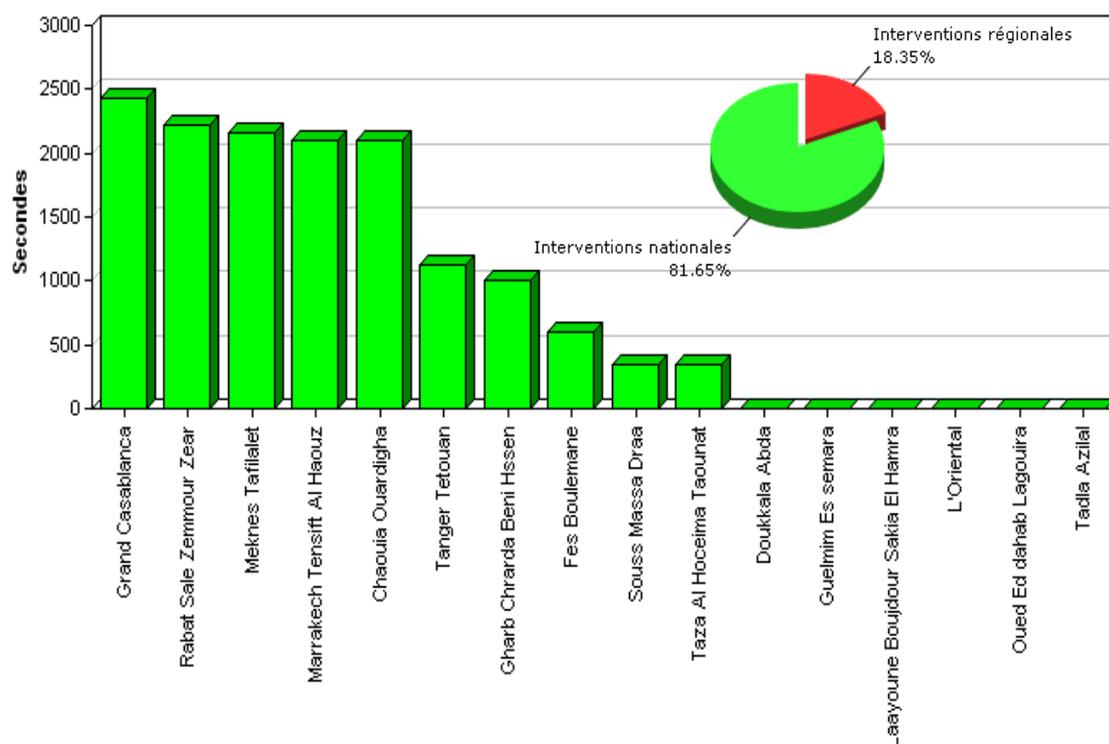
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:27:14
Economie Nationale	00:19:57
Partis Politiques	00:12:21
Médias	00:11:58
Catastrophes, Inondations...	00:11:47
Transport Aérien	00:11:39
Affaires Communales	00:11:25
Transport	00:10:51
Syndicats	00:08:05
Habitat, BTP & Urbanisme	00:07:56

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Aswat

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (82,94%) représente près de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (17,06%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (58,21%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, RNI, PAM, USFP, UC, PJD, PPS) ont totalisé 00:47:24, soit la quasi-totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 9 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Aswat durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles appelle trois observations.

- D'abord, sur ces centrales syndicales, seule l'UGTM n'a pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (18,35%), UMT (10,30%), UNTM (5,71%) et la CDT (3,53%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé représente 37,88% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **42,40%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

La part des régions sur Radio Aswat est marginal, puisque les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (00:38:28) représentent 18,35% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (03:29:37).

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de cette radio privée est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 10% (exactement 6,11%).

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en deux langues, dans la proportion de deux tiers pour la langue française (66,52%) et un tiers pour la langue arabe (33,48%).

RADIO MED

Dénomination du service :
RADIO MED.

Éditeur du service :
Société AUDIOVISUELLE INTERNATIONALE.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale de proximité axée sur les thématiques de la médiation et de la vie associative.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation de proximité relative à la médiation et à la vie associative, et composée de musique, d'information générale, de magazines économiques, culturels, littéraires et de société, jeux, service et vie pratique ... etc.

Zones géographiques desservies :
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



Radio Med

Nombre de journaux	217	Volume horaire des journaux	44:46:05
Nombre d'interventions	132	Volume horaire des interventions	02:30:34

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales**
(00:08:27)
2. **Ministère de la Santé** (00:05:22)
3. **Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme, Chargé de l'Artisanat**
(00:03:39)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal**
(00:06:41)
2. **Union Socialiste des Forces Populaires**
(00:04:04)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:19:04)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:14:01)
3. **Union Constitutionnelle**
(00:03:43)

Ministres

1. **Nizar Baraka**-Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales
(00:08:27)
2. **Yasmina Baddou**-Ministère de la Santé (00:05:22)
3. **Anis Birou**-Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme, Chargé de l'Artisanat (00:03:39)

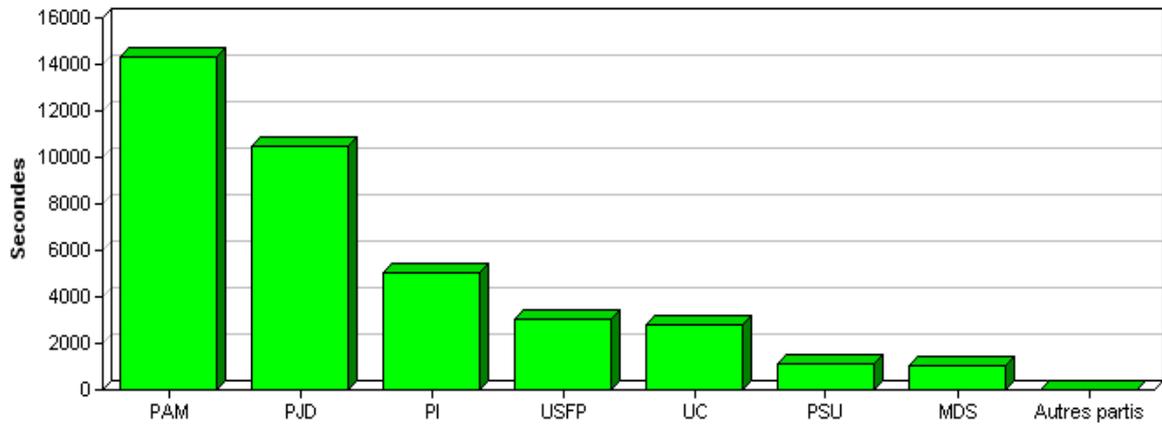
Personnalités des partis de la majorité

1. **Kamal Dissaoui**-USFP
(00:02:57)
2. **Hamid Chabat**-PI (00:01:46)
3. **Mohamed Larbi Kabbaj**-PI
(00:01:31)

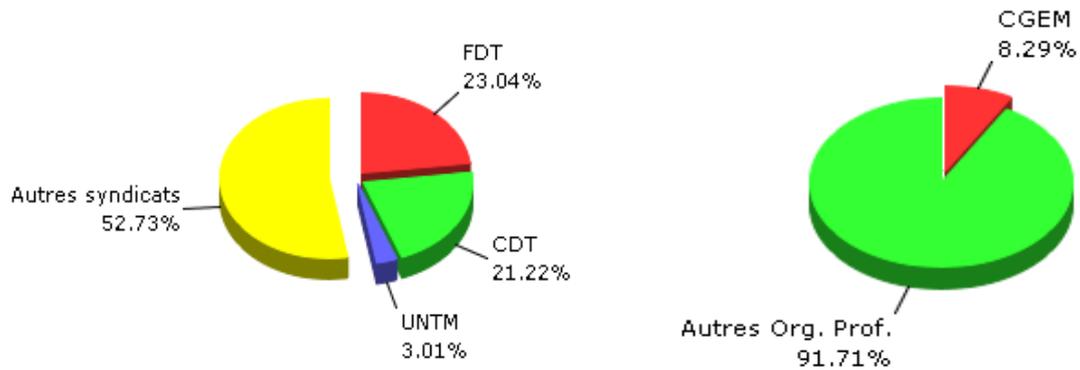
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Ahmed Bréja**-PAM
(00:08:17)
2. **Abdelmalek Lekhili**-PJD
(00:06:25)
3. **Mohamed Réda Benkhaldoune**-PJD (00:05:39)

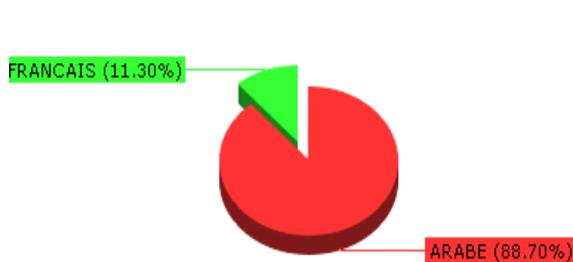
Huit premiers partis politiques



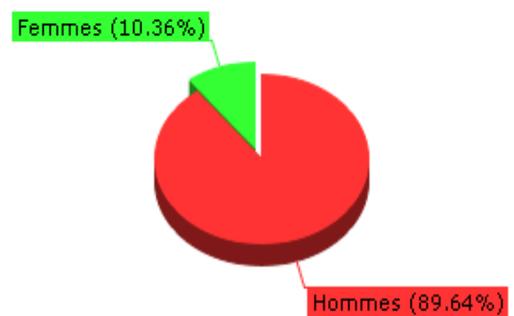
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



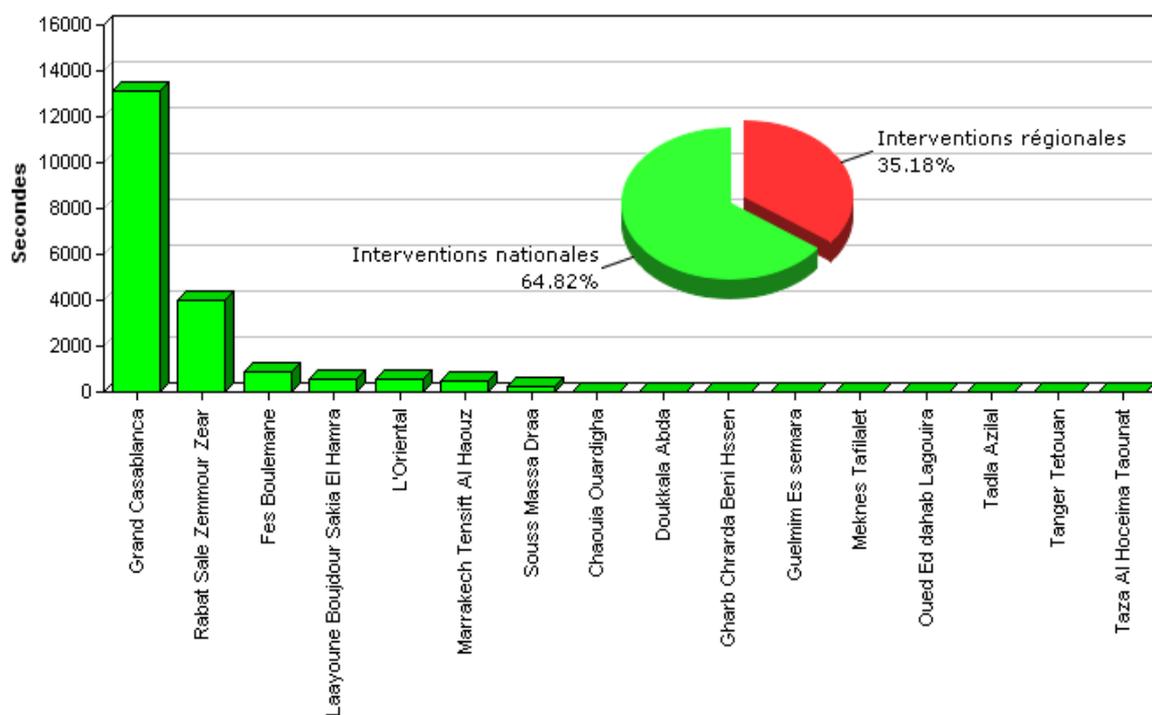
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:39:20
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:25:17
Sécurité Routière	00:10:39
Santé	00:07:59
Habitat, BTP & Urbanisme	00:07:52
Médias	00:07:21
Economie Nationale	00:07:12
Environnement	00:04:57
Dialogue Social	00:03:48
Emploi & Travail	00:03:04

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Med

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

D'abord, le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition parlementaire d'autre part font pratiquement jeu égal. Ainsi, la part du gouvernement et des partis de la majorité est de 52,05% contre 47,95% pour l'opposition parlementaire. Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement (39,04%) est relativement importante.

Ensuite, les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Cinq partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PJD, PI, USFP, UC) ont totalisé 00:47:33, soit la quasi-totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 7 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Med, durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles à Radio Med appelle trois observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, l'UMT et l'UGTM n'ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (23,04%), CDT (21,22%) et UNTM (3,01%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé représente 47,27% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale est très faible puisqu'il représente **8,29%** seulement du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Grand Casablanca qui arrive en tête avec 60,18% des interventions relatives aux régions, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers avec 18,32%.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent 64,09% des interventions des Quatre Parts (01:22:39) et un peu plus du tiers de l'ensemble des interventions relevées sur cette nouvelle radio privée.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Med est faible puisqu'elle dépasse à peine les 10% (exactement 10,36%).

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe domine très largement avec 88,70%, contre 11,30% pour le français.

Dénomination du service :
CHADA FM.

Éditeur du service :
Société CHADA RADIO.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies :

Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, du plateau des phosphates et Tadla, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.

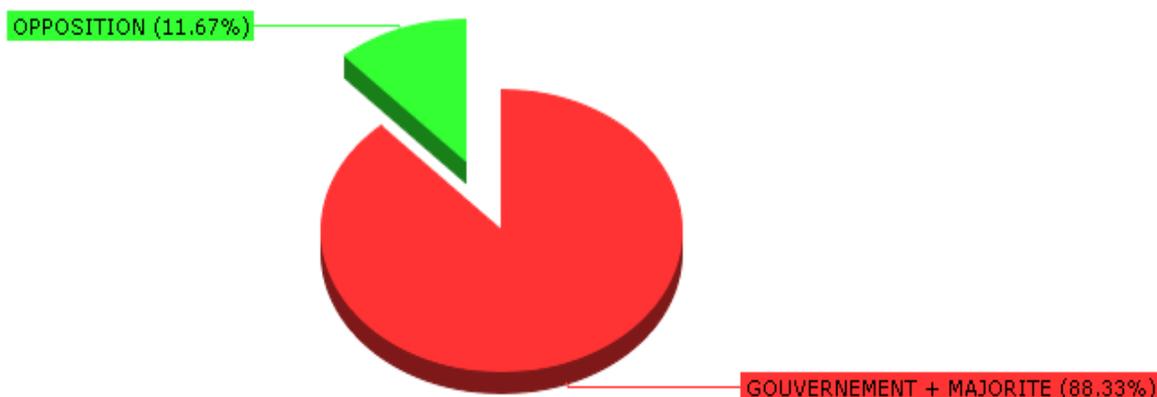


- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 5- Souss-Massa et ses prolongements |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 6- L'Oriental |
| 3- Plateau des Phosphates et Tadla | 7- Les portes du Désert |
| 4- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 8- Les Provinces Sahariennes |

Radio Chada FM

Nombre de journaux	269	Volume horaire des journaux	59:19:04
Nombre d'interventions	117	Volume horaire des interventions	02:20:41

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de la Communication** (00:25:55)
2. **Ministère de la Jeunesse et des Sports** (00:09:52)
3. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:06:02)

Partis de la Majorité

1. **Rassemblement National des Indépendants** (00:08:02)
2. **Parti du Progrès et du Socialisme** (00:02:23)
3. **Mouvement Populaire** (00:00:59)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:06:06)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:02:52)
3. **Union Constitutionnelle** (00:00:38)

Ministres

1. **Khalid Naciri**-Ministère de la Communication (00:25:55)
2. **Moncef Belkhayat**-Ministère de la Jeunesse et des Sports (00:09:52)
3. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:06:02)

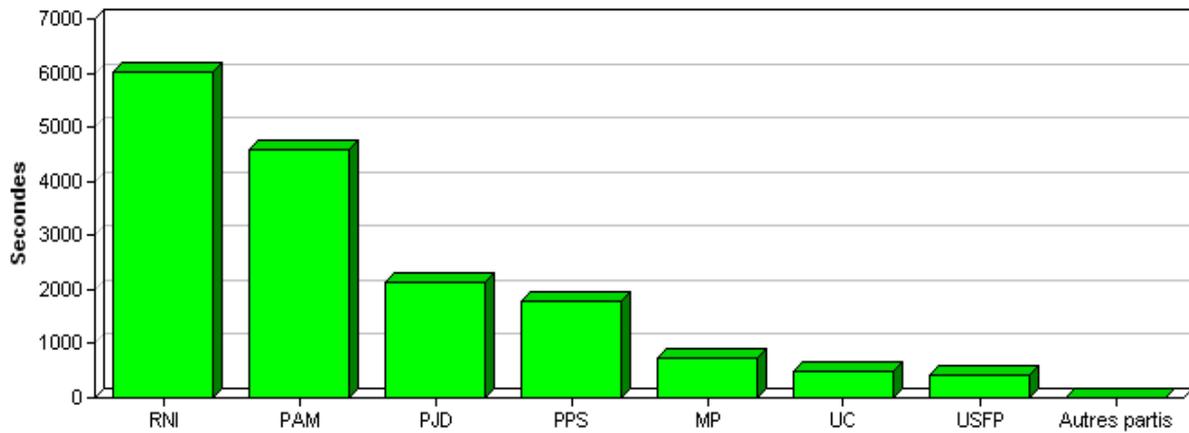
Personnalités des partis de la majorité

1. **Moulay El Bachir Badala**-RNI (00:02:26)
2. **Nabil Benabdellah**-PPS (00:02:23)
3. **Moncef Belkhayat**-RNI (00:02:07)

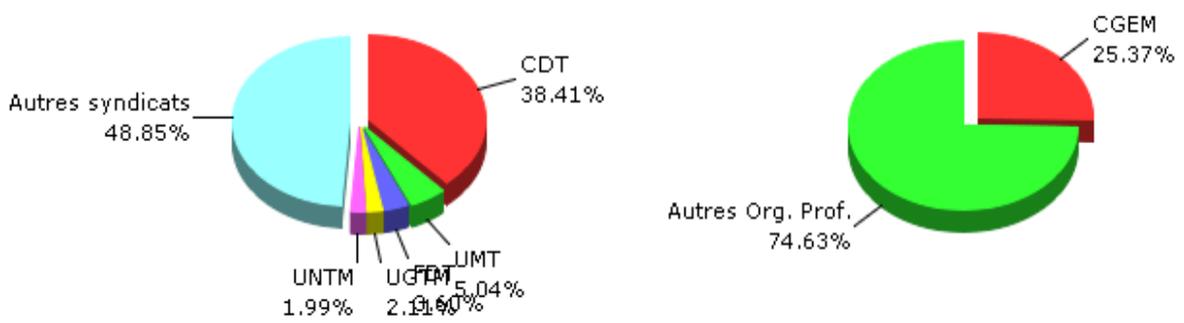
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Salah El Ouadie**PAM (00:02:45)
2. **Abdelilah Benkirane**-PJD (00:02:00)
3. **Ahmed Bréja**-PAM (00:01:04)

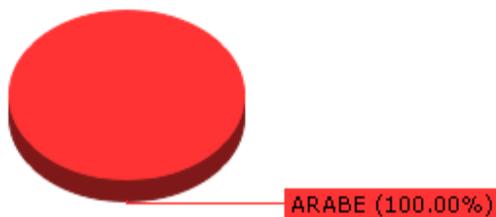
Huit premiers partis politiques



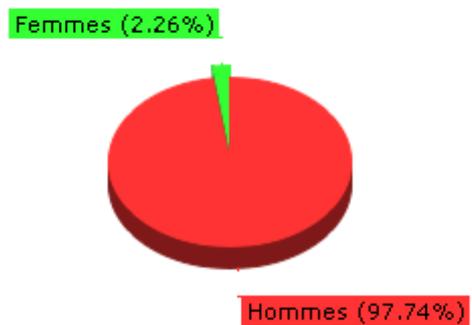
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



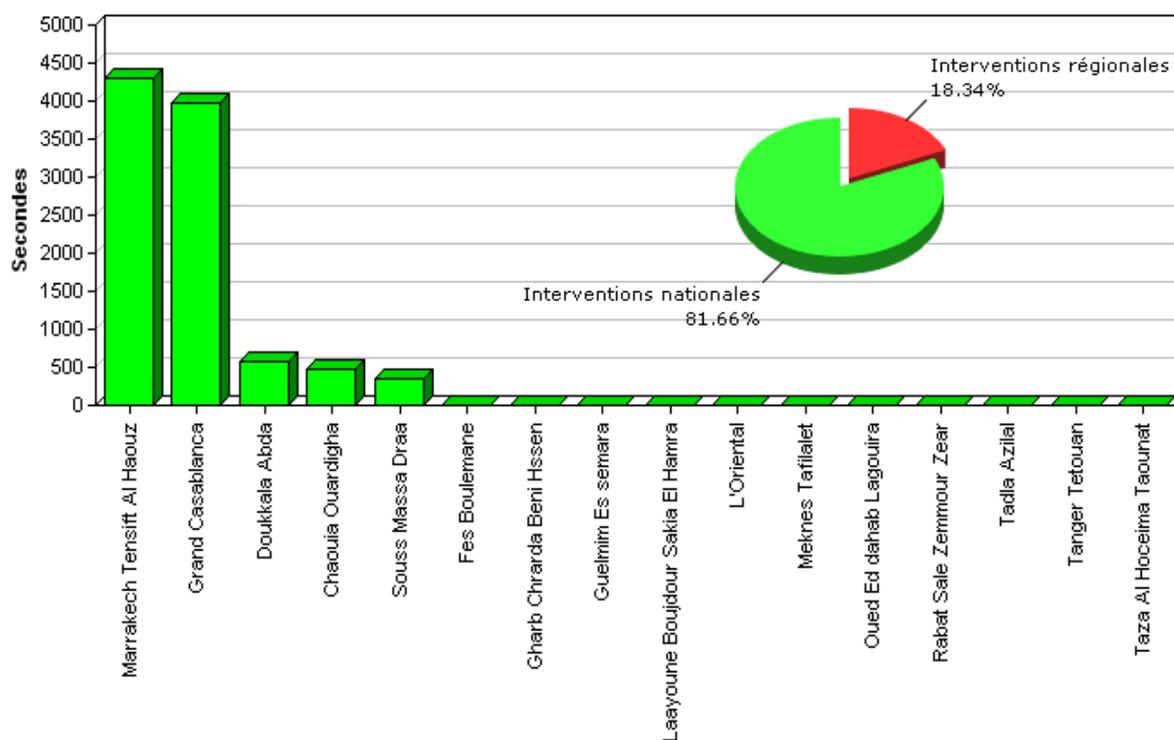
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:15:50
Médias	00:14:17
Partis Politiques	00:13:12
Sécurité Routière	00:08:46
Syndicats	00:08:29
Sports	00:08:01
Habitat, BTP & Urbanisme	00:07:50
Sahara marocain	00:07:06
Santé	00:05:47
Pêche	00:05:41

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Chada FM

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

Le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (88,33%) représente plus de sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (11,67%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (73,78%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, PAM, PJD, PPS, MP, UC, USFP) ont totalisé 00:21:34, soit la totalité du temps de parole cumulé des partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Chada FM, pendant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives à Radio Chada FM appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : CDT (38,41%), UMT (5,04%), FDT (3,60%), UGTM (2,11%) et UNTM (1,99%).

- Ensuite, leur temps de parole cumulé représente 51,15% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **25,37%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz qui arrive en tête avec 40,78%, suivie par la région du Grand Casablanca avec 37,64%.

La part des régions dans cette radio est faible, puisque les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent seulement 18,34% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

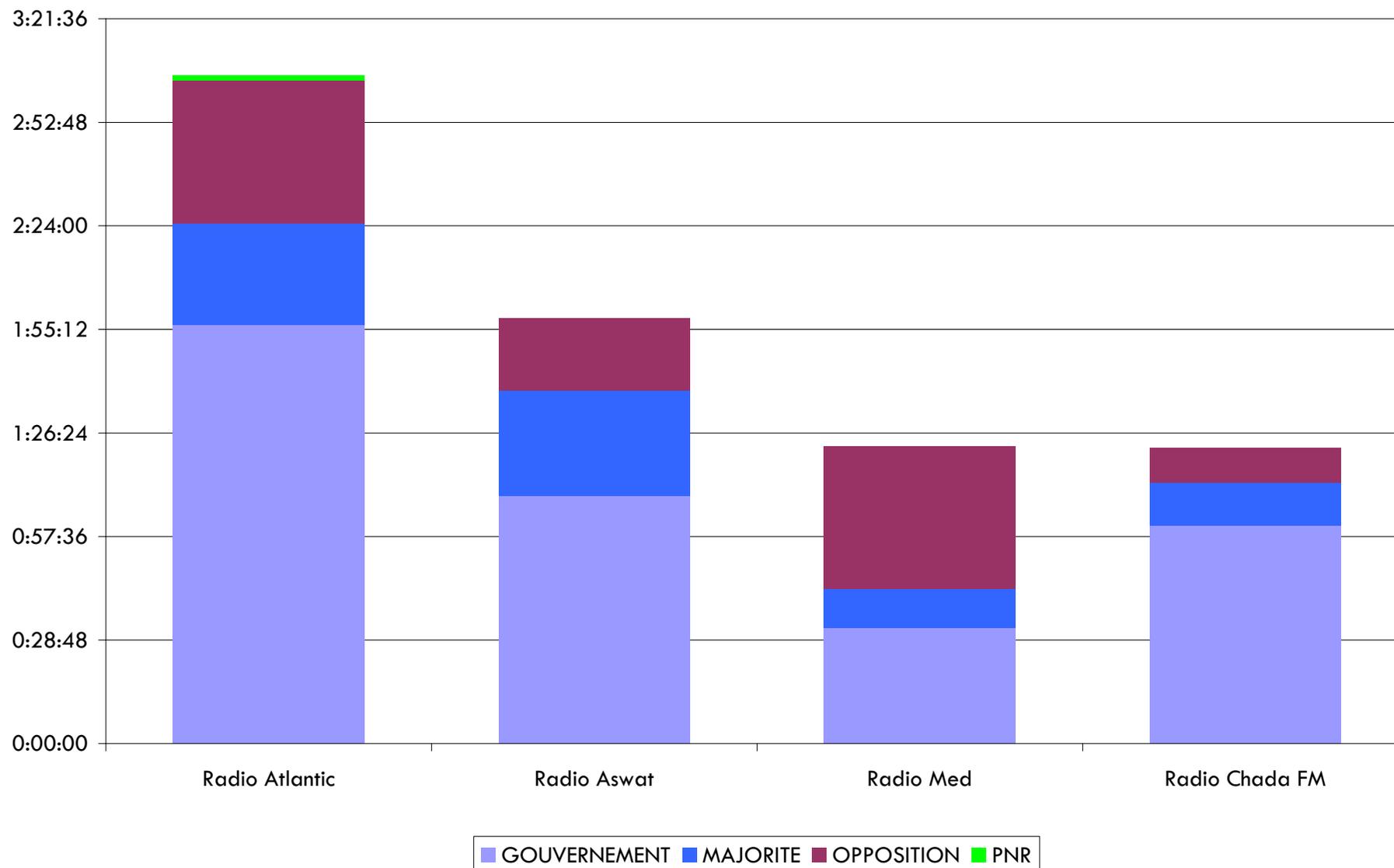
■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants, dans les Journaux de Radio Chada FM, est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 5% (exactement 2,26%).

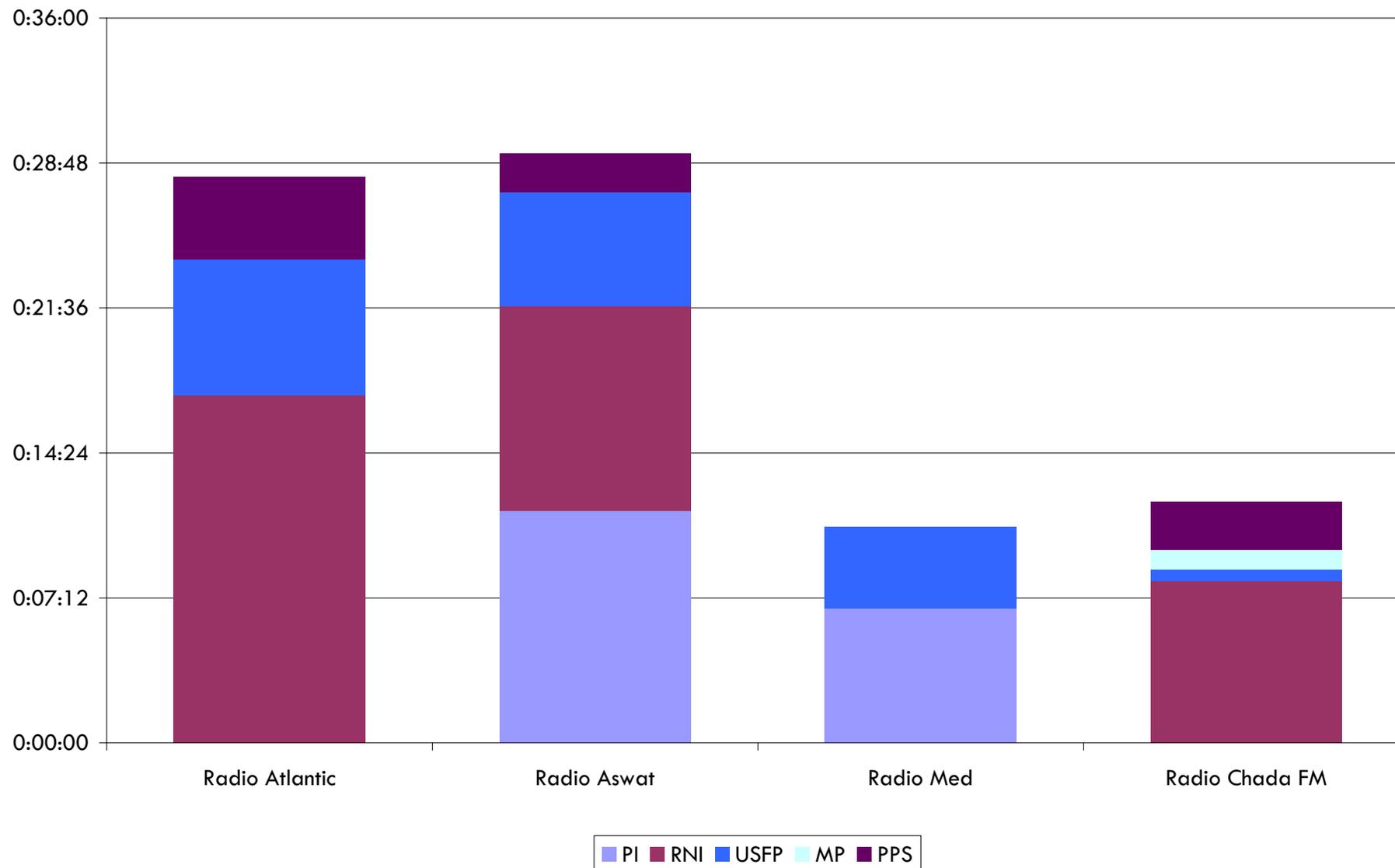
■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en une langue unique : l'arabe.

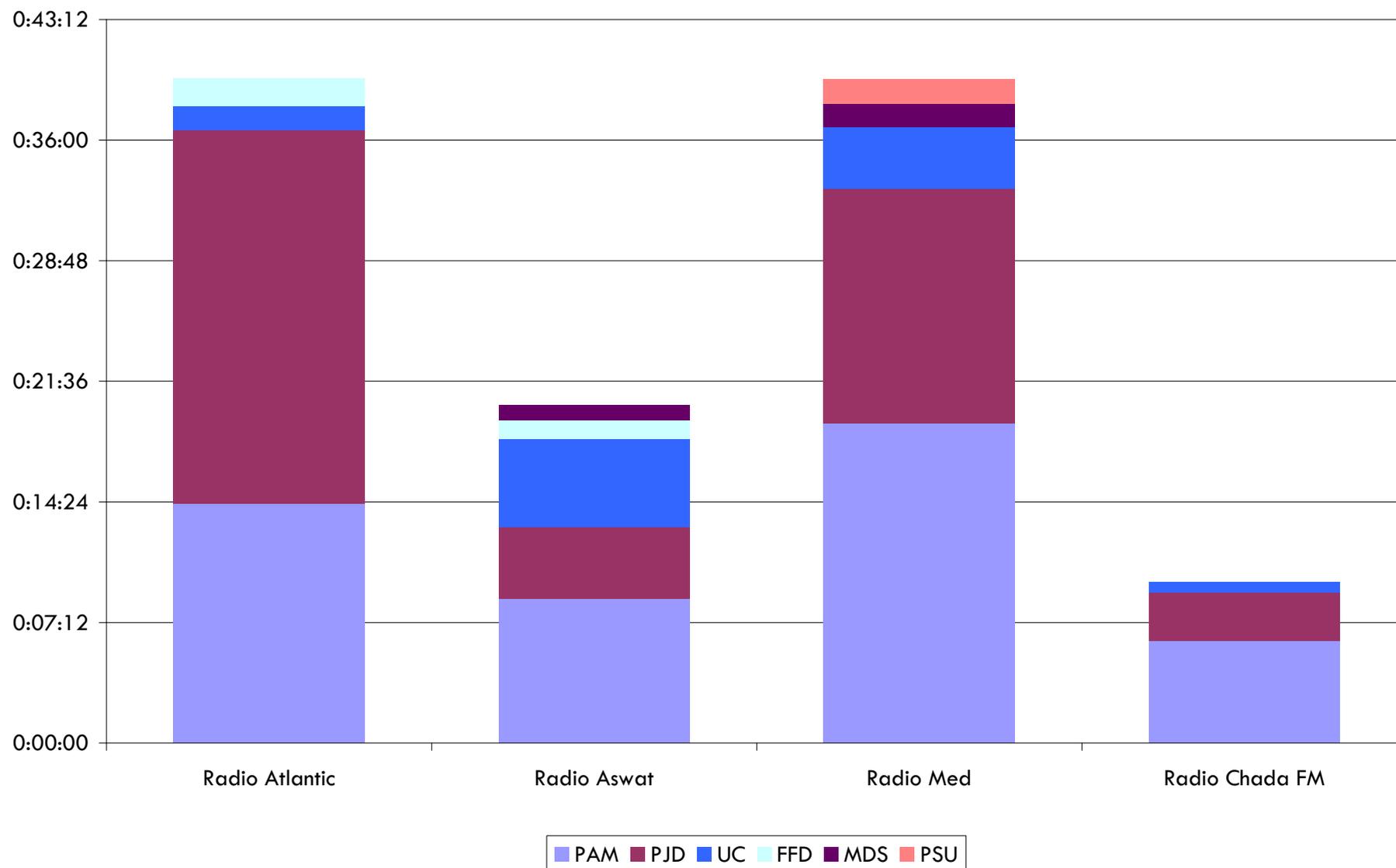
Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



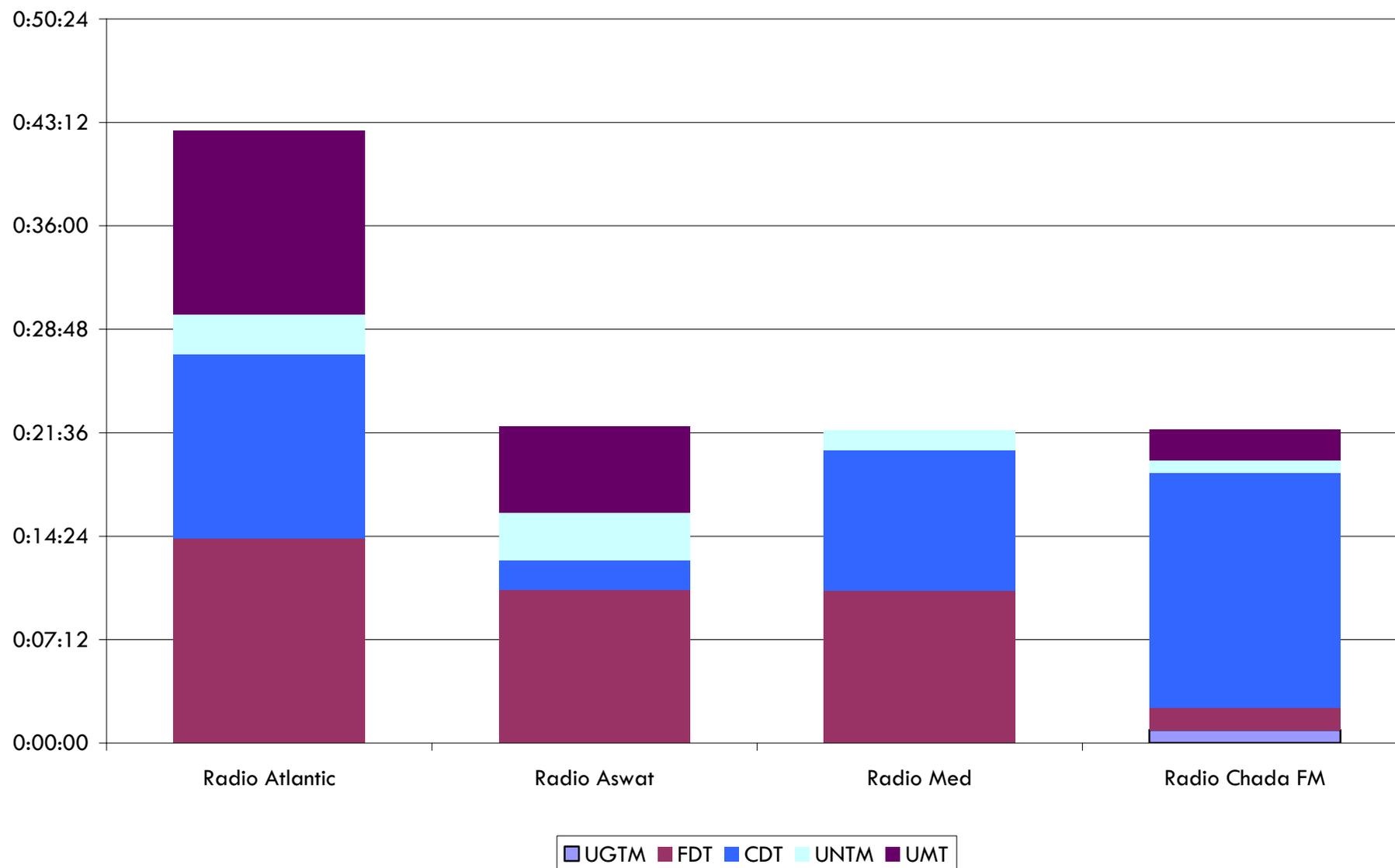
Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



■ Observations relatives aux médias privés à programmation nationale

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation nationale permettent de mettre en lumière trois tendances :

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité sont sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, la part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 75% des Quatre Parts sur Radio Atlantic (77,85%) et Radio Aswat (82,94%), pour dépasser les 88% sur la Radio Chada FM.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante sur l'ensemble de ces médias.

- Deuxième tendance : **Sur Radio Med, le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition d'autre part font pratiquement jeu égal en termes de temps de parole.**

- Troisième tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents de ces médias.**

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Six partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous supports privés à programmation nationale confondus : PAM, PJD, RNI, PI, USFP et PPS) bénéficient de l'essentiel du volume horaire enregistré par les formations politiques. Parmi ces partis, le PAM, le RNI et le PJD arrivent largement en tête.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives n'a pu toutes accéder à l'antenne de Radio Chada FM.

Le temps de parole de la CGEM varie entre 8,29% (Radio Med) et 45,94% (Radio Atlantic) du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

Sur Radio Atlantic, la part des régions dans les interventions des personnalités publiques est marginale et n'atteint même pas les 10%.

Sur deux autres médias (Radio Aswat et Radio Chada FM), le poids des régions est inférieur à 20% de l'ensemble des interventions.

Par contre, sur Radio Med, ce poids dépasse le tiers de l'ensemble des interventions et deux régions occupent les premières places : la région du Grand Casablanca (60,18%) et celle de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers (18,32%).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans le Journaux d'Information varie entre 2,26% sur Radio Chada FM et 10,36% sur Radio Med. Elle est donc faible et ne dépasse les 10% que sur cette dernière radio privée.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Sur un seul média, les intervenants s'expriment en une langue unique : la langue arabe sur Radio Chada FM.

Sur Radio Med, la langue arabe est dominante et les parts respectives des langues sont les suivantes : 88,70% pour la langue arabe, contre 11,30% pour le français.

Sur deux autres médias, la part du français dépasse les 40%. Elle est de 42,78% sur Radio Atlantic, contre 57,22% pour la langue arabe. Sur Radio Aswat, elle grimpe à 66,52% contre 33,48% pour la langue arabe.

3 – Médias audiovisuels privés à programmation régionale

- Radio Casa FM
- Radio MFM Atlas
- Radio MFM Saïss
- Radio MFM Souss

RÉSEAU RADIO MFM



Dénominations des services :

CASA FM, MFM SAISS, MFM ATLAS, MFM ORIENTAL, MFM SOUSS et MFM SAHARA.

Éditeur des services :

Société MFM RADIO TV.

Caractéristiques des services :

Radios régionales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :

Proposent une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies par CASA FM :

Bassin d'audience du Grand Casablanca et du Plateau des Phosphates.

Zones géographiques desservies par MFM SAISS :

Bassin d'audience de Fès-Meknès et Pré-rifain et du Centre.

Zones géographiques desservies par MFM ATLAS :

Bassin d'audience de Marrakech le Haut Atlas et les Abdas.

Zones géographiques desservies par MFM ORIENTAL :

Bassin d'audience de L'Oriental et du Rif.

Zones géographiques desservies par MFM SOUSS :

bassin d'audience de Souss-Massa et ses prolongements et des Portes du Désert.

Zones géographiques desservies par MFM SAHARA :

bassin d'audience des Provinces Sahariennes.

Durée d'émission :

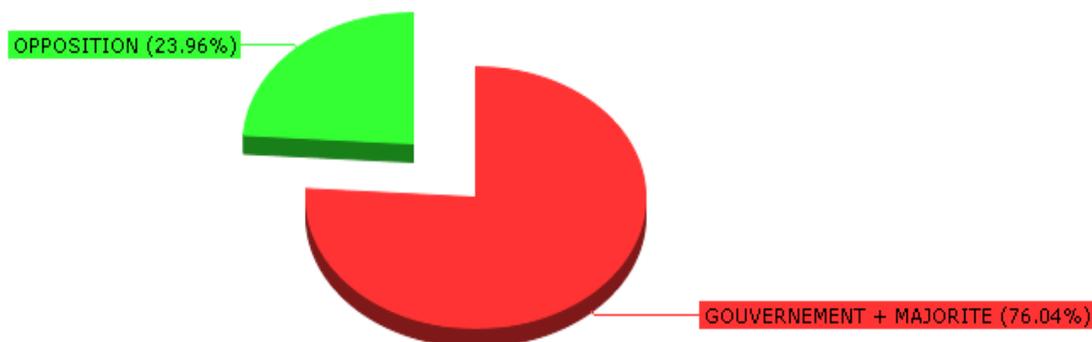
24 / 24 heures.



Radio Casa FM

Nombre de journaux	270	Volume horaire des journaux	82:27:25
Nombre d'interventions	281	Volume horaire des interventions	04:28:06

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de l'Équipement et du Transport**
(00:07:20)
2. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (00:06:19)
3. **Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération**
(00:04:58)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal**
(00:39:37)
2. **Rassemblement National des Indépendants** (00:34:34)
3. **Mouvement Populaire**
(00:14:29)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:21:12)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:15:10)
3. **Parti Socialiste Unifié**
(00:04:55)

Ministres

1. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:07:20)
2. **Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
(00:06:19)
3. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:04:58)

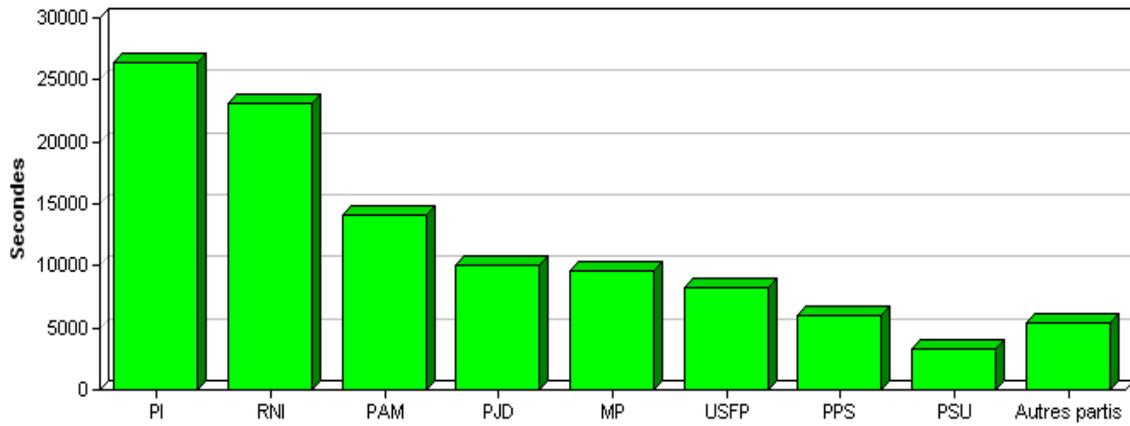
Personnalités des partis de la majorité

1. **Salaheddine Mezzouar**-RNI
(00:10:10)
2. **Ahmed Boumkouk**-PI
(00:09:21)
3. **Brahim Hafidi**-RNI
(00:07:35)

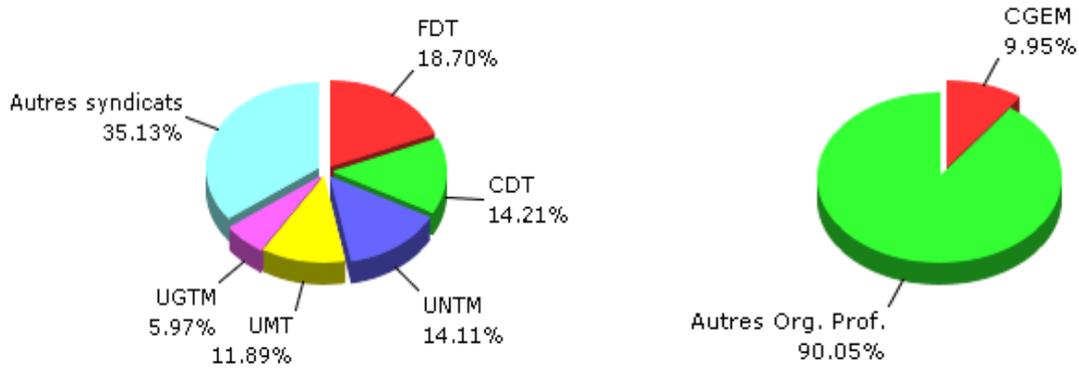
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Houcine Oussaïd**-PAM
(00:07:11)
2. **Abdellah Benlachgar**-PJD
(00:05:39)
3. **Omar Oucheikh**-PSU
(00:04:55)

Huit premiers partis politiques



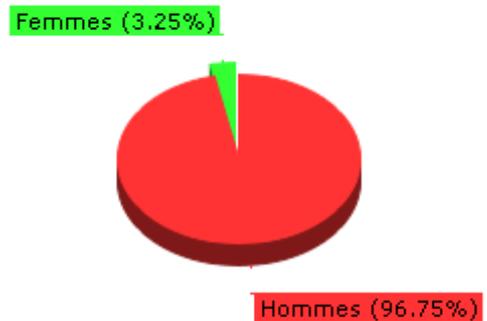
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



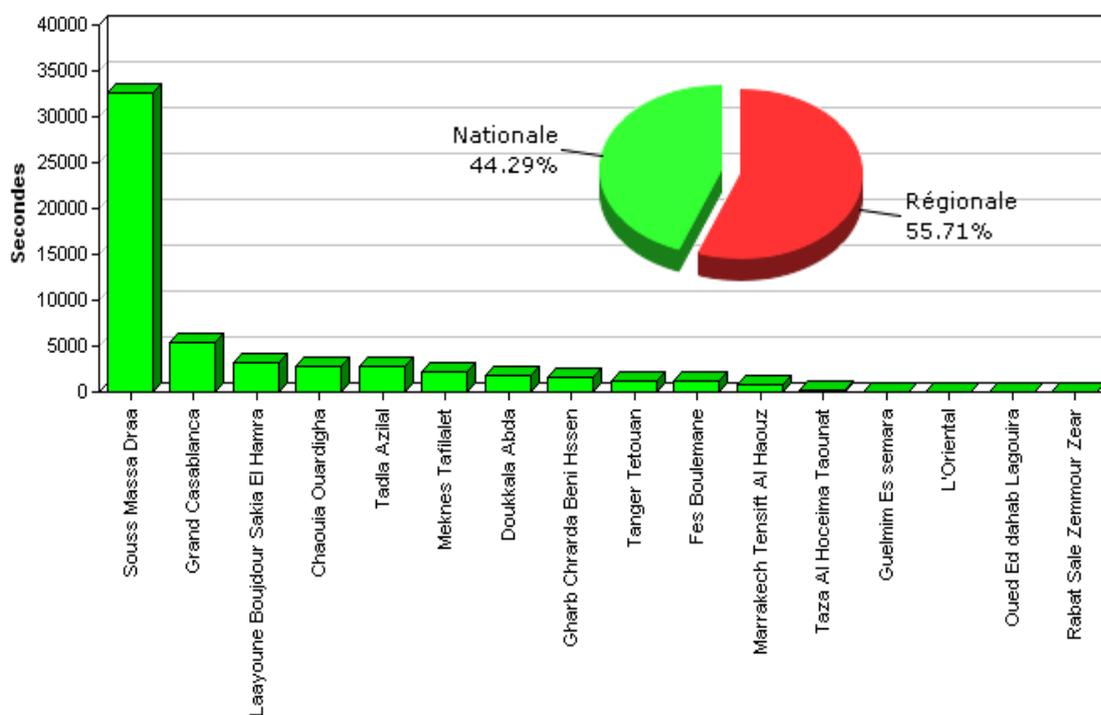
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Communales	00:36:58
Catastrophes, Inondations...	00:27:49
Partis Politiques	00:17:37
Sécurité Routière	00:15:47
Environnement	00:11:22
Fait Divers	00:10:40
TRANSPORT	00:08:40
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:08:33
Affaires Régionales	00:07:46
Décentralisation et Démocratie Locale	00:06:40

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Casa FM

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (76,04%) sur Radio Casa FM représente trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (23,96%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est faible (22,64%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, RNI, PAM, PJD, MP, USFP et PPS) ont totalisé 02:51:20 soit 92,52% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 11 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Casa FM, durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Casa FM appelle trois observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (18,70%), CDT (14,21%), UNTM (14,11%), UMT (11,89%) et l'UGTM (5,97%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 64,87% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **9,95%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête avec 01:26:49. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux inondations et aux affaires communales dans cette région. La région du Grand Casablanca se classe en deuxième position avec un peu plus de 6 minutes.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent 72,44% des interventions des Quatre Parts et moins de 55,71% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Casa FM est très faible puisqu'elle dépasse à peine les 5% (exactement 3,25%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe est largement majoritaire avec 71,96%, contre 28,04% pour l'amazighe.

- **Observations relatives à Radio Casa FM (journal régional)**

Le temps de parole consacré au pluralisme politique (00:25:46) par le Journal Régional de la Radio Casa FM représente 39,55% du temps de parole global des interventions sur ce journal régional, diffusé du lundi au vendredi.

Par ailleurs, la région du Grand Casablanca représente la quasi-totalité dans les interventions de ce journal (99,33%).

**Temps de parole des partis politiques sur Radio Casa FM
(Journal Régional)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:07:30
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:04:15
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:04:12
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:03:23
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:03:18
Mouvement Populaire (MP)	00:01:34
Union Constitutionnelle (UC)	00:00:50
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:00:44
Total Partis Politiques	00:25:46
Autres Intervenants	00:39:23
Total	01:05:09

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio Casa FM (Journal Régional)**

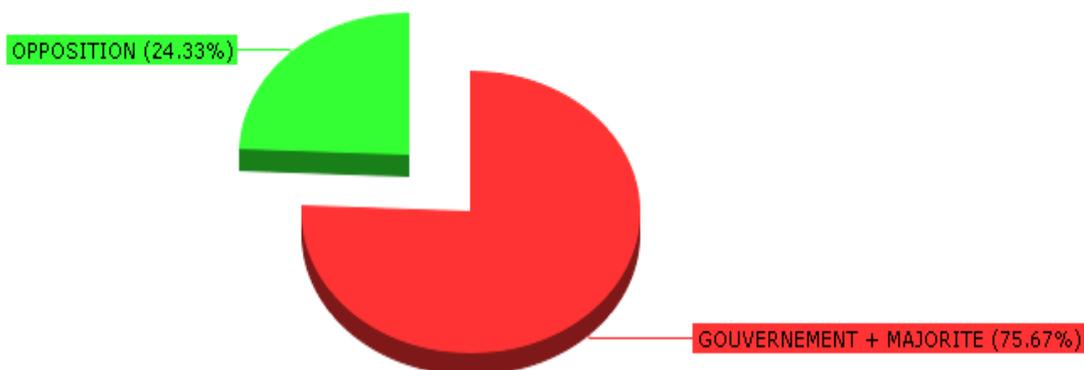
Le seul cas relevé qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression concerne une couverture par le Journal Régional de Radio Casa FM des travaux de la session ordinaire du mois de février du conseil municipal de Casablanca. La parole a été donnée, lors de ce Journal Régional du 25 février 2010, uniquement à deux représentants de partis de la majorité (Ahmed Breja du PAM et Abdessamad Haykar du PJD).

Or, de l'aveu même de ces deux représentants de la majorité municipale de Casablanca, des critiques avaient été formulées par les représentants de l'opposition municipale. Mais la parole ne leur a pas été donnée pour informer les auditeurs de cette radio de la nature et du contenu de ces critiques.

Radio MFM Atlas

Journaux	270	Volume horaire des journaux	82:36:56
Nombre d'interventions	289	Volume horaire des interventions	04:35:12

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:07:20)
2. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (00:06:19)
3. **Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération** (00:04:58)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal** (00:40:55)
2. **Rassemblement National des Indépendants** (00:34:34)
3. **Mouvement Populaire** (00:14:29)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:22:17)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:15:10)
3. **Parti Socialiste Unifié** (00:04:55)

Ministres

1. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:07:20)
2. **Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (00:06:19)
3. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:04:58)

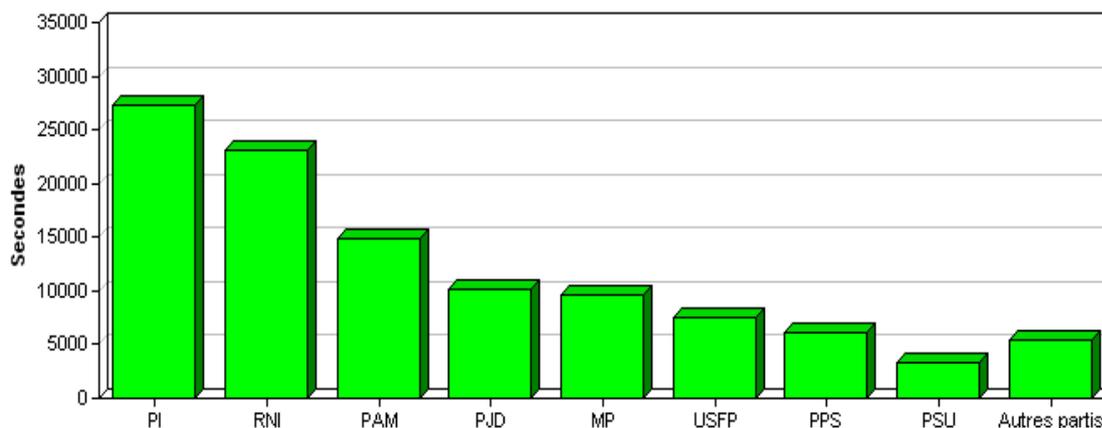
Personnalités des partis de la majorité

1. **Salaheddine Mezzouar**-RNI (00:10:10)
2. **Ahmed Boumkouk**-PI (00:09:21)
3. **Brahim Hafidi**-RNI (00:07:35)

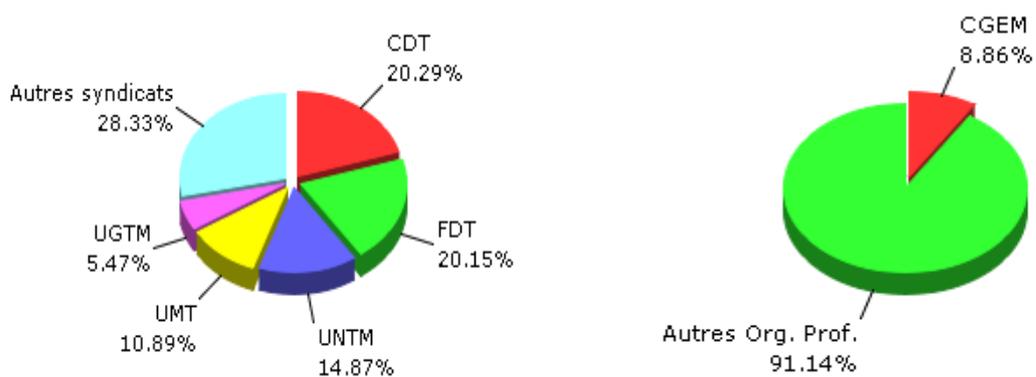
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Houcine Oussaïd**-PAM (00:07:11)
2. **Abdellah Benlachgar**-PJD (00:05:39)
3. **Omar Oucheikh**-PSU (00:04:55)

Huit premiers partis politiques



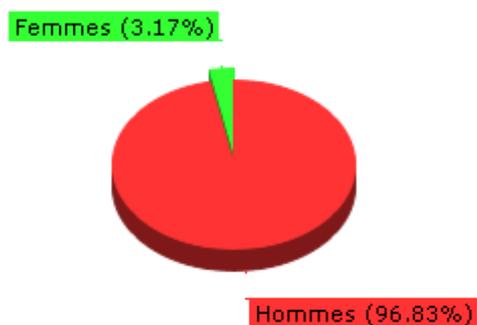
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



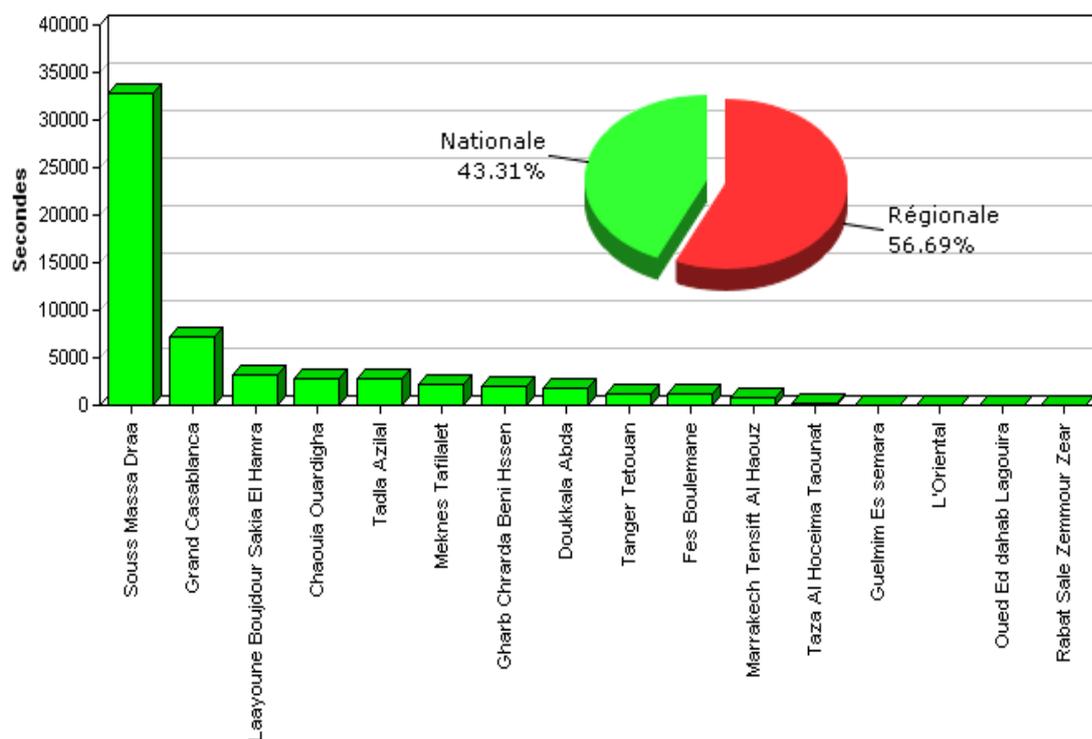
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:34:06
Catastrophes, Inondations...	00:32:39
Partis Politiques	00:17:37
Sécurité Routière	00:15:47
Transport	00:13:21
Environnement	00:11:22
Fait Divers	00:10:40
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:10:23
Affaires Régionales	00:07:46
Décentralisation	00:06:40

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Atlas

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (74,84%) sur Radio MFM Atlas représente trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (25,16%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est faible (22,49%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, RNI, PAM, PJD, MP, USFP et PPS) ont totalisé 02:38:23 soit 92,24% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio MFM Atlas, durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles à l'antenne de Radio MFM Atlas appelle trois observations.

- D'abord, les cinq centrales syndicales les plus représentatives ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : CDT (19,61%), FDT (19,09%), UNTM (13,28%), UMT (12,39%) et l'UGTM (4,88%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 69,25% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **7,70%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête avec 01:27:29. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux inondations et aux affaires communales de cette région. La région du Grand Casablanca se classe en deuxième position avec un peu plus de 19 minutes.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent 75,22% des interventions des Quatre Parts et moins de 56,69% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Atlas est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 5% (exactement 3,41%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe est largement majoritaire avec 75,38%, contre 24,62% pour l'amazighe.

- **Observations relatives à Radio MFM Atlas (journal régional)**

Le temps de parole consacré au pluralisme politique (00:25:46) par le Journal Régional de la Radio MFM Atlas représente 35,96% du temps de parole global des interventions sur ce journal régional.

Par ailleurs, la région de Marrakech-Tensif-Al Haouz représente 84,94% dans les interventions de ce journal.

**Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Atlas
(Journal Régional)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:06:20
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:01:44
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:02
Mouvement Populaire (MP)	00:00:47
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:46
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:00:18
Total Partis Politiques	00:10:57
Autres Intervenants	00:19:30
Total	00:30:27

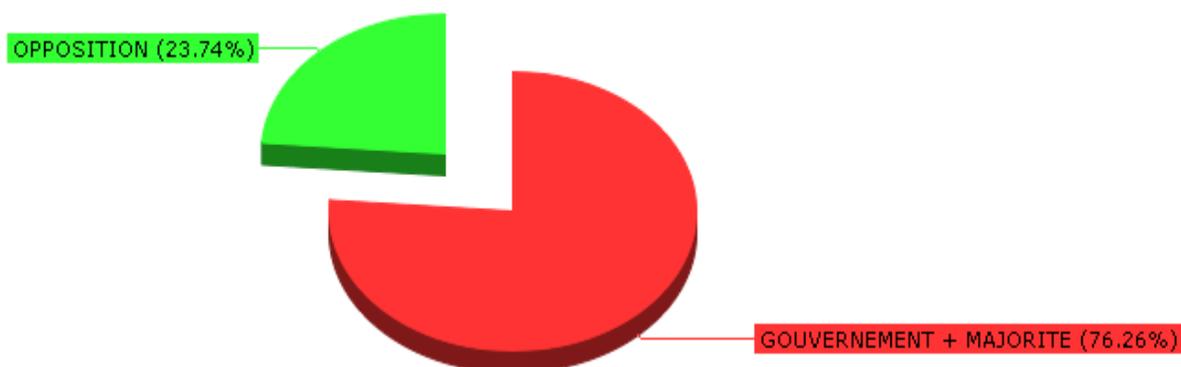
- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio MFM Atlas (Journal Régional)**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression n'a été relevé sur le Journal Régional de Radio MFM.

Radio MFM Saïss

Nombre de journaux	265	Volume horaire des journaux	81:02:19
Nombre d'interventions	280	Volume horaire des interventions	04:25:28

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de l'Équipement et du Transport** (00:07:20)
2. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (00:06:19)
3. **Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération** (00:04:58)

Partis de la Majorité

1. **Parti de l'Istiqlal** (00:40:27)
2. **Rassemblement National des Indépendants** (00:33:50)
3. **Mouvement Populaire** (00:12:50)

Partis de l'Opposition

1. **Parti Authenticité et Modernité** (00:20:07)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:15:10)
3. **Parti Socialiste Unifié** (00:04:55)

Ministres

1. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:07:20)
2. **Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (00:06:19)
3. **Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:04:58)

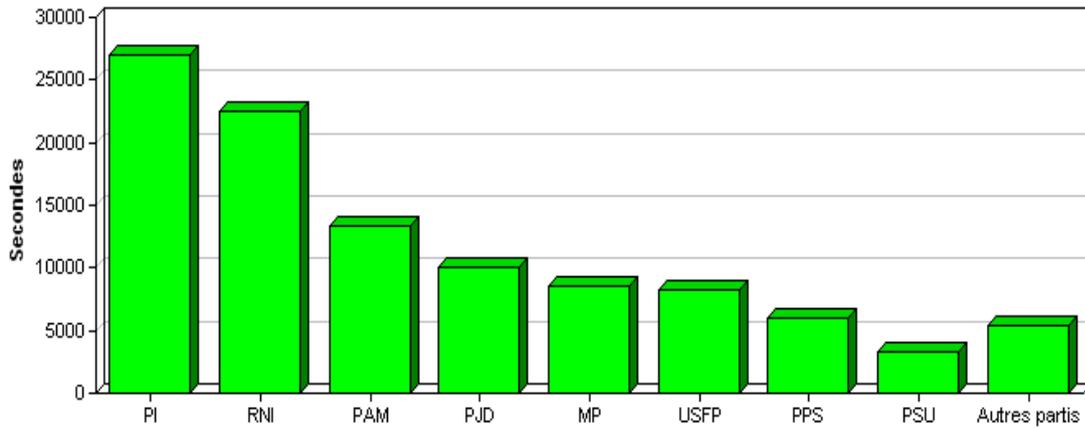
Personnalités des partis de la majorité

1. **Salaheddine Mezzouar**-RNI (00:09:26)
2. **Ahmed Boumkouk**-PI (00:09:21)
3. **Brahim Hafidi**-RNI (00:07:35)

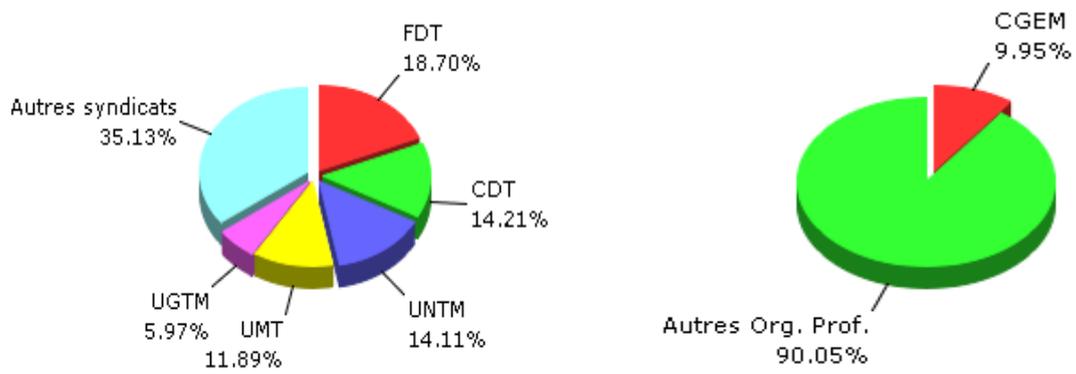
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Houcine Oussaïd**-PAM (00:07:11)
2. **Abdellah Benlachgar**-PJD (00:05:39)
3. **Omar Oucheikh**-PSU (00:04:55)

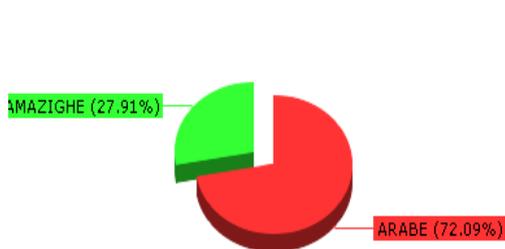
Huit premiers partis politiques



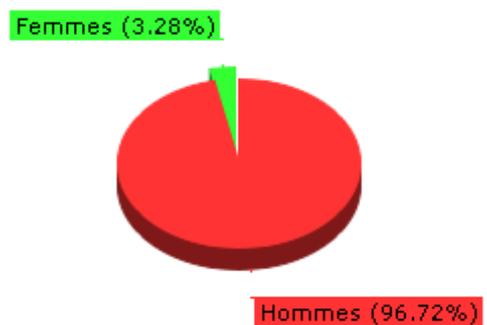
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



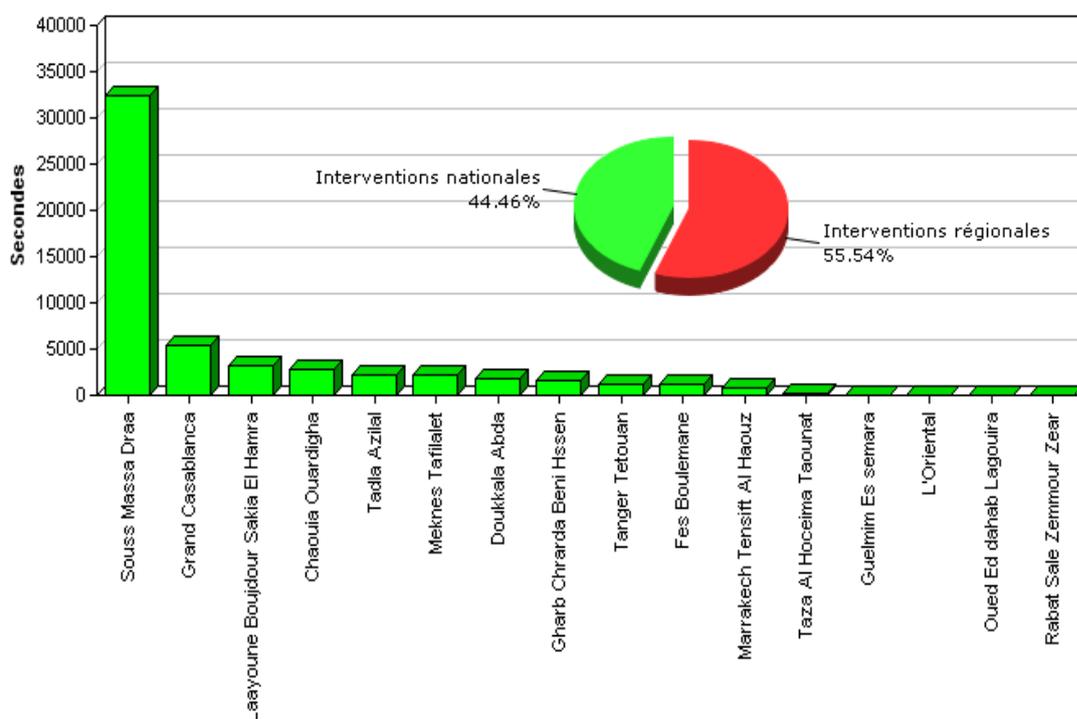
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:35:19
Catastrophes, Inondations...	00:28:39
Partis Politiques	00:17:37
Sécurité Routière	00:15:47
Environnement	00:11:22
Fait Divers	00:10:40
Transport	00:08:40
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:08:33
Affaires Régionales	00:07:46
Décentralisation	00:06:40

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Saïss

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (76,43%) sur Radio MFM Saïss représente trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (23,57%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est faible (22,93%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, RNI, PAM, PJD, MP, USFP, et PPS) ont totalisé 2:39:57 soit 92,47% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 11 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio MFM Saïss, durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne de Radio MFM Saïss appelle trois observations.

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (18,67%), CDT (15,41%), UNTM (15,31%), UMT (11,72%) et l'UGTM (7,10%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 68,21% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **11,20%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête avec 01:26:34. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux inondations et aux affaires communales de cette région. La région du Grand Casablanca se classe en deuxième position avec un peu plus de 14 minutes.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent 72,48%% des interventions des Quatre Parts et moins de 55,54% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Saïss est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 5% (exactement 3,08%).

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe est largement majoritaire avec 74,42%, contre 25,58% pour l'amazighe.

■ Observations relatives à Radio MFM Saïss (journal régional)

Le temps de parole consacré au pluralisme politique (00:16:11) par le Journal Régional de la Radio MFM Saïss représente 59,03% du temps de parole global des interventions sur ce journal.

Par ailleurs, la région de Fès-Boulemane représente 61,88% dans les interventions de ce journal.

Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Saïss (Journal Régional)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:08:10
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:05:57
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:01:39
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:00:25
Total Partis Politiques	00:16:11
Autres Intervenants	00:11:14
Total	00:27:25

■ Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio MFM Saïss (Journal Régional)

Deux cas pouvant être raisonnablement interprétés comme des cas de non respect du pluralisme d'expression, dans le Journal Régional de Radio MFM Saïss du 1^{er} mars 2010, ont été relevés. Le premier concerne une affaire de relogement d'habitants d'un bidonville situé dans la commune de Sidi Slimane Moul Al Kifane (province de Meknès). Les habitants de ce bidonville, accusant la commune de détournements et de népotisme, ont organisé un sit-in de protestation. L'un des conseillers de l'opposition, Driss Baha du PJD, s'est exprimé au nom des protestataires. Cependant, la parole n'a pas été donnée aux responsables de la commune pour répondre aux accusations portées contre eux par les habitants du bidonville.

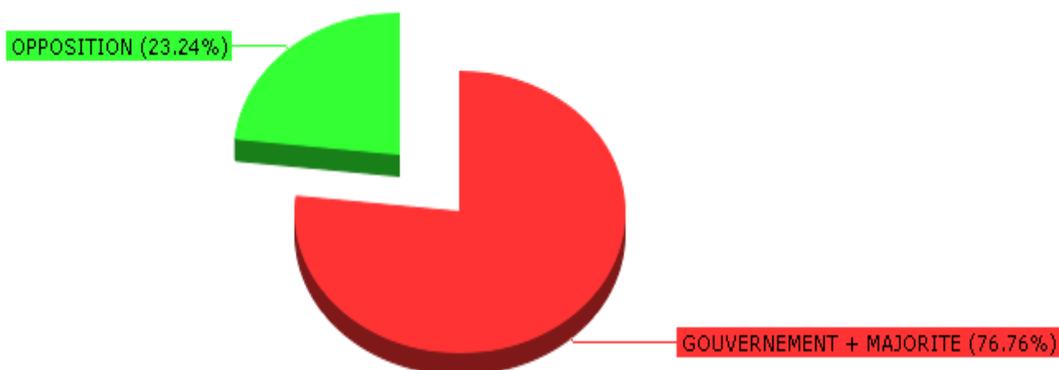
Le second cas traite de la démission des conseillers communaux du PAM du conseil municipal de Meknès en protestation contre « la mauvaise gestion » de cette commune par la majorité municipale. Ces conseillers ont tenu une conférence de presse pour annoncer et expliquer cette démission. Rappelons que le PAM faisait partie de cette majorité composée en plus du PAM, du RNI, de l'UC et du PRE.

La Radio MFM Saïss n'a pas respecté le pluralisme d'expression, dans ce cas, dans son journal régional du 15 mars 2010, en donnant la parole uniquement aux représentants du PAM, sans chercher à obtenir le point de vue des représentants des autres partis de la majorité contre lesquels des accusations avaient été portées.

Radio MFM Sous

Nombre de journaux	260	Volume horaire des journaux	79:49:36
Nombre d'interventions	269	Volume horaire des interventions	04:16:58

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

- 1. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**
(00:06:19)
- 2. Ministère de l'Équipement et du Transport**
(00:06:07)
- 3. Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération**
(00:04:58)

Partis de la Majorité

- 1. Parti de l'Istiqlal**
(00:40:18)
- 2. Rassemblement National des Indépendants** (00:35:43)
- 3. Mouvement Populaire**
(00:11:57)

Partis de l'Opposition

- 1. Parti Authenticité et Modernité** (00:21:37)
- 2. Parti de la Justice et du Développement** (00:12:32)
- 3. Parti Socialiste Unifié**
(00:04:55)

Ministres

- 1. Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (00:06:19)
- 2. Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:06:07)
- 3. Taieb El Fassi Fihri**-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (00:04:58)

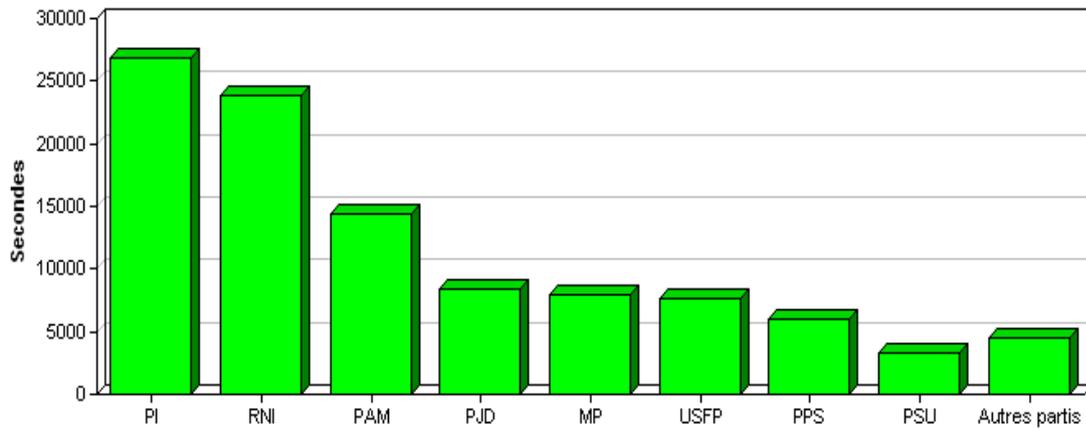
Personnalités des partis de la majorité

- 1. Salaheddine Mezzouar**-RNI
(00:09:24)
- 2. Ahmed Boumkouk**-PI
(00:09:21)
- 3. Brahim Hafidi**-RNI
(00:07:35)

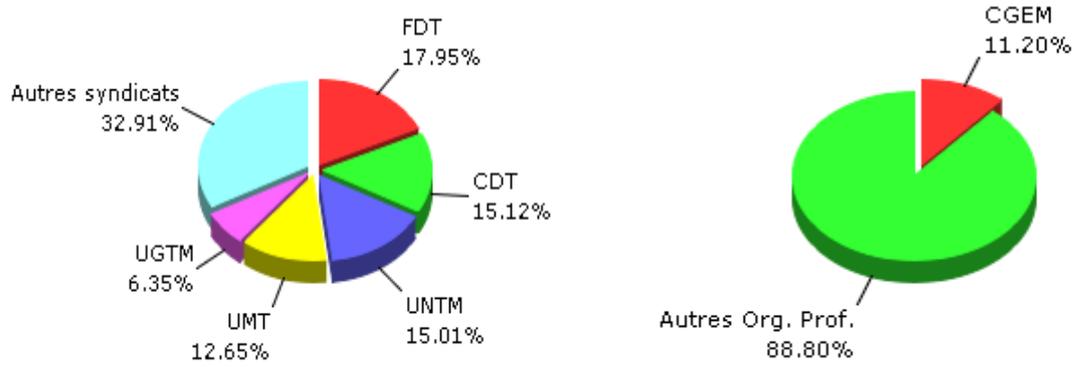
Personnalités des partis de l'opposition

- 1. Houcine Oussaïd**-PAM
(00:07:11)
- 2. Omar Oucheikh**-PSU
(00:04:55)
- 3. Houcine Farissi**-PAM
(00:04:51)

Huit premiers partis politiques



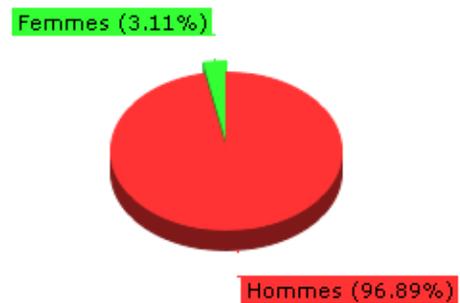
Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



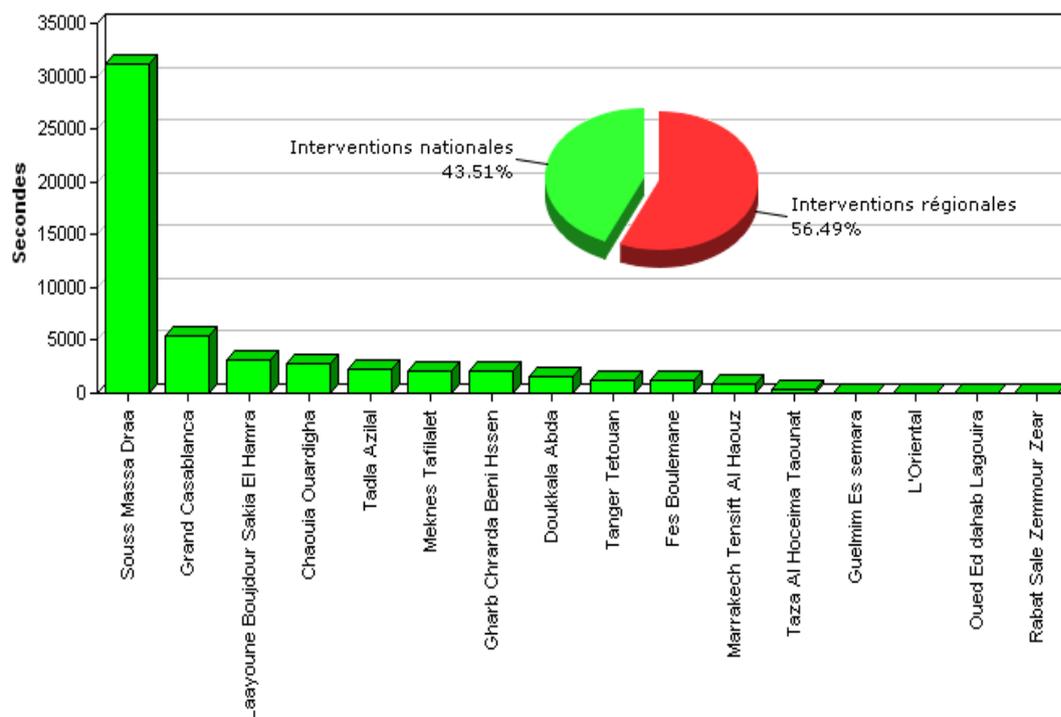
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:32:27
Catastrophes, Inondations...	00:28:25
Partis Politiques	00:18:46
Sécurité Routière	00:14:34
Environnement	00:10:40
Fait Divers	00:10:40
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:08:48
Transport	00:08:40
Affaires Régionales	00:07:46
Décentralisation	00:06:40

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Souss

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (76,43%) sur Radio MFM Souss représente trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (23,57%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est faible (21,64%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, RNI, PAM, PJD, MP, USFP et PPS) ont totalisé 2:39:57 soit 98,27% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio MFM Souss, durant le 1^{er} trimestre 2010.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne de Radio MFM Souss appelle trois observations.

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (18,67%), CDT (15,41%), UNTM (15,31%), UMT (11,72%) et l'UGTM (7,10%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 68,21% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale représente **11,20%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête avec 01:23:15. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux inondations et aux affaires communales de cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume représentent 73,74% des interventions des Quatre Parts et moins de 56,49% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Souss est très faible puisqu'elle n'atteint même pas les 5% (exactement 3,08%).

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants s'expriment en deux langues. L'arabe est largement majoritaire avec 74,42%, contre 25,58% pour l'amazighe.

- **Observations relatives à Radio MFM Souss (journal régional)**

Le temps de parole consacré au pluralisme politique (00:08:31) par le Journal Régional de la Radio MFM Souss représente 53,90% du temps de parole global des interventions sur ce journal régional.

Par ailleurs, la région du Souss-Massa Darâ représente la quasi-totalité dans les interventions de ce journal (90,86%).

**Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Souss
(Journal Régional)**

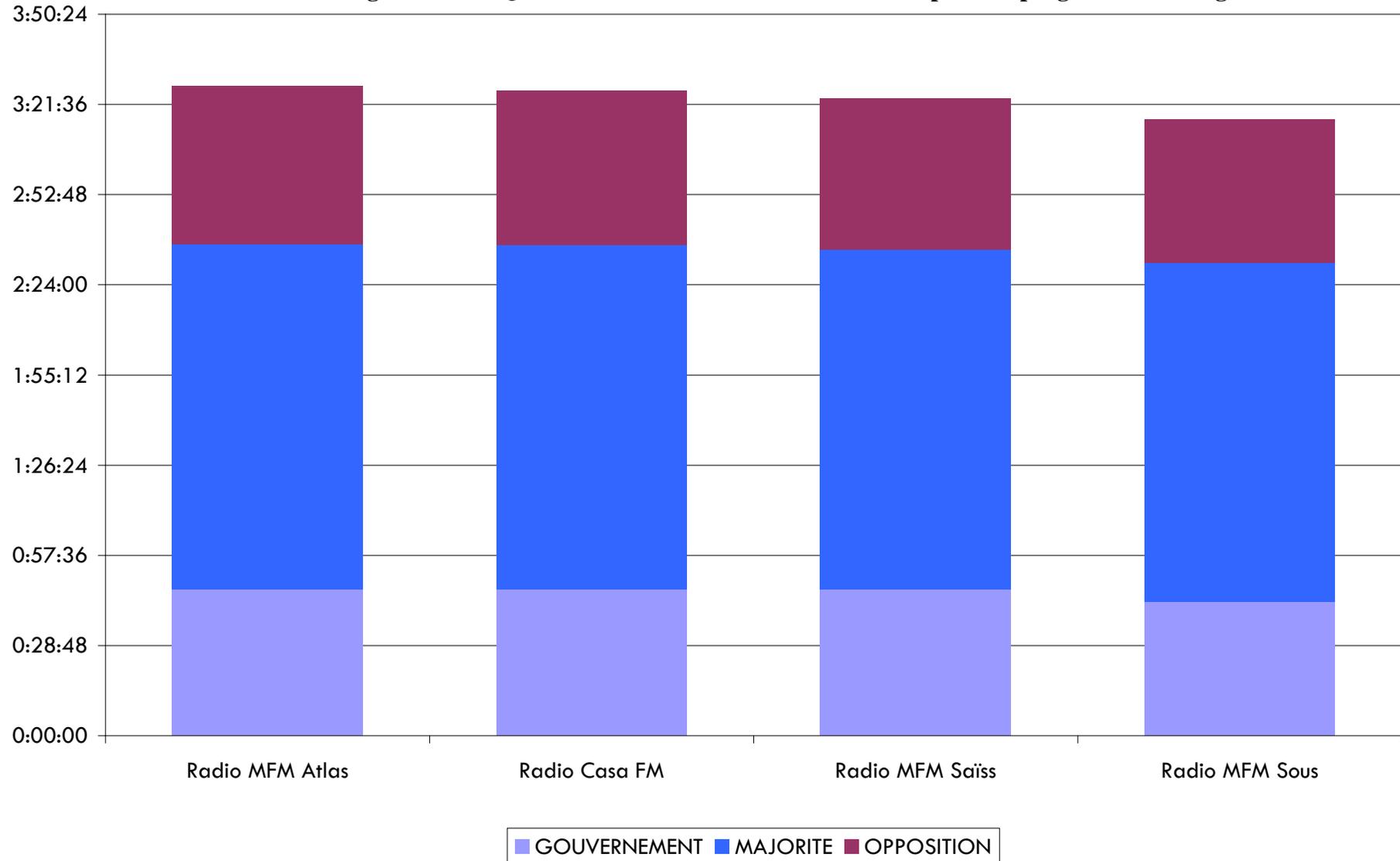
Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:03:13
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:01:43
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:01:05
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:00:54
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:00:51
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:00:25
Parti Travailleiste (PT)	00:00:20
Total Partis Politiques	00:08:31
Autres Intervenants	00:07:17
Total	00:15:48

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio MFM Souss (journal régional)**

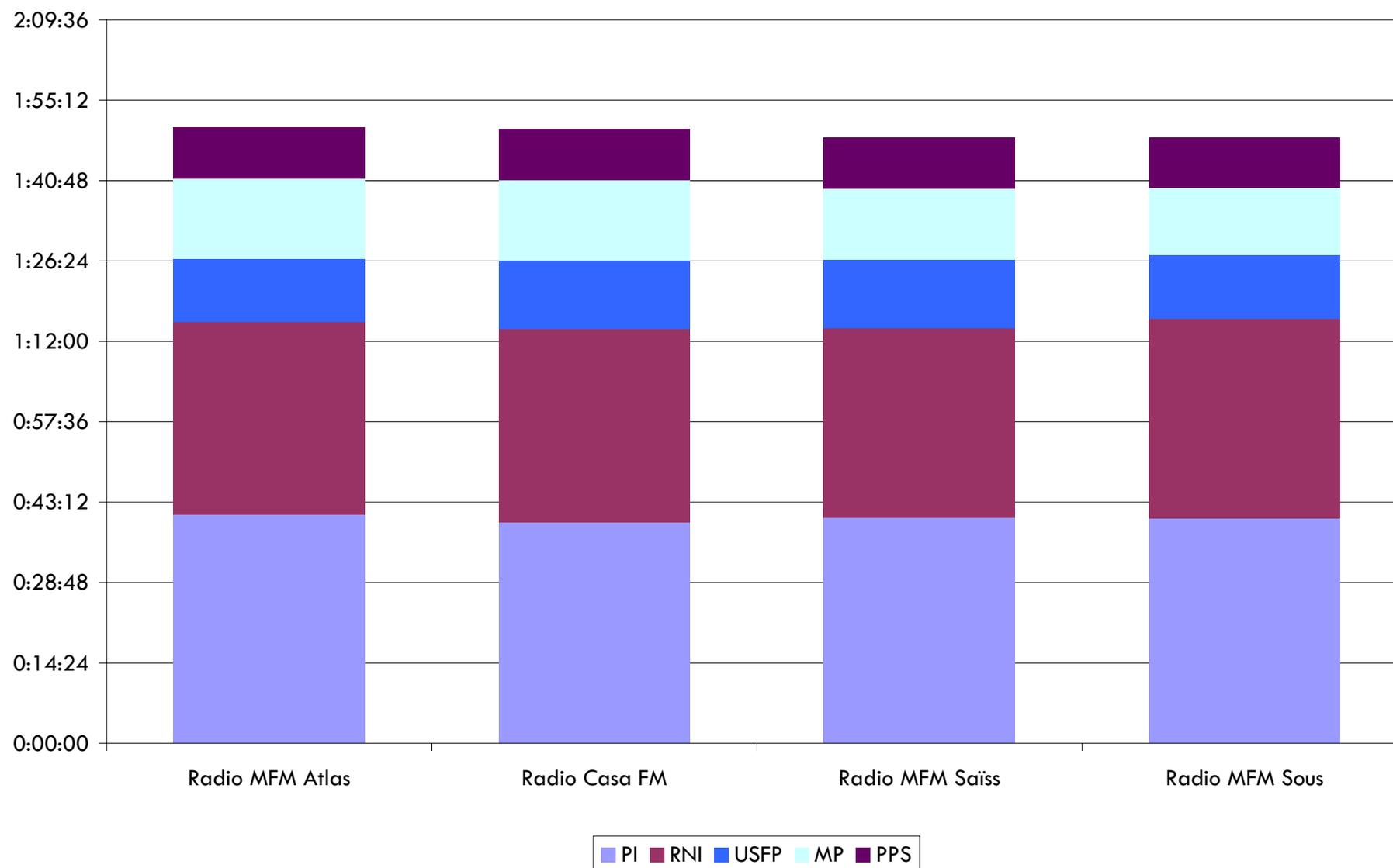
Le seul cas relevé qui pouvait raisonnablement être interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression concerne la couverture par le Journal Régional de Radio MFM Souss de la protestation des associations qui n'avaient pas bénéficié de subventions de la part du conseil municipal d'Aït Melloul, dirigé par l'USFP. La parole a été donnée, lors de ce Journal du 9 février 2010, à un conseiller communal (PJD- opposition), Mohamed Seddik, qui a dénoncé l'exclusion d'un certain nombre d'associations des subventions municipales.

Or, la radio MFM Souss n'a pas cherché à obtenir le point de vue adverse, à savoir celui du président du conseil municipal d'Aït Melloul ou d'un autre membre de sa majorité.

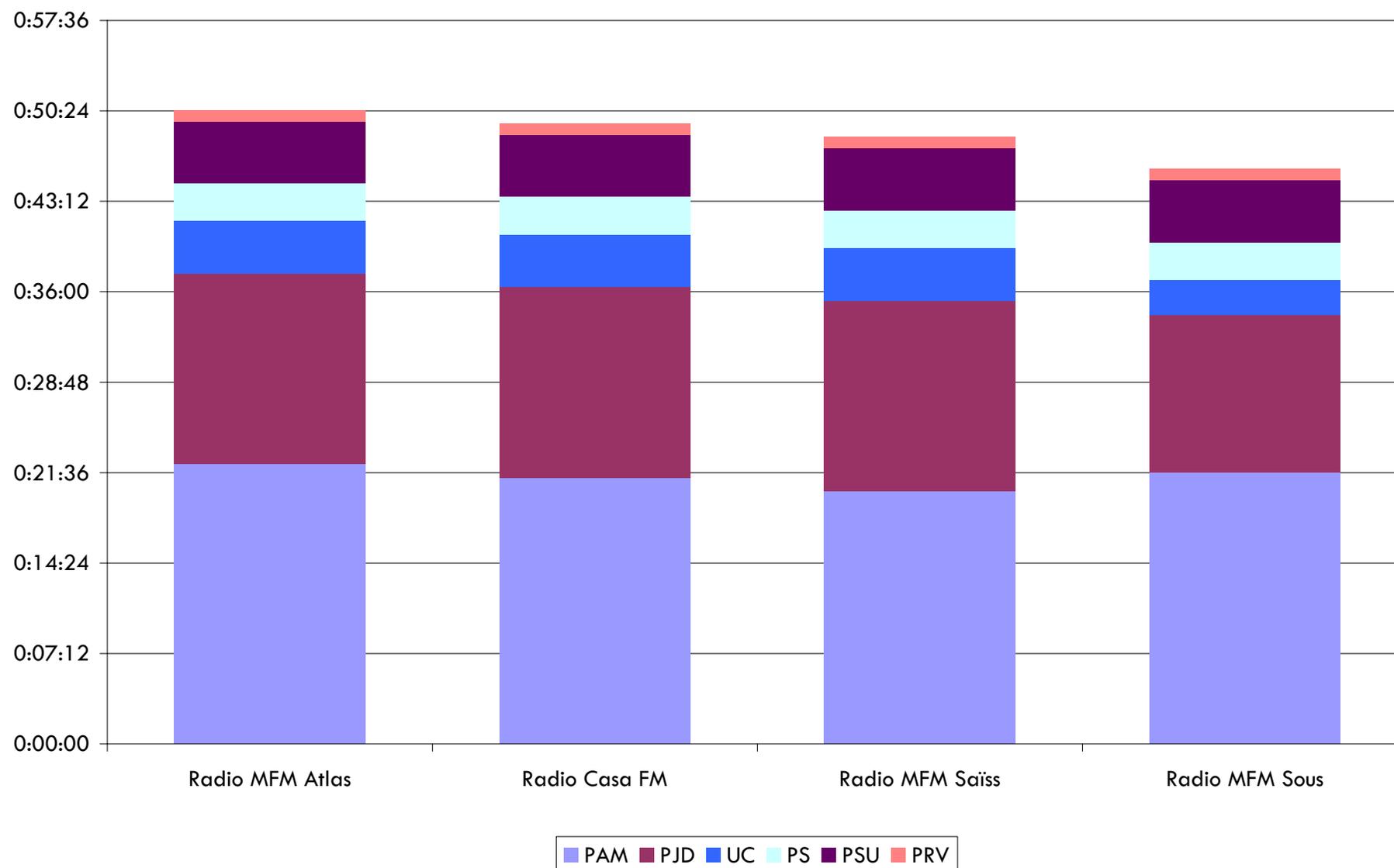
Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



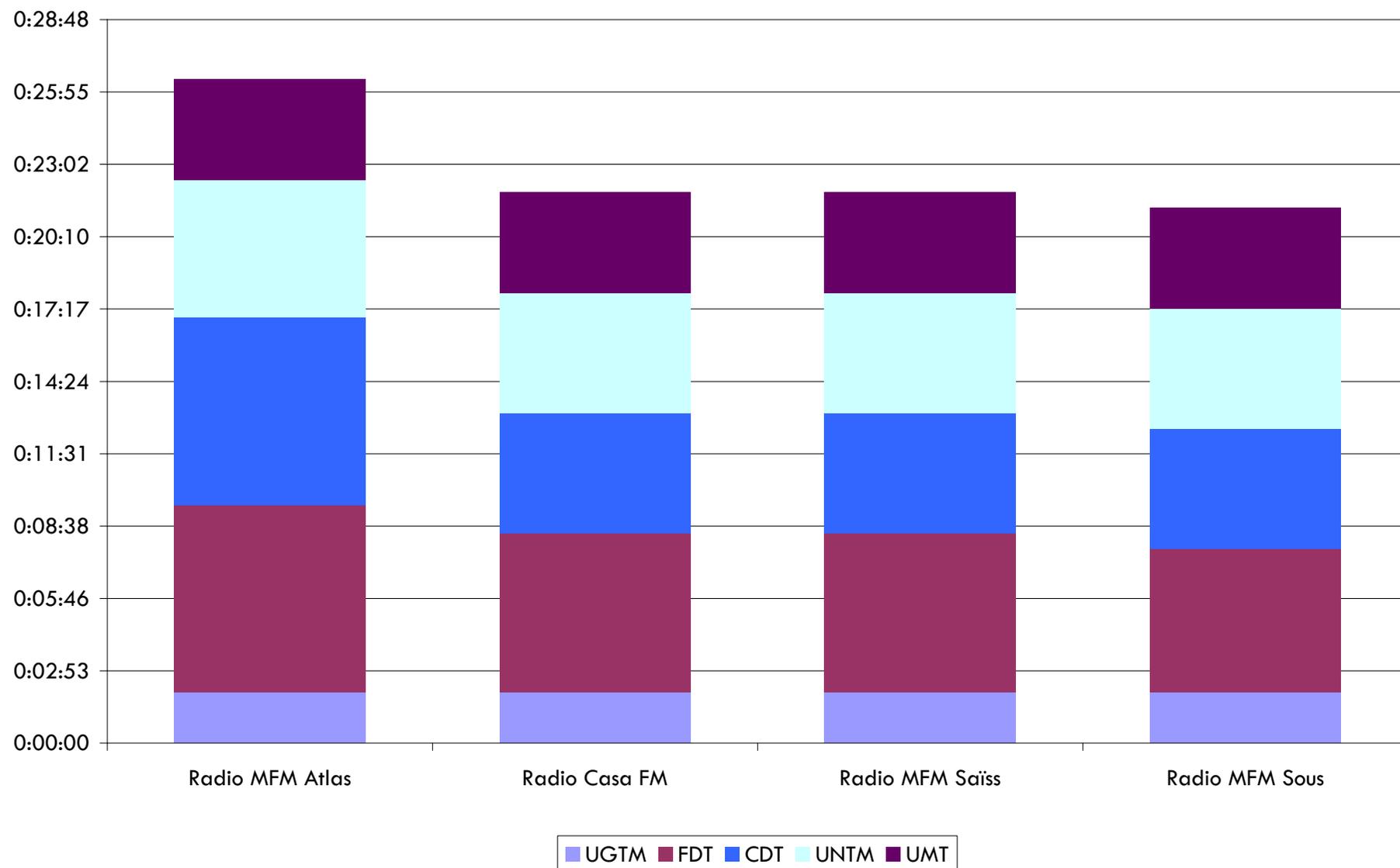
Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



■ Observations relatives aux médias privés à programmation régionale

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation régionale permettent de mettre en lumière trois tendances.

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité sont légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité représente (76%), sur les quatre radios du réseau MFM, trois fois celle des partis de l'opposition parlementaire (24%).

- Deuxième tendance : Dans le temps de parole cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est faible (22%).

- Troisième tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents de ces médias.**

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié: PI, RNI, PAM, PJD, USFP, MP et PPS) ont bénéficié de l'essentiel du volume horaire enregistré au profit des partis politiques. Parmi ces partis, le PI et le RNI arrivent largement en tête.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Les cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) ont pu toutes accéder aux radios du réseau MFM. Néanmoins, leur classement ne correspond pas à leur représentativité parlementaire.

Le temps de parole de la CGEM ne dépasse pas les 10% du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles, sauf sur Radio MFM Souss (11,20%).

■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui arrive en tête avec en moyenne une heure et demie. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe des radios relatives aux inondations et aux affaires communales de cette région.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les journaux des médias audiovisuels privés à programmation régionale ne dépasse sur aucun média les 3,50%.

■ Les parts respectives des langues parlées

Les journaux d'information des quatre radios du réseau MFM utilisent deux langues : l'arabe avec un peu plus de 83% et l'amazighe avec un peu plus de 16%.

4 – Médias audiovisuels privés à programmation locale

- Radio Plus Agadir
- Radio Plus Marrakech

RADIO PLUS AGADIR
RADIO PLUS MARRAKECH



Dénominations des services :
Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech.

Éditeurs des services :
Société RADIO PLUS.

Caractéristiques des services :
Radios locales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
Proposent une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zone géographique desservie par Radio Plus Marrakech :
Ville de Marrakech.

Zone géographique desservie par Radio Plus Agadir :
Ville d'Agadir.

Durée d'émission :
18 / 24 heures jusqu'au 31 décembre 2007
et 24 / 24 heures à partir de cette date.

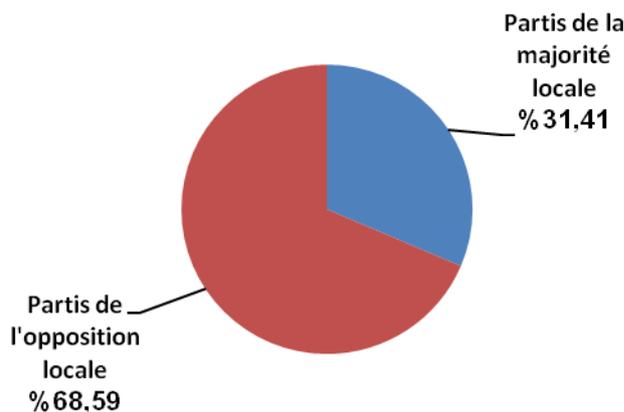


1- Marrakech
2- Agadir

Radio Plus Agadir

Nombre de journaux	179	Volume horaire des journaux	36:50:36
Nombre d'interventions	66	Volume horaire des interventions	00:50:20

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (00:03:38)
2. **Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité** (00:01:57)
3. **Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement** (00:01:39)

Partis de la Majorité

1. **Union Socialiste des Forces Populaires** (00:06:13)
2. **Parti de la Justice et du Développement** (00:00:52)

Partis de l'Opposition

1. **Rassemblement National des Indépendants** (00:05:50)
2. **Parti de l'Istiqlal** (00:04:57)

Ministres

1. **Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (00:03:38)
2. **Nouzha Skali**-Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (00:01:57)
3. **Amina Benkhadra**-Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (00:01:39)

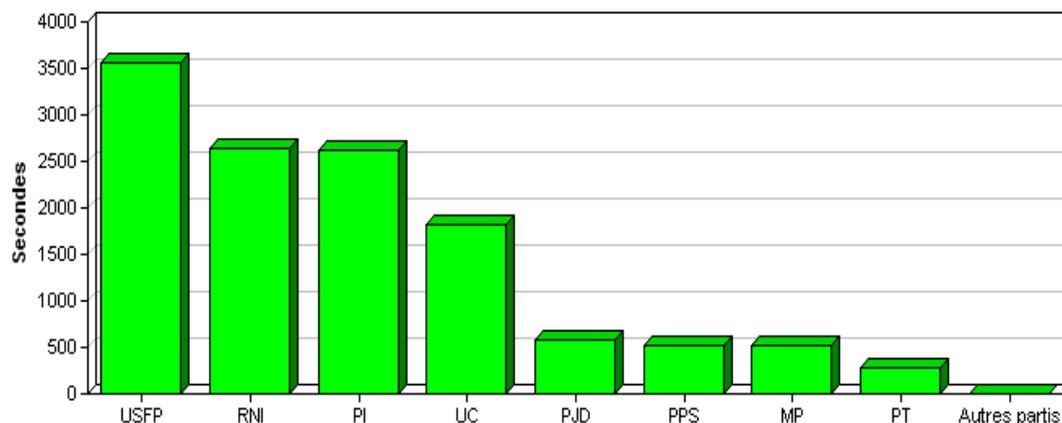
Personnalités des partis de la majorité

1. **Tarik Kabbaj**-USFP (00:02:18)
2. **Abdelaziz Rabbah**-PJD (00:00:52)

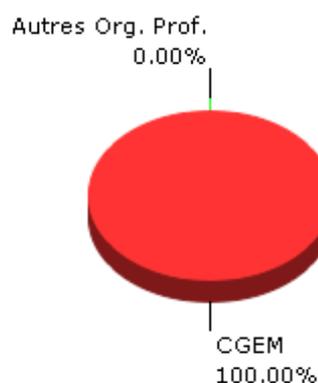
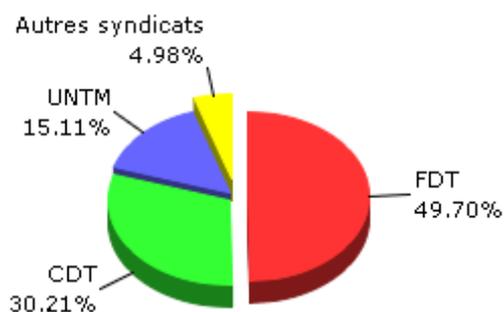
Personnalités des partis de l'opposition

1. **Brahim Hafidi**-RNI (00:02:05)
2. **Mohamed Sajid**-UC (00:01:24)

Huit premiers partis politiques



Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



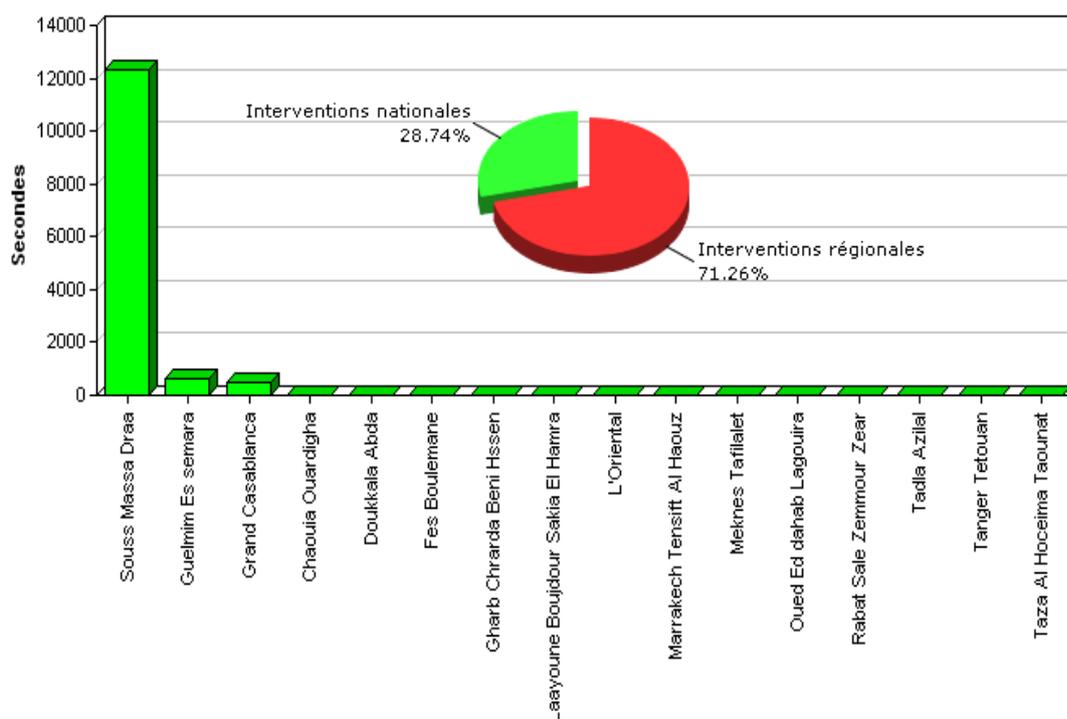
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:13:36
Pêche	00:05:47
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:04:41
Environnement	00:03:57
Affaires Régionales	00:03:56
Emploi & Travail	00:03:38
Parlement Activités	00:02:27
Education & Formation	00:02:19
Justice	00:01:58
Catastrophes, Inondations...	00:01:50

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Plus Agadir

■ Pluralisme politique

Les résultats permettent de tirer les conclusions suivantes.

Les partis de l'opposition municipale de la ville d'Agadir ayant eu accès à l'antenne de Radio Plus Agadir (RNI, PI, UC, MP, PT) sont sur-représentés par rapport à ceux de la majorité municipale (USFP et PJD).

Ainsi, l'opposition a bénéficié de 69,64% du temps de parole des partis politiques (00:16:15) contre 30,36% pour la majorité (00:07:05).

Quant au gouvernement, il a bénéficié de 11 minutes et 52 secondes dans les journaux de cette radio.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne de Radio Plus Agadir appelle trois observations.

- D'abord, une de ces cinq centrales syndicales (l'UMT) n'a pas pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, le classement de ces centrales ne correspond pas à leur représentativité parlementaire : FDT (35,53%), UNTM (23,87%), CDT (21,60%) et UGTM (9,40%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales représente 90,39% du temps global consacré aux organisations syndicales.

La CGEM a bénéficié de moins d'une minute de temps de parole sur cette radio locale.

Radio Plus Marrakech

Nombre de journaux	355	Volume horaire des journaux	70:32:51
Nombre d'interventions	83	Volume horaire des interventions	00:54:15

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministères

1. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**
(00:05:55)
2. **Ministère de l'Équipement et du Transport**
(00:03:55)
3. **Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Habitat, Chargé du Développement Territorial**
(00:02:18)

Partis de la Majorité

1. **Parti Authenticité et Modernité**
(00:06:18)
2. **Rassemblement National des Indépendants**
(00:04:59)
3. **Mouvement Populaire**
(00:02:30)

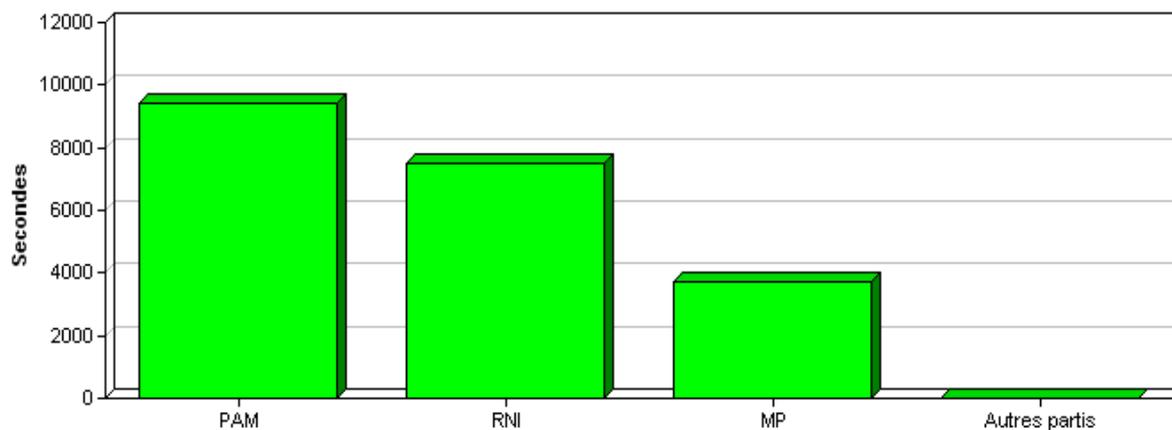
Ministres

1. **Jamal Aghmani**-Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
(00:05:55)
2. **Karim Ghellab**-Ministère de l'Équipement et du Transport (00:03:55)
3. **Abdeslam Mesbahi**-Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Habitat, Chargé du Développement Territorial
(00:02:18)

Personnalités des partis de la majorité

1. **Hamid Narjiss**-PAM
(00:04:07)
2. **Salaheddine Mezzouar**-RNI
(00:03:05)
3. **Zakia Lemrini**-PAM
(00:01:24)

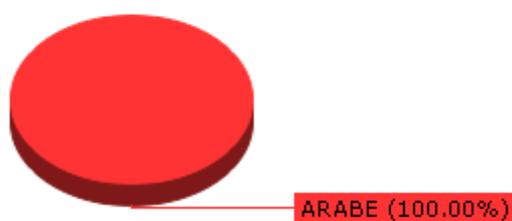
Huit premiers partis politiques



Intervenants Syndicaux et Professionnels



Langue



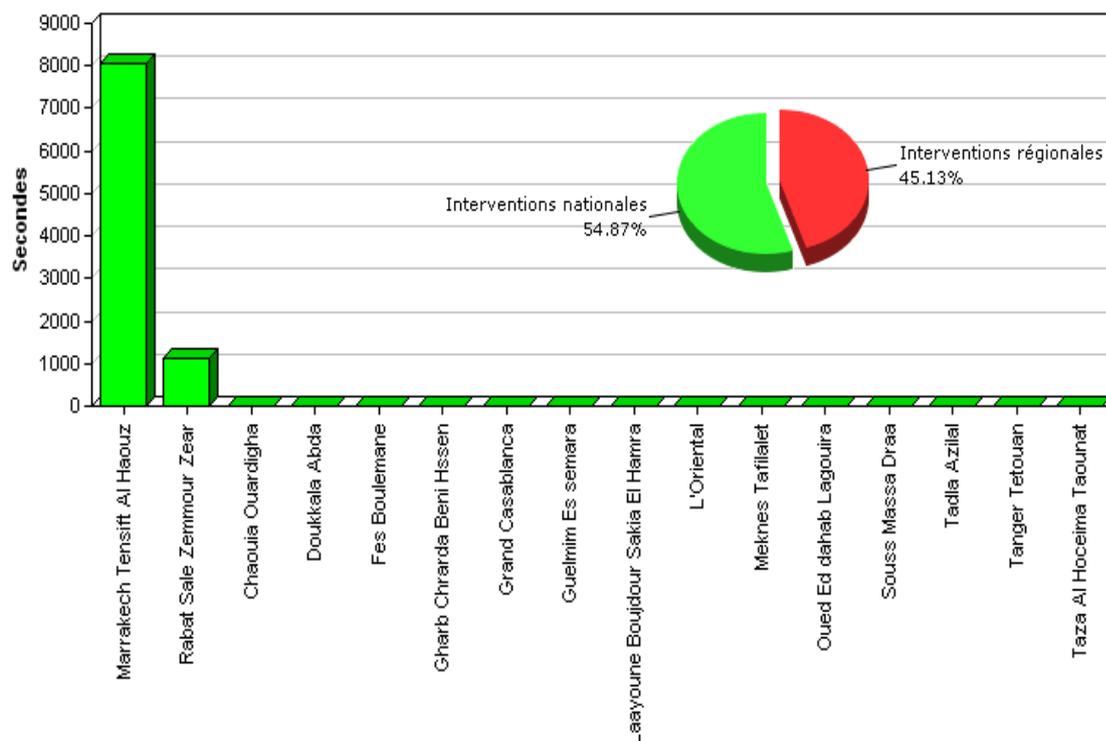
Genre



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Habitat, BTP & Urbanisme	00:09:03
Emploi & Travail	00:05:55
Partis Politiques	00:03:44
Sécurité Routière	00:03:18
Affaires Communales	00:03:07
Entreprises & Culture d'Entreprise	00:02:58
Déconcentration	00:02:48
Transport Aérien	00:02:46
Autres Sujets	00:02:44
Urbanisme	00:02:36

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Plus Marrakech

■ Pluralisme politique

Les résultats permettent de tirer les conclusions suivantes.

Trois partis de la majorité municipale de la ville de Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole revenant aux partis politiques (00:13:47). Il s'agit du PAM (00:06:18), du RNI (00:04:59) et du MP (00:02:30).

Quant au gouvernement, il a bénéficié de 21 minutes et 49 secondes dans les journaux de cette radio.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives n'a eu accès à l'antenne de Radio Plus Marrakech.

Pour la CGEM, son temps de parole représente 54,26% (soit 00:09:01) du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants s'expriment en une langue unique : l'arabe.

■ Observations relatives aux médias privés à programmation locale

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation locale permettent de tirer deux constats.

Première constat : **Sur Radio Plus Agadir**, les partis de l'opposition municipale sont fortement sur-représentés par rapport à ceux de la majorité municipale. L'opposition a ainsi bénéficié de 69,64% du temps de parole global des partis politiques, contre seulement 30,36% pour la majorité du conseil municipal d'Agadir.

Seconde constat : **Sur Radio Plus Marrakech**, la situation est inversée. Ainsi, trois partis de la majorité municipale de Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole revenant aux partis politiques.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Sur Radio Plus Marrakech, aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives n'a pu accéder à son antenne.

Par contre, seule l'UMT n'a pu accéder à l'antenne de Radio Plus Agadir.

Quant au temps de parole de la CGEM, il varie entre moins d'une minute sur Radio Plus Agadir et 9 minutes sur Radio Plus Marrakech.

■ Les parts respectives des langues parlées

Sur Radio Plus Marrakech, les intervenants s'expriment en une langue unique, la langue arabe.

Sur Radio Plus Agadir, même si la langue arabe est dominante avec une proportion des deux tiers (62,57%), la langue amazighe est présente en force avec 37,43%.

V – Annexes, Sommaire & Tableaux

Sommaire des Annexes

Annexe 1 - Carte politique de la Chambre des Représentants

Annexe 2 - Tableau de comparaison entre les résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information des trois premiers trimestres 2009

Annexe 3 - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis

Annexe 3 bis - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis (Autres*)

Annexe 4 - Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis

Annexe 5 - Le pluralisme politique dans les textes juridiques

Annexe 6 – Décision du CSCA n° 46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

**Annexe 1 : Carte politique (sur le site web) de la Chambre des Représentants
(Carte actualisée au 16 Décembre 2009)**

Partis politiques & Groupes parlementaires	Nombre de sièges
Majorité	
Parti de l'Istiqlal (PI)	54 députés
Parti du Rassemblement National des Indépendants (RNI)	42 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	40 députés
Mouvement Populaire (MP)	32 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) ²	10 députés
Total	178 députés
Opposition	
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	56 députés
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	46 députés
Union Constitutionnelle (UC)	24 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD)	04 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU) + Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	04 députés
Parti Travailleiste (PT)	03 députés
Parti Al Ahd Addimokrati (Ahd)	03 députés
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	01 députés
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	01 députés
Sans Appartenance Partisane	05 députés
Total	147 députés
Nombre total des députés de la Chambre des Représentants	325 députés

Partis de la majorité (5 partis)

- Parti de l'Istiqlal (PI).
- Rassemblement National des Indépendants (RNI).
- Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).
- Parti du Mouvement Populaire (MP).
- Parti du Progrès et du Socialisme (PPS).

Partis de l'opposition (17 partis)

- Parti de la Justice et du Développement (PJD).
- Parti Authenticité et Modernité (PAM).
- Union Constitutionnelle (UC).
- Front des Forces Démocratiques (FFD).
- Parti Travailleiste (PT).
- Parti Socialiste Unifié (PSU).
- Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI).
- Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV).
- Forces Citoyennes (FC).
- Mouvement Démocratique et Social (MDS).
- Parti Socialiste (PS).
- Parti Al Ahd Addimokrati (PAD).
- Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE).

¹ Les députés du PPS (10 députés) forment un groupe parlementaire commun avec ceux du FFD (4 députés), du PT (3 députés) et du PAD (3 députés). Les députés du FFD et du PT se classent dans la catégorie de l'opposition.

- Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI).
- Union Marocaine pour la Démocratie (UMD).
- Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD).
- Parti Marocain Libéral (PML).

Partis Non Représentés au Parlement (11 partis)

- Parti Démocrate National (PDN).
- Parti du Centre Social (PCS).
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS).
- Parti de l'Action (PA).
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD).
- Parti Al Amal.
- Parti Nahda.
- Parti de la Société Démocratique (PSD).
- Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS).
- Parti Ennahj Addimokrati.
- Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD).

Annexe 2 : Résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information

Médias audiovisuels publics

Support Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Amazighe - 1 ^{er} Trim. 2010	07,76%	00:15:41	40,23%	01:21:19	47,98%	01:37:00	48,42%	01:37:53	03,59%	00:07:16
TV Laâyoune - 1 ^{er} Trim. 2010	30,92%	00:57:59	49,27%	01:32:24	80,19%	02:30:23	16,47%	00:30:53	03,34%	00:06:16
TV 2M - 1 ^{er} Trim. 2010	60,45%	03:22:51	23,08%	01:17:27	83,53%	04:40:18	17,79%	00:49:38	01,67%	00:05:37
TV Al Oula - 1 ^{er} Trim. 2010	71,23%	07:57:17	16,08%	01:47:45	87,30%	09:45:02	11,31%	01:15:43	01,39%	00:09:17
R. Nationale - 1 ^{er} Trim. 2010	72,68%	05:32:38	15,63%	01:11:33	88,31%	06:44:11	10,51%	00:48:06	01,18%	00:05:23
Chaîne Inter - 1 ^{er} Trim. 2010	82,32%	03:00:47	13,11%	00:28:48	95,43%	03:29:35	04,57%	00:10:02	00,00%	00:00:00

Médias audiovisuels privés à programmation nationale

Support Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Med- 1 ^{er} Trim. 2010	39,04%	00:32:16	13,01%	00:10:45	52,05%	00:43:01	47,95%	00:39:38	00,00%	00:00:00
Radio Atlantic- 1 ^{er} Trim. 2010	62,73%	01:56:32	15,13%	00:28:06	77,85%	02:24:38	21,36%	00:39:41	00,79%	00:01:28
Radio Aswat- 1 ^{er} Trim. 2010	58,21%	01:08:53	24,73%	00:29:16	82,94%	01:38:09	17,06%	00:20:11	00,00%	00:00:00
Radio Chada FM- 1 ^{er} Trim. 2010	73,78%	01:00:42	14,55%	00:11:58	88,33%	01:12:40	11,67%	00:09:36	00,00%	00:00:00

**Médias audiovisuels privés à programmation régionale
(journaux nationaux diffusés à partir de Radio Casa FM)**

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. MFM Atlas - 1 ^{er} Trim. 2010		22,49%	00:46:39	53,17%	01:50:17	75,67%	02:36:56	24,33%	00:50:28	00,00%	00:00:00
R. Casa FM – 1 ^{er} Trim. 2010		22,64%	00:46:39	53,40%	01:50:02	76,04%	02:36:41	23,96%	00:49:23	00,00%	00:00:00
R. MFM Saïss - 1 ^{er} Trim. 2010		22,93%	00:46:39	53,33%	01:48:29	76,26%	02:35:08	23,74%	00:48:18	00,00%	00:00:00
R. MFM Souss - 1 ^{er} Trim. 2010		21,64%	00:42:36	55,12%	01:48:30	76,76%	02:31:06	23,24%	00:45:45	00,00%	00:00:00

Médias audiovisuels privés à programmation locale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. + Agadir - 1 ^{er} Trim. 2010		00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00
R. + Marrakech - 1 ^{er} Trim. 2010		00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00	00,00%	00:00:00

Annexe 3 : Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis

Partis Médias	TV Al Oula	Radio Amazighe	R. Casa FM	R. MFM Saïss	R. MFM Atlas	R. MFM Souss	TV 2M	TV Laâyoune	Radio Nationale	Radio Atlantic	Radio Med	Radio Aswat	Autres*	Total
PI	00:31:51	00:20:47	00:43:52	00:48:37	00:42:39	00:43:31	00:11:35	00:41:59	00:19:27	-	00:06:41	00:11:32	00:17:06	05:39:37
RNI	00:32:36	00:25:39	00:42:04	00:34:15	00:35:36	00:36:37	00:36:25	00:07:06	00:25:11	00:17:16	-	00:10:08	00:26:27	05:29:20
PAM	00:37:04	01:00:57	00:25:24	00:26:04	00:28:37	00:22:42	00:16:55	00:11:48	00:19:35	00:14:17	00:19:04	00:08:38	00:14:39	05:05:44
PJD	00:11:15	00:15:16	00:18:33	00:16:49	00:15:56	00:14:15	00:13:05	00:11:33	00:08:32	00:22:17	00:14:01	00:04:15	00:11:31	02:57:18
USFP	00:20:07	00:08:29	00:15:34	00:12:16	00:11:13	00:12:17	00:19:45	00:18:43	00:10:41	00:06:44	00:04:04	00:05:42	00:09:37	02:35:12
MP	00:16:35	00:14:12	00:16:03	00:12:50	00:15:16	00:11:57	00:04:51	00:23:47	00:09:31	-	-	-	00:05:42	02:10:44
PPS	00:06:36	00:12:12	00:09:50	00:09:06	00:09:06	00:09:06	00:04:51	00:01:17	00:06:43	00:04:06	-	00:01:54	00:08:42	01:23:29
UC	00:10:43	00:00:07	00:05:00	00:04:10	00:04:10	00:02:45	00:07:27	00:00:48	00:05:45	00:01:29	00:03:43	00:05:15	00:03:21	00:54:43
PSU	-	00:01:18	00:04:55	00:04:55	00:04:55	00:05:20	00:00:27	00:00:38	-	-	00:01:28	-	-	00:23:56
PS	00:02:57	00:02:05	00:03:02	00:03:02	00:03:02	00:03:02	00:01:49	00:00:49	00:01:46	-	-	-	-	00:21:34
FFD	00:03:32	00:07:36	-	-	00:00:18	-	00:03:02	00:01:19	00:02:24	00:01:38	-	00:01:09	-	00:20:58
PEDD	00:03:30	00:03:33	-	-	-	-	00:03:23	00:00:45	00:02:04	-	-	-	-	00:13:15
PRE	00:01:27	00:01:21	-	-	-	-	00:01:40	00:01:41	00:03:26	-	-	-	-	00:09:35
MDS	00:02:02	00:01:11	-	-	-	-	00:00:55	00:01:04	00:01:03	-	00:01:22	00:00:54	-	00:08:31
PADS	00:01:19	00:04:29	-	-	-	-	00:01:22	-	00:00:49	-	-	-	-	00:07:59
PRD	00:01:50	-	-	-	-	-	00:01:06	00:04:13	00:00:46	-	-	-	-	00:07:55
PRV	-	00:01:31	00:00:54	00:00:54	00:00:54	00:00:54	-	-	-	-	-	-	-	00:05:07
PCS	00:01:09	00:01:48	-	-	-	-	00:01:00	-	00:00:19	-	-	-	-	00:04:16
PT	00:02:09	-	-	-	-	00:00:20	00:00:17	-	00:01:04	-	-	-	00:00:26	00:04:16
PUD	00:01:53	-	-	-	-	-	00:00:37	00:00:48	00:00:37	-	-	-	-	00:03:55
PDN	00:00:35	-	-	-	-	-	00:00:57	-	00:01:17	-	-	-	-	00:02:49
PAD	-	00:01:30	-	-	-	-	-	-	00:01:02	-	-	-	-	00:02:32
PGV	-	00:00:59	-	-	-	-	00:00:35	-	00:00:43	-	-	-	-	00:02:17
PSD	00:00:36	-	-	-	-	-	-	00:00:34	00:00:52	-	-	-	-	00:02:02
PCNI	00:00:27	-	-	-	-	-	00:00:38	-	00:00:44	-	-	-	-	00:01:49
Ennahj	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:01:28	-	-	-	00:01:28
FC	-	00:01:28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:01:28
PA	00:00:40	-	-	-	-	-	-	00:00:41	-	-	-	-	-	00:01:21
PML	00:00:37	-	-	-	-	-	-	-	00:00:41	-	-	-	-	00:01:18
Amal	00:00:43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:00:43
PLJS	00:00:32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:00:32
Total	03:12:45	03:06:28	03:05:11	02:52:58	02:51:42	02:42:46	02:12:42	02:09:33	02:05:02	01:09:15	00:50:23	00:49:27	01:37:31	28:45:43

**Annexe 3 Bis (Autres*) : Volumes horaires des partis politiques
dans les médias audiovisuels suivis**

Partis Politiques	R. Chaîne Inter	Radio Plus Agadir	Radio Chada FM	Radio Plus Marrakech	Total
PI	00:12:09	00:04:57	-	-	00:17:06
RNI	00:07:36	00:05:50	00:08:02	00:04:59	00:26:27
PAM	00:02:15	-	00:06:06	00:06:18	00:14:39
PJD	00:07:47	00:00:52	00:02:52	-	00:11:31
USFP	00:02:50	00:06:13	00:00:34	-	00:09:37
MP	00:00:41	00:01:32	00:00:59	00:02:30	00:05:42
PPS	00:05:32	00:00:47	00:02:23	-	00:08:42
UC	-	00:02:43	00:00:38	-	00:03:21
PT	-	00:00:26	-	-	00:00:26
Total	00:38:50	00:23:20	00:21:34	00:13:47	01:37:31

Annexe 4 : Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis

Médias Syndicats	CDT ¹	FDT ²	UMT ³	UNTM ⁴	UGTM ⁵	Total
R. Atlantic	00:12:49	00:14:15	00:12:48	00:02:46	-	00:42:38
R. MFM Atlas	00:08:06	00:09:19	00:05:07	00:05:29	00:02:01	00:30:02
R. MFM Saïss	00:09:23	00:06:19	00:04:35	00:04:46	00:02:01	00:27:04
R. Casa FM	00:07:18	00:06:19	00:05:03	00:05:26	00:02:01	00:26:07
R. MFM Souss	00:05:17	00:06:24	00:04:01	00:05:15	00:02:26	00:23:23
R. Aswat	00:02:03	00:10:40	00:05:59	00:03:19	-	00:22:01
R. Chada FM	00:16:23	00:01:32	00:02:09	00:00:51	00:00:54	00:21:49
R. M ed	00:09:46	00:10:36	-	00:01:23	-	00:21:45
TV Al Oula	00:04:33	00:03:47	00:00:55	00:01:54	00:04:11	00:15:20
R. Plus Agadir	00:03:20	00:05:29	-	00:03:41	00:01:27	00:13:57
R. Amazighe	00:03:52	00:04:06	00:03:32	00:01:29	00:00:40	00:13:39
R. Nationale	00:01:28	00:03:31	00:01:38	00:01:29	00:03:04	00:11:10
TV Laâyoune	-	-	-	00:01:50	00:07:43	00:09:33
TV 2M	00:01:16	00:01:56	00:01:56	00:02:23	00:01:24	00:08:55
R. Chaîne Inter	-	-	-	-	00:01:27	00:01:27
Total	01:25:34	01:24:13	00:47:43	00:42:01	00:29:19	04:48:50

¹ Confédération Démocratique du Travail

² Fédération Démocratique du Travail.

³ Union Marocaine du Travail.

⁴ Union Nationale du Travail au Maroc.

⁵ Union Générale des Travailleurs du Maroc.

Annexe 5

Le pluralisme politique dans les textes juridiques

Dahir

Préambule

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes;

Article 3 :

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ; A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

Article 22 :

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires :

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;
- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

Loi 77.03

Préambule

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de l'homme, notamment le respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

Article 3 :

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

Article 4 :

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

Article 8 :

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent :

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

Article 9 :

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

Article 48 :

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à :

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

Annexe 6

DECISION DU CSCA N° 46-06 DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006) RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;

Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

Décide :

Préambule

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes :

Article 1

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

Article 2

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

Article 3

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

Article 4

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime.

Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

Article 5

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

Article 6

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire

au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d' « opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

Article 7

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

Article 8

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

Article 9

Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.

Article 10

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

Article 11

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

Article 12

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

Article 13

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

Article 14

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Nouredine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Ouadie, Abdelmounïm Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

**Pour le Conseil Supérieur
de la Communication Audiovisuelle,**

Le Président

Ahmed Ghazali